

B III = R
22
Institut Royal Colonial Belge

SECTION DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

Mémoires. — Collection in-8°.
Tome XV, fasc. 4 et dernier.

Keninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

SECTIE VOOR MORELE EN POLITIEKE
WETENSCHAPPEN

Verhandelingen. — Verzameling
in-8°. — B. XV, afl. 4 en laatste.

ESSAI D'ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE

D'UNE

POPULATION DU KWANGO

LES BASUKU DU TERRITOIRE DE FESHI

PAR

FR. LAMAL S. J.



BRUXELLES

Librairie Falk fils,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, rue des Paroissiens, 22.

BRUSSEL

Boekhandel Falk zoon,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Opvolger,
22, Parochianenstraat, 22.

1949

En vente à la Librairie FALK Fils, G. VAN CAMPENHOUT, Succ^r.

Téléph. : 12.39.70 22, rue des Paroissiens, Bruxelles C. C. P. n° 142.90

Te koop in den Boekhandel FALK Zoon, G. VAN CAMPENHOUT, Opvolger.

Telef. 12.39.70 22, Parochianenstraat, te Brussel. Postrekening : 142.90

LISTE DES MÉMOIRES PUBLIÉS AU 15 AVRIL 1949.

COLLECTION IN-8°

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Tome I.

PAGÈS, le R. P., *Au Ruanda, sur les bords du lac Kivu (Congo Belge). Un royaume hamite au centre de l'Afrique* (703 pages, 29 planches, 1 carte, 1933) . . fr. 250 »

Tome II.

LAMAN, K.-E., *Dictionnaire kikongo-français* (XCIV-1183 pages, 1 carte, 1936) . . fr. 600 »

Tome III.

1. PLANQUAERT, le R. P. M., *Les Jaga et les Bayaka du Kwango* (184 pages, 18 planches, 1 carte, 1932) . . fr. 90 »

2. LOUWERS, O., *Le problème financier et le problème économique au Congo Belge en 1932* (69 pages, 1933) . . fr. 25 »

3. MOTTOULLE, le D^r L., *Contribution à l'étude du déterminisme fonctionnel de l'industrie dans l'éducation de l'indigène congolais* (48 p., 16 pl., 1934) . . fr. 60 »

Tome IV.

MERTENS, le R. P. J., *Les Badzing de la Kamtsha :*

1. Première partie : *Ethnographie* (381 pages, 3 cartes, 42 figures, 10 planches, 1935) . . fr. 120 »

2. Deuxième partie : *Grammaire de l'Idzing de la Kamtsha* (XXXI-388 pages, 1938) . . fr. 230 »

3. Troisième partie : *Dictionnaire Idzing-Français suivi d'un aide-mémoire Français-Idzing* (240 pages, 1 carte, 1939) . . fr. 140 »

Tome V.

1. VAN REETH, de E. P., *De Rol van den moederlijken oom in de inlandsche familie* (Verhandeling bekroond in den jaarlijksken Wedstrijd voor 1935) (35 blz., 1935) . . fr. 10 »

2. LOUWERS, O., *Le problème colonial du point de vue international* (130 pages, 1936) . . fr. 50 »

3. BITTREMIEUX, le R. P. L., *La Société secrète des Bakhimba au Mayombe* (327 pages, 1 carte, 8 planches, 1936) . . fr. 110 »

Tome VI.

MOELLER, A., *Les grandes lignes des migrations des Bantous de la Province Orientale du Congo belge* (578 pages, 2 cartes, 6 planches, 1936) . . fr. 200 »

Tome VII.

1. STRUYF, le R. P. I., *Les Bakongo dans leurs légendes* (280 pages, 1936) . . fr. 110 »

2. LOTAR, le R. P. L., *La grande chronique de l'Ubangi* (99 p., 1 fig., 1937) . . fr. 30 »

3. VAN CAENEGHEM, de E. P. R., *Studie over de gewoontelijke strafbepalingen tegen het overspel bij de Baluba en Ba Lulua van Kasai* (Verhandeling welke in den Jaarlijksken Wedstrijd voor 1937. den tweeden prijs bekomen heeft) (56 blz., 1938) . . fr. 20 »

4. HULSTAERT, le R. P. G., *Les sanctions coutumières contre l'adultère chez les Nkundó* (Mémoire couronné au Concours annuel de 1937) (53 pages, 1938) . . fr. 20 »

Tome VIII.

HULSTAERT, le R. P. G., *Le mariage des Nkundó* (520 pages, 1 carte, 1938) . . fr. 300 »

B. 22 III^a = P

ESSAI D'ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE D'UNE POPULATION DU KWANGO,

PAR FR. LAMAL, S. J.

(Mémoire in-8° I.R.C.B., tome XV, fascicule 4, 1949.
Section des Sciences morales et politiques)



ERRATA ET ADDENDA.

- Page 37, ligne 28, *lire* : moins de 45 a.
- Page 39, ligne 23, *lire* : la hausse de la natalité en Belgique à la fin de la dernière...
- Page 55, ligne 28, Note : Le mot clan maternel est ici employé dans le sens général de « lignée » et non dans le sens technique : « descendants, issus par voie utérine d'une ancêtre commune ».
- Page 57, ligne 1, à *enlever* : L'endogamie, si on l'entend au sens de...
A maintenir : La coutume autorisant...
- Page 57, avant-dernière ligne : ...consanguin — au sens large du mot —...
- Page 73, Kwango 15 à 45 a., *lire* : 21,91, *et non* : 19,29.
Kwango 0 à 1 a., *lire* : 156, 159, 157,4, 1,00, 1,01, *et non* : 71,41, etc.
- Page 66, ligne 6, *lire* : ...mais non entre beaux-frères et belles-sœurs (Sororat). Le lévirat, au sens large : veuve qui...
- Page 84, Tableau n° 4, *lire* : BASUKU moins 6,26, *et non* : +6,26.
- Page 98, Note n° 2 : Cette hypothèse ne se vérifie pas au Kwango. Dans les familles monogames chrétiennes, il naît plus de filles que de garçons. Un relevé fait dans les registres de baptêmes, de 23.897 naissances, et portant sur de nombreuses années, donne comme répartition des sexes à la naissance :
M. 11.786
—————=0,973, soit 97 garçons pour 100 filles.
F. 12.112

Page 108, *lire* : Belgique (1846), *et non* : 1946.

Page 111, ligne 18, alinéa omis : Ces considérations « statistiques » n'infirmement en rien, bien au contraire, l'affirmation très nette du Docteur E. Ledent : « L'amélioration de la situation démographique postule l'établissement de la monogamie exclusive » (*op. cit.*), ni la remarque pertinente d'A. Rubbens : « Nous avons 20 ans devant nous pour résorber les célibataires forcés en leur procurant des épouses pubères. On parlera d'abondance lorsque tout le monde sera servi » (*op. cit.*, p. 161). Il n'y a d'ailleurs actuellement pas d'abondance de femmes, puisque la polygamie absorbe plus que l'excédent des femmes.

La première étape de cette transformation devrait être l'interdiction de la polygamie de plus de deux femmes pour les cas nouveaux et interdiction de toute polygamie pour ceux qui ont fait le pacte de monogamie. Interdiction aussi de toute polygamie, pour les cas nouveaux, dans les régions où ne s'avère pas exister un excédent notable de femmes adultes non absorbé déjà par la polygamie. Dans la population basuku, avons-nous vu, un semblable excédent non absorbé n'existe pas. Il est très probable que le déséquilibre dans la répartition des sexes, etc.

Page 115, ligne 8, *lire* : ...polygamie. Cette répartition anormale ne justifie cependant pas la polygamie de plus de deux femmes qui...

Page 124, ligne 2, *lire* : éléments.

Page 127, ligne 6, *ante finem, lire* : les douze.

Page 144, avant-dernière ligne, *lire* : 39,7 %.

Page 162, Note : *lire* : 104.450 francs, *et non* : 708,505 francs.

Page 165, ligne 3, Titre : II. *La politique de la main-d'œuvre.*

Page 182, ligne 19, *lire* : fr. 14,50, *et non* : 16 francs.

Page 182, ligne 30, *lire* : Basuku, *et non* : Bayaka.

22 III = 0

Essai d'étude démographique d'une population du Kwango

LES BASUKU DU TERRITOIRE DE FESHI

PAR

FR. LAMAL S. J.



Mémoire présenté à la séance du 21 juin 1948.

FR. LAMAL S. J.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.

INTRODUCTION. — Habitat — Origine — Mœurs — Caractères somatiques — Endémies — Statistiques démographiques.

I^{re} PARTIE. — LE MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION.

Chapitre I^{er}. — LA NATALITE.

Natalité et Fécondité.
Causes de la Paucinatalité.

Chapitre II. — LA MORTALITE.

La Mortalité par âge.
La Mortalité générale.

Chapitre III. — LE DÉCROISSEMENT.

II^e PARTIE. — LA STRUCTURE INTERNE DE LA POPULATION.

Chapitre I^{er}. — LA RÉPARTITION PAR SEXE.

Chapitre II. — LA RÉPARTITION EN HOMMES — FEMMES — ENFANTS.

Chapitre III. — LA RÉPARTITION PAR CATEGORIES D'AGES.

Chapitre IV. — LA PYRAMIDE DES AGES.

III^e PARTIE. — PRÉVISIONS DE LA POPULATION.

IV^e PARTIE. — LE MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION.

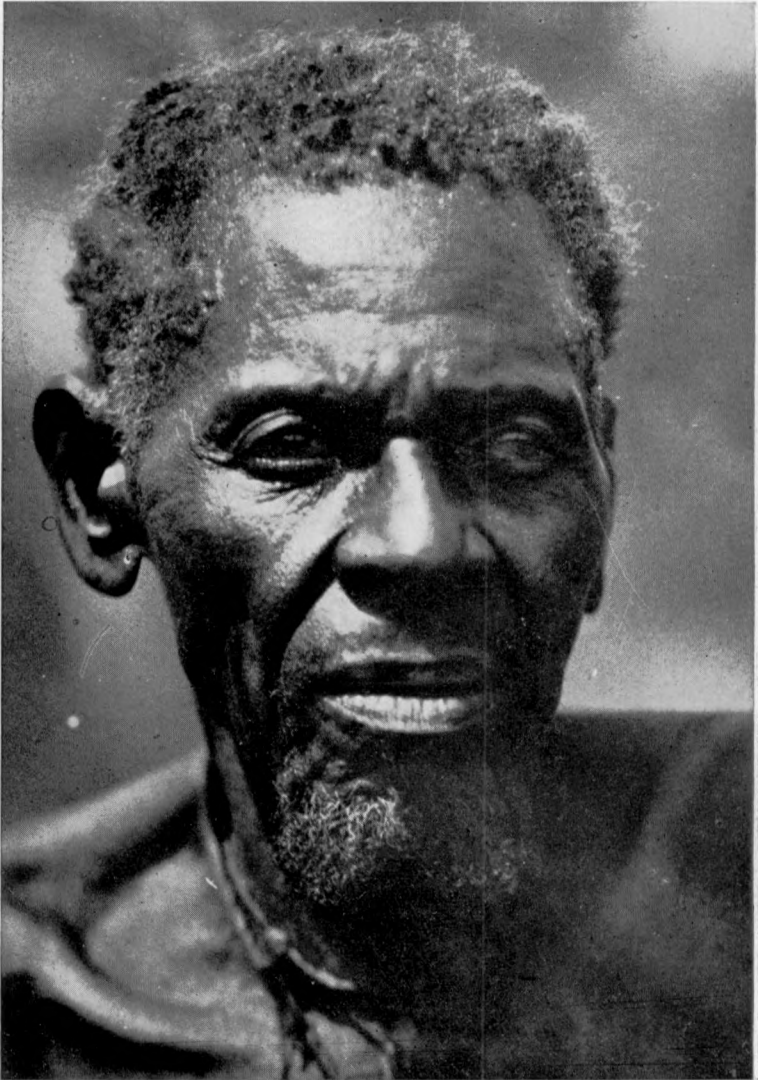
V^e PARTIE. — CAUSES PRINCIPALES DU DÉCROISSEMENT ET REMÈDES.

Chapitre I^{er}. — L'EXODE MASSIF DES ADULTES.

Chapitre II. — LA SOUS-ALIMENTATION.

Chapitre III. — UNE POLITIQUE DE NATALITE.

BIBLIOGRAPHIE.



Le chef Meveru Gulu, région de la Wamba.

AVANT-PROPOS.

Cet essai est une « monographie ». La monographie permet à l'enquêteur d'étudier une population formant un groupe ethnique homogène, relativement restreint peut-être, mais dont il connaît les coutumes et les mœurs, — les unes et les autres par le truchement indispensable de la langue, — le régime politique, la vie sociale et économique, bref, les éléments essentiels qui influent sur le phénomène démographique.

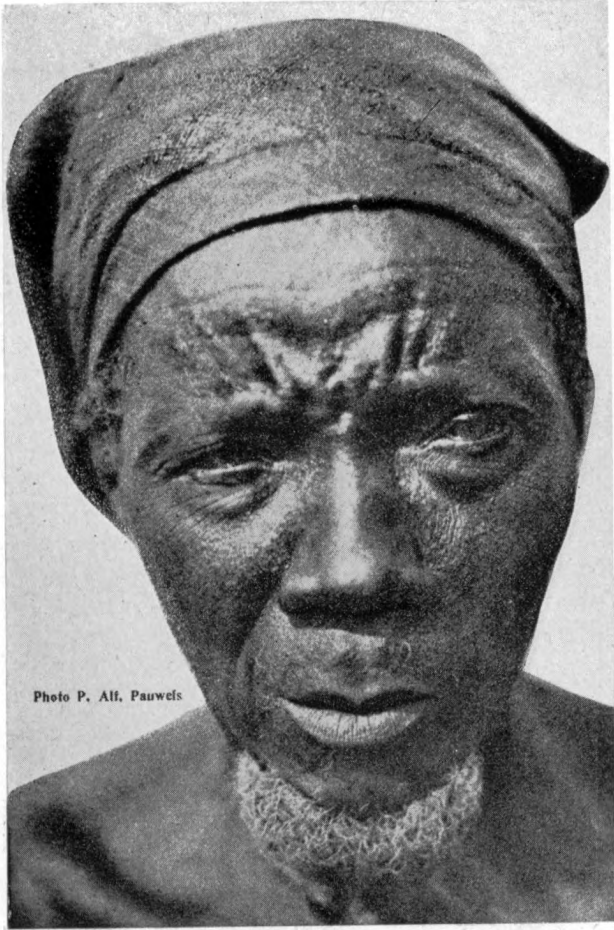
La monographie est un modeste et patient ouvrage d'analyse qui fraie la voie aux travaux de synthèse. Les limitations que doit s'imposer toute enquête de ce genre seront corrigées ici partiellement par la comparaison fréquente avec une population d'un volume plus vaste, celle du Kwango, à laquelle appartient le groupement Basuku de 80.000 indigènes. Par Kwango, nous entendons, non le District entier du Kwango, mais cette région du Kwango comprenant 640.000 indigènes que dessert le service médical du F. O. R. E. A. M. I.

On sait que la « Fondation Reine Elisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes » a basé sa méthode d'assistance sur le recensement exhaustif et annuel de la population. Les statistiques démographiques du FOREAMI représentent actuellement les approximations les plus poussées que l'on ait réalisées dans la Colonie, s'étendant à des groupements numériquement importants et sur une période de dix ans. Nous remercions MM. les Médecins-Directeurs du FOREAMI de

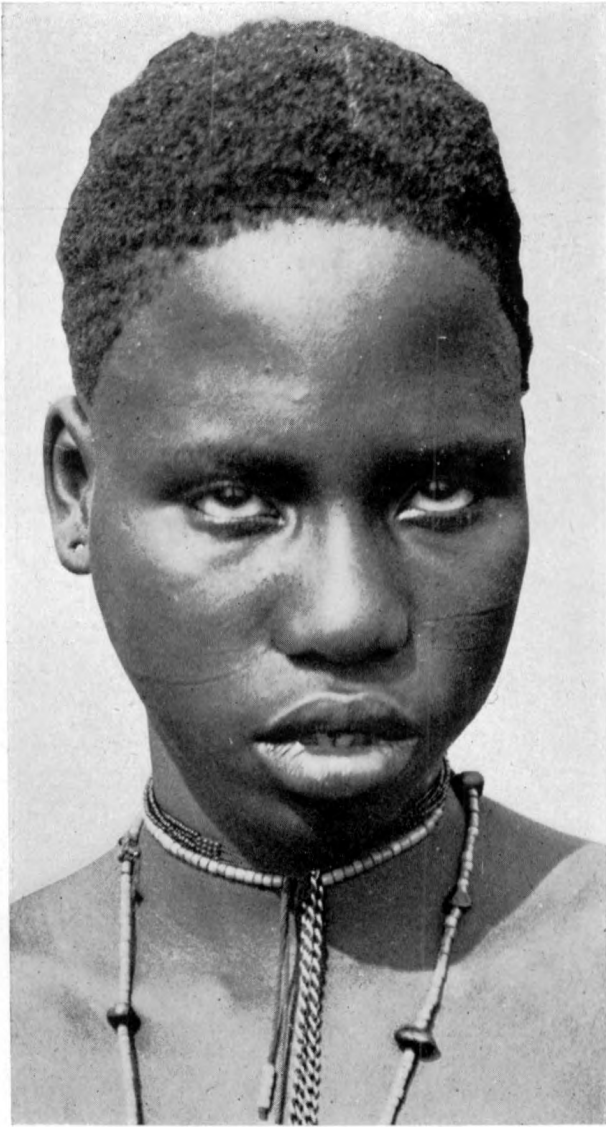
nous avoir autorisé à puiser largement dans les richesses de leurs archives démographiques.

Dans le dessein de faciliter à d'autres chercheurs l'étude d'un groupe ethnique déterminé, nous avons tenu à définir la terminologie employée, en la rapprochant le plus possible de celle dont se sert, dans ses publications, l'Institut National de Statistique de Belgique.

A la fin de notre étude, tout spécialement, nous quittons délibérément la sphère sereine de la statistique et de l'ethnographie pour prouver une thèse, la thèse que contiennent d'ailleurs, explicitement ou implicitement, tous les Rapports du Service Médical traitant du Territoire de Feshi : la nécessité et l'urgence d'une politique de natalité dans une population en décroissance. Il est difficile d'écrire *sine amore* et de demeurer impassible et indifférent en présence d'un peuple qui se meurt et que l'on a, seize ans durant déjà, et du meilleur de ses forces, travaillé à civiliser.



Vieillard Musuku.



Jeune fille Musuku.
(Région de la Tsay. Kimbau.)

Photo de « Jesuiten-Missies. »

INTRODUCTION.

Habitat. — Origine. — Mœurs. — Régime politique. — Caractères somatiques. — Endémies. — Le recensement démographique.

HABITAT.

Les Basuku ⁽¹⁾ forment une peuplade d'environ 80.000 habitants, occupant les hautes brousses qui s'étendent entre la Bakali et le Kwenge, la majeure partie de l'actuel territoire de Feshi, dans le District du Kwango. Vastes plaines herbeuses, à l'altitude de 800 à 1.000 mètres, au sol stérile, sans palmiers, sans forêts.

Des savanes arborées et désertiques occupent les lignes de faite des grandes rivières, Bakali, Tsay, Luye, Lukula, qui toutes, parallèlement, coulent du Sud au Nord, sur le grès dur du Kalahari inférieur. A la limite Nord du territoire, les rivières pénètrent dans les grès tendres du Karroo et y creusent un canon profond où abondent les palmeraies naturelles, mais le sol rouge et fertile du Karroo est occupé par les races Bambala du territoire de la Lukula.

Au point de contact des deux formations géologiques, la rivière se précipite dans le canon par une suite de cataractes ou de chutes, telles les impressionnantes chutes Lippens sur la Luye, à Kitona, qui ont 43 mètres de

(¹) La lettre « u » en langue bantoue se prononce « ou ». Singulier « Musuku », pluriel « Basuku ».

hauteur, ou les chutes de Kifilu Sulu sur la Tsay, hautes de 23 mètres.

La stérilité du sol s'avère par le faible rendement du manioc à l'hectare. On estime généralement au Congo le rendement du manioc en terrain « pauvre » à 8 tonnes à l'hectare. Le service agricole du territoire l'estime à 2 tonnes pour les parties centrale et Sud de la région. C'est dire que le pays des Basuku sera une terre de famines et de disettes endémiques. La carence alimentaire est la cause de la misère physiologique de la race.

Aucune activité économique, aucune production d'exportation dans la région. Le caoutchouc des herbes fut exploité jusqu'en 1930 et intensivement durant l'effort de guerre, mais cette production est, depuis, abandonnée. Aucune possibilité pour la culture des « fibres » qui suppose un terrain de forêt.

Les agents de l'Etat, le personnel du service médical, les missionnaires sont les seuls Européens du territoire. L'absence de tout centre industriel et extra-coutumier et de tout camp de travailleurs fait que les Basuku ont conservé profondément leur forme archaïque de peuple primitif, avec tout le fardeau, mais aussi la sauvegarde des coutumes ancestrales, bien que l'exode massif des adultes et de la jeunesse soit un élément certain de désagrégation.

ORIGINE.

Il n'y a guère plus de deux siècles que cette race nomade occupe les brousses stériles des hauts-plateaux de Feshi, région appelée « Pindi », d'où le nom de Bapindi parfois donné aux Basuku. Son habitat primitif était l'Angola portugais, où elle voisinait avec les races Bakongo dont elle conserva la langue et les mœurs. Quand, en 1539, Alphonse I^{er}, roi du Kongo, écrivit au

pape Paul III pour lui demander des missionnaires, il citait, dans sa lettre d'obédience, les Basuku parmi ses sujets (1). Ils émigrèrent sur la rive droite du Moyen Kwango dans la région de la Nganga, probablement à la suite des guerres de la fin du XVI^e siècle entre Bayaka et Bakongo, et ils y subirent l'invasion et la domination des chefs Balunda. C'est pour en secouer le joug que commença l'exode vers l'Est, sous la direction du chef Meni Kongo, Tona di Lukeni. L'exode devait s'arrêter à l'extrémité des hauts-plateaux, au Zumbu, à Vumvu, qui dominent les riches vallées du Kwenge et de la Lukula, déjà occupées par d'autres races. Elles aussi étaient venues du Sud-Ouest, fuyant les chasseurs d'esclaves qui exerçaient la traite dans l'Angola pour le compte des Portugais.

MŒURS.

Comparée à celle des peuplades voisines, la morale sexuelle des Basuku s'avère être relativement sévère. Tout rapport extra-matrimonial ou prématrimonial, même entre fiancés, est prohibé et sanctionné par la cou-

(1) Idem dans la minute datée de 1533 et encore dans la lettre de 1583 portée à Rome par Lopez. A partir de cette date, le nom des Basuku n'est plus mentionné dans les lettres des rois de Kongo. La défaite des Bayaka par le capitaine portugais François de Govéa date de 1574; ils avaient envahi le royaume de Kongo et pillé la capitale San Salvador. L'invasion des Balunda se situe vers la fin du XVII^e siècle. Le nom du chef lunda Mwene Mputu est cité pour la première fois dans un document de 1724 (Arch. Vatic.) (cfr. CUVELIER (Mgr), *op. cit.*, 333, 339, et PLANCQUAERT, *op. cit.*, 19, 73, 86, qui donnent toute la bibliographie du sujet). D'après la généalogie des chefs Basuku, et de nombreux recoupements que nous avons faits dans la généalogie des chefs Bambala, l'exode vers le Pindi peut se situer peu avant 1800. Un groupe fort important de Basuku habite dans l'Angola, sur le Kwango supérieur, à la frontière Sud du Congo Belge, en territoire portugais de Musuku; ils sont gouvernés, depuis toujours, par une cheffesse, la Ngudi A Nkama (cfr. RIBEIRO, *op. cit.*, 108). Leur langue est identiquement la même que celle des Basuku de Feshi. Des clans Basuku sont demeurés sous domination Balundu-Bayaka, dans l'entre-Kwango-Bakali.

tume. Rien de ce qui ressemble à un mariage à l'essai, comme chez les Bayansi et les Basongò. La dot doit être intégralement versée avant la cérémonie du mariage, le « kusula nkento », et la chèvre, « nsiku », immolée. Le mariage avant nubilité est prohibé et le consentement de la femme est ordinairement demandé, bien que, dans le cas du mariage « mu kunda », en substitution d'une femme morte, la fille ne soit que trop souvent fiancée avant nubilité et même contre son gré.

Toute la morale musuku est basée sur la crainte fétichiste d'une justice immanente : les ancêtres défunts se vengent parce que les règles coutumières, les « nsiku », ont été violées et il y aura mort ou maladie dans le clan si la faute n'a pas été réparée par l'amende et le sacrifice expiatoire. La croyance en l'Être Suprême, « Nzambi Mpungu », croyance strictement monothéiste et exempte de tout anthropomorphisme, n'influence l'éthique que d'une façon implicite. Elle donne toutefois à la coutume ancestrale, « qui n'est pas semblable à celle que font les hommes », son caractère d'impératif catégorique et indiscuté.

Le régime matrimonial est celui de la polygamie, sous la forme de petite polygamie. Une enquête faite en 1945 par l'A. T. Van de Ginste, dans les cinq subdivisions de la région Nord, donne les indications suivantes : sur 2.756 mariés, on compte 525 bigames pour 213 polygames qui ont 3 femmes et plus. Quatre polygames ont respectivement 14, 13, 11 et 10 femmes; le chef Buka Tsona en a 22.

Le nombre des monogames est important : 2.018 monogames pour 738 polygames qui accaparent 1.878 femmes. Les monogames païens sont presque tous monogames « temporaires » et polygames de désir. Toutefois, la coutume connaît le « pacte de monogamie », le « lusilu ».

C'est dire que la monogamie chrétienne n'est pas apparue comme un fait entièrement nouveau et anticoutumier.

La monogamie chrétienne s'avère être stable dans cette population où le libertinage des mœurs n'est pas le défaut dominant. On ne compte que 1,5 % de monogames chrétiens tombés en bigamie ou en « polygamie successive ».

REGIME POLITIQUE.

La forme politique coutumière de la tribu est du type monarchique et féodal, sous l'obédience du chef Meni Kongo, qui investit ses vassaux dans la cérémonie du « kuyadisa mbwene » et arbitre leurs différends. Cette forme politique fut toutefois singulièrement bouleversée par l'occupation européenne. Jusqu'en 1932, le groupement demeura écartelé entre trois territoires distincts. En 1933, l'Etat décida de soumettre le Meni Kongo et les Basuku au pouvoir de l'ennemi héréditaire, le Kiamfu de Kasongo Lunda. En 1935, était enfin constituée la chefferie autonome des Basuku.

Durant l'effort de guerre, pour des raisons de facilités administratives incontestables, la chefferie, bien que formant un groupe ethnique homogène et hiérarchisé, était scindée en secteurs séparés; les noms des subdivisions, noms éponymes des chefs ancestraux, étaient rayés de la carte pour leur substituer le nom des rivières; les chefs de village, tous chefs de clan, étaient remplacés, en bien des endroits, par des factotums, dits « lemba ». Enfin, en 1946, lors d'une affaire de fétichisme qui exigeait répression, le Meni Kongo régnant était relégué, avec des notables, dans le District du Lac Léopold II.

Suivant les croyances coutumières, profondément ancrées dans la mentalité indigène, c'est par l'intermé-

diaire des chefs de la tribu et des chefs de clan que la vie se transmet des ancêtres défunts aux vivants. Du point de vue démographique, le seul où nous nous plaçons ici, il serait vain de nier les effets psychologiques, sur une population primitive, de remaniements politiques qui modifient la structure coutumière. Nous y reviendrons dans l'étude des causes psychologiques de la dénatalité.

CARACTERES SOMATIQUES.

Le Musuku est de très petite *taille*. Calculée sur 2.000 individus examinés, la taille moyenne est 1 m. 572 ⁽¹⁾. Deniker donne les tailles moyennes de 48 peuplades africaines; aucune n'a une taille moyenne aussi petite, si ce ne sont les Boschimans (1 m. 545), les pygmées et des groupes appelés pygmées et négrilles de l'Afrique Française ⁽²⁾. Détail curieux, une peuplade du Cameroun, classée parmi les pygmées ou négrilles, porte le nom de Bayaka ⁽³⁾. On sait que les Basuku se font souvent appeler Bayaka à l'étranger, nom qu'ils n'oseraient jamais revendiquer en présence des vrais Bayaka de Kasongo Lunda. Avelot assimilait les Bayaka du Cameroun, du Gabon et du Congo Français aux Bayaka du Kwango et leur attribuait même origine ⁽⁴⁾. Ceux-ci, cependant, pas plus que les Basuku, n'ont aucune des caractéristiques anthropologiques des vrais pygmées.

L'*indice céphalique*, calculé sur 2.000 sujets *in vivo*, est 74,6 ⁽⁵⁾. Cet indice classe les Basuku parmi les doli-

(1) VAN DE GINSTE, Anthr., *op. cit.*

(2) Boschimans : 175 sujets examinés; Bakongo : taille moyenne, 1 m. 631 pour 175 sujets examinés. Le faible volume de sujets examinés, tant pour la taille que pour les indices céphaliques et nasaux, rend d'autant plus intéressants les indices Basuku calculés sur 2.000 individus. DENIKER, *op. cit.*, Append.

(3) LEFROU, *op. cit.* 364.

(4) AVELOT, *op. cit.*

(5) VAN DE GINSTE, Anthr.

chocéphales, tout comme leurs voisins les Bapende (indice 74,2) et aussi les Bakongo et les Bateke (indice 74 d'après Deniker). « Chez les Noirs, la dolichocéphalie doit être considérée comme la règle, mais il existe chez certains groupes une tendance à la brachycéphalie, qui paraît surtout accusée quand on avance de l'Ouest à l'Est » (Lefrou, *op. cit.*, 27).

L'indice nasal est 157,2 cm. qui classe les Basuku parmi les ultra-platyrrhiniens, comme les Boschimans et des peuplades du Zambèze et de l'Angola ⁽¹⁾.

Des crânes, au nombre de 190, ont été recueillis dans le territoire de Feshi, la plupart et probablement tous, dans la région Basuku, particulièrement en subdivisions Buka, Tona et Bwangongo. Cette collection, la plus importante peut-être d'une population congolaise, a été déposée récemment au Musée du Congo à Tervueren. En attendant qu'en soit faite une étude approfondie, tâche des spécialistes, notons cependant quatre caractéristiques :

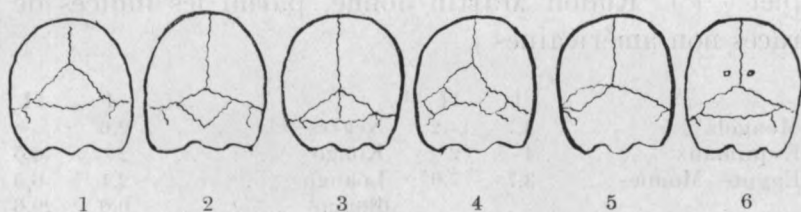


Fig. 1. — Formes de l'Epactal ou Os des Incas.

1. Os incae; 2. Os incae medium; 3. bipartitum; 4. tripartitum;
5. latérale sinistrum; 6. Os incae et Points pariétaux (d'après Egon Von Eickstedt et Deniker).

(1) VAN DE GINSTE, Anthr., *op. cit.* DENIKER, *op. cit.* Append.

L'os supplémentaire, situé entre les pariétaux et l'occipital, caractérise d'une façon très nette, au moins quatre crânes sur les 167 crânes examinés. Il présente une surface relativement importante et affecte les formes 1, 2 et 6 de la Fig. 1.

Dimensions : base et hauteur : un \pm 75 mm. et 55 mm. ; trois \pm 55 mm. et 45 mm. S'agit-il de l'épactal, dit « Os des Incas » ou de l'os triquetrum, appelé parfois « Os des Incas » incomplet ? Treize crânes, au moins, sont caractérisés par des os supplémentaires divers, de plus faibles dimensions. Os triquetra ou os wormiens ? Ces derniers sont nombreux dans les lignes suturales occipito-pariétales.

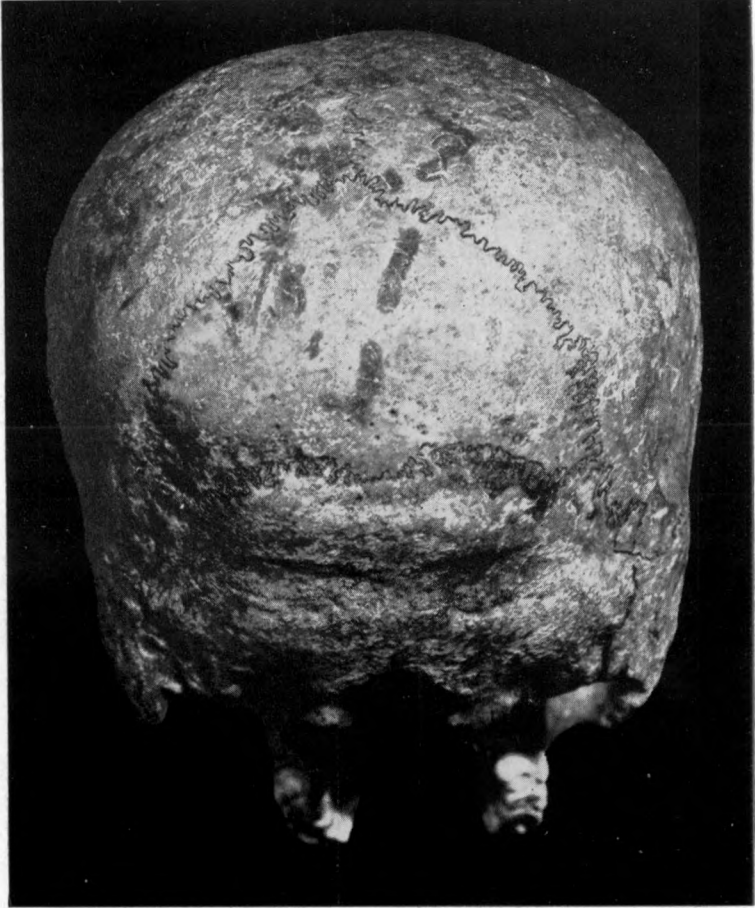
L'épactal doit son nom d'os des Incas à sa grande fréquence dans les crânes péruviens. « On le rencontre incomplet 20 fois pour cent et complet 5,4 fois pour cent chez les Péruviens, tandis que dans les crânes nègres, on ne le trouve que 6 fois pour cent incomplet et 1,5 fois complet. Chez les Européens, il est encore plus rare incomplet et ne se rencontre presque jamais complet » (1). Rudolf Martin donne, parmi les indices de races non américaines :

	I	II		I	II
Mongols	3,7	14,2	Nègres	2,6	—
Esquimaux	4	2	Kongo	2	6,5
Egypte Momies ...	3,7	7,6	Loango	2,1	6,5
			Bongo	0,0	29,6

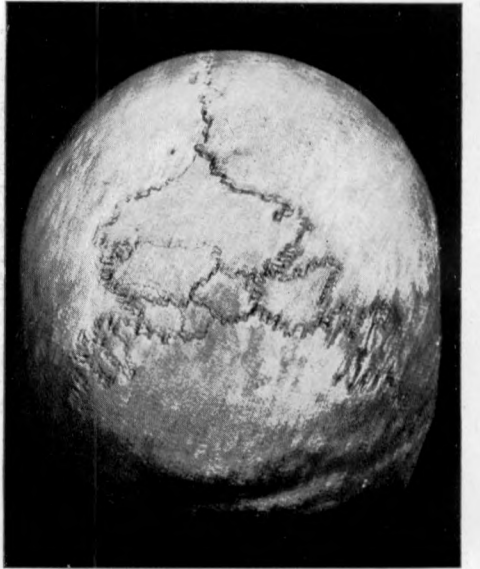
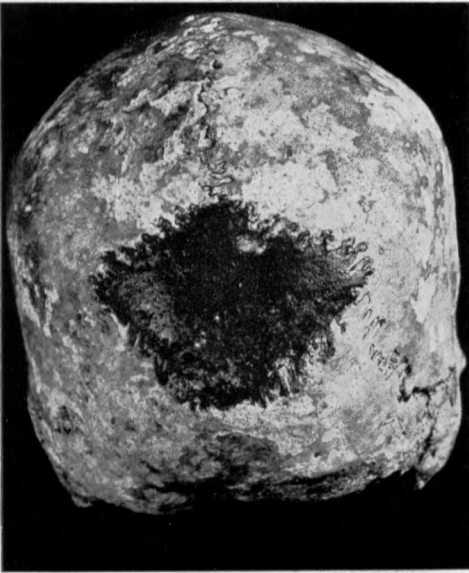
Groupe I = Os incae. Groupe II = Os triquetrum.

D'après cet auteur, la présence de l'épactal n'est pas un signe d'infériorité raciale, ni de régression vers des formes primitives.

(1) DENIKER, *op. cit.* 85; VON EICKSTEDT, *op. cit.* 899 dans l'édition de 1942, Rud. MARTIN, *op. cit.* 838.



L'Os supplémentaire.



Foramina Parietalia
et Os supplémentaires.

L'Os supplémentaire sur des crânes Basuku.

Le *Ptérion temporo-frontal* est fréquent, soit sur les deux faces latérales, soit sur une des deux seulement. *Salvo meliore judicio*, voici la répartition (Fig. 2) :

Ptérion temporo-frontal en K (forme 2)	12
Idem, par apophyse du frontal ou du temporal (f. 3 et 4) ...	35
Os epiptericum (f. 5)	10
Ptérion en H, sphéno-pariétal	110

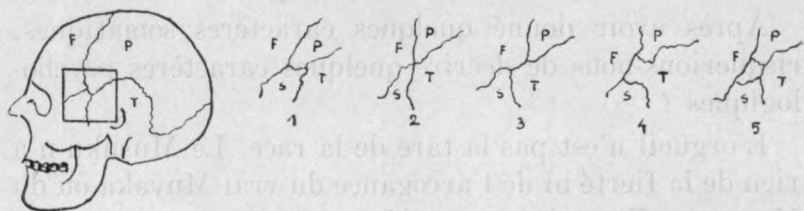


Fig. 2. — Formes du Ptérion.

F., Frontal; T., Temporal; P., Pariétal; S., Sphénoïde. 1. Ptérion en H, sphéno-pariétal; 2. Ptérion en K, temporo-frontal; 3. par apophyse du frontal; 4. par apophyse du temporal; 5. Os épip-tericum (d'après Egon Von Eickstedt).

H. Vallois donne comme indice de fréquence du Ptérion temporo-frontal, d'après Collins : 2.115 Nègres, 12 % ; 1.300 Mongols, 3,8 % ; 20.867 Européens, 1,6 %.

L'étude du Ptérion a été très poussée par les anthropologues, à cause de sa haute fréquence sous la forme en H dans certains groupes de primates et sous la forme en K dans d'autres groupes (gorilles 100 % ; chimpanzés 77 %). D'aucuns ont même tenté d'établir une théorie du polyphylétisme basée sur la fréquence d'une des deux formes du Ptérion (1).

L'anomalie du *Métopisme*, qui est fréquente dans la race blanche (8 %) et rare dans la race nègre (1 %), ne se présente sur aucun des 167 crânes examinés. La présence de la suture métopique dans l'os frontal est con-

(1) H. VALLOIS, *op. cit.* 77.

sidérée, à tort ou à raison, par certains anthropologues comme signe d'évolution progressive ⁽²⁾.

Le *Foramen parietalium*, de part et d'autre de la suture sagittale, près du Lambda, soit sur les deux pariétaux, soit sur un seul, est fréquent : 28 % (Fig. 1, forme 6 et Photogr.). Martin donne comme indice des races américaines 59 et pour les Esquimaux : 16 % ⁽³⁾.

Après avoir donné quelques caractères somatiques, risquerions-nous de décrire quelques caractères psychologiques ?

L'orgueil n'est pas la tare de la race. Le Musuku n'a rien de la fierté ni de l'arrogance du vrai Muyaka ou du Mupende. En présence de l'étranger, il a nettement un complexe d'infériorité qui lui vient de sa faiblesse physique et de son extrême pauvreté. Le Musuku n'est pas jovial et primesautier et hâbleur comme le Mumbala. Sa paresse, très grande, est moins nonchalance et indolence que peur de tout effort physique. Le seul effort qu'il ne redoute pas est la marche et la course. En saison sèche, quand le feu de brousse transforme le « Pindi » en une immense plaine nue et noire, la « mpila », où fument encore quelques arbres calcinés, le Musuku, pour lors infatigable, poursuivra, jusqu'à épuisement, l'antilope qu'il a blessée de sa flèche et retrouvera tout son atavisme de peuple chasseur.

L'écolier Musuku, s'il est suffisamment nourri, n'est pas moins intelligent que d'autres, et parfois plus persévérant que beaucoup d'entre eux. Ses succès scolaires dans les écoles supérieures le prouvent.

⁽²⁾ MARTIN, *op. cit.* PAPILLARD : « Les origines du Métopisme ». *L'Anthropologie*, 505, 1928.

⁽³⁾ MARTIN, *op. cit.* 731.

NOSOLOGIE.

Pour l'étude de la morbidité dans la population Basuku, nous glanerons largement dans les rapports du Foréami, tant dans les rapports généraux que dans ceux du sous-secteur et qui sont signés D^r Trolli, De Brauwere, Dupuy, Dricot, Scaillet, Mercken, Marsan, Scudier, Eeraerts. Nous ne pourrions pas nous documenter à meilleure source. La lutte pour sauver un peuple est une lutte passionnante, surtout quand il s'agit d'un peuple en décroissance qui, tel un malade, n'a rien à gaspiller de sa réserve de vie; lutte d'autant plus méritoire qu'elle se fit, pour une grande part, durant la situation troublée née de la guerre, par un corps médical réduit en nombre et combien surmené, mais hautement conscient de ses responsabilités.

La maladie du sommeil était traitée, dès 1916 et 1918, au dispensaire des missions de Kimbau, Mwanza, Kingungi, mais le degré d'endémie pour la région Basuku semblait peu élevé.

En 1935, le service médical du Foréami signalait la présence de la *glossina palpalis* en subdivision Mutangu, au Sud du 6° parallèle, soit au-dessous de la limite Sud atteinte par la glossina en 1924, d'après l'enquête du D^r Schwetz. Aucun cas de trypanosomiase n'est constaté. Au Nord du 6° parallèle, dans le cercle de Muzengotona, la maladie existe en petits foyers restreints, peu intenses, et se rencontre, dans les intervalles, sous forme sporadique. L'indice d'endémicité n'est que 0,27 %. Un foyer virulent existe à la frontière Ouest, dans la région de Kidima-Mazengele, dans le territoire des Bayaka : sur une population de 4.825 individus examinés, 1.327, soit plus de 27 %, furent reconnus trypanosés en 1939. Un dépistage méticuleux, complété par une bayérisation

prophylactique partielle, aura finalement raison de ce foyer malgré un pourcentage élevé d'arsénico-résistance.

En 1941, la trypanosomiase éclate soudainement dans les subdivisions de la rive droite de la Tsay, en région Basuku. L'affection prend un caractère nettement épidémique dans le foyer de Mwanza Kwanza, où tous les nouveaux cas sont arsénico-résistants. Il en est de même en subdivision Mobanga. La bayérisation prophylactique est pratiquée et sera poursuivie en 1943 et 1945. Dans le Cercle Mwela, 5.000 indigènes sont protégés par l'injection de Propamidine, qui se révèle une arme prophylactique efficace. L'extension brutale de l'endémie s'est faite dans une région jusqu'alors indemne.

Le rapport de 1945 est presque un bulletin de victoire : « La situation dans le sous-secteur de Feshi est devenue excellente. Dans l'ancien foyer de la Tsay, aucun nouveau cas n'a été découvert depuis deux ans. La plupart des nouveaux cas ont été dépistés dans un foyer relativement bien circonscrit, celui du Musengo ». Dans les foyers non éteints de l'entre-Tsay-Bakali, la lutte se poursuit.

La propagation de la maladie du sommeil eût été catastrophique dans cette race sous-alimentée. Elle doit son salut uniquement au zèle et à l'intelligence du service médical. On saisit du doigt l'efficacité de la méthode caractéristique du Foréami, basée sur le recensement et l'examen annuels et exhaustifs de la population, qui permettent de déceler la présence des foyers et de prendre d'urgence les mesures nécessaires. Le service médical n'a pas hésité devant le prix très élevé de la bayérisation.

La *malaria* est commune, sans atteindre dans cette région de hauts-plateaux l'endémicité élevée des régions de forêts. Le *pian* est presque inconnu. La *dysenterie*

ambienne et bacillaire est rare. La *lèpre* existe : 149 cas ont été traités en 1946 sur les 1.147 cas du Kwango. La forme maculo-nerveuse domine, les formes tubéreuses et nerveuses typiques sont exceptionnelles. La ségrégation est quasiment impossible; elle fut tentée sans succès dans un village de la subdivision Katambi où l'endémie est particulièrement grave. « L'endémie lépreuse ne constitue pas, malgré sa large diffusion, un facteur nosologique susceptible d'entraver l'évolution eugénique des populations. Elle doit cependant être combattue parce qu'à la longue elle pourrait atteindre un degré qui ne manquerait pas d'être dangereux » (*Rapport*, 1938).

Les *verminoses* sont générales, dues principalement au mépris de l'hygiène. Comme partout au Kwango et probablement partout dans la colonie, les *helminthiases* atteignent la grande majorité, sinon la totalité des indigènes. Le parasitisme est souvent bénin en lui-même mais il devient grave par suite de circonstances spéciales, qui se trouvent réunies dans la population Basuku. Le parasitisme évolue vers l'infection pathologique à la faveur d'un état de dénutrition aigu ou chronique. La gravité du mal est directement conditionnée par la faible résistance physique des individus, consécutive à la disette. Les relations entre l'infestation massive, par vers intestinaux, et les affections broncho-pulmonaires étonnamment fréquentes dans la population, sont signalées. La sous-alimentation fait que les verminoses jouent un rôle important dans la morbidité générale. L'extension des cultures vivrières, l'amélioration qualitative de l'alimentation sont conditions nécessaires au succès de la campagne antihelminthique. Ces considérations extraites des rapports prouvent combien la carence alimentaire est étroitement liée à la très haute mortalité que nous constaterons chez les Basuku.

La *fièvre récurrente africaine* est relativement rare, sauf dans la région de Kimbau; elle n'atteint pas la virulence constatée au Moyen-Wamba. L'agent vecteur de la maladie, l'*ornithodoros moubata*, le fameux « kimputu » tant redouté de nos noirs, est cependant très répandu dans certains villages.

La *fièvre jaune* constitue une menace latente au Kwango. Une enquête faite par le D^r Liégeois et qui avait pour objet de déterminer les séro-tests de protection, a fait constater qu'à certains endroits, une proportion élevée des individus observés possède des anticorps protecteurs pour la souris. Ces indigènes auraient donc été atteints, à un degré plus ou moins bénin, de typhus amaril. La fièvre jaune s'est manifestée, sous cette forme, en des endroits très éloignés les uns des autres, tel Feshi et Banningville, et pourrait, à un moment donné, provoquer des épidémies meurtrières. (*Rapport*, 1942). L'indice de Feshi était un des plus élevés du Kwango.

Dans presque tous les villages Basuku se traînent quelques malheureux « Konso », pauvres enfants et adolescents, béquillards ou rampant sur les genoux, séquelles des trois épidémies de *paraplégie spastique* qui désolèrent la région en 1929, 1932, 1937. La nature des séquelles entraîne l'impotence quasi totale des indigènes atteints. 413 cas étaient signalés en 1936-1937. Sur deux cents cas examinés en 1937 par le D^r Marsan, 74 % demeurèrent sans guérison et 16 % furent mortels. En 1941, dix cas nouveaux étaient signalés dont 4 suivis de décès. Cette maladie présente des analogies avec la poliomyélite et semble être en rapport avec la carence alimentaire, particulièrement avec la déficience en vitamines.

De toutes les endémies qui affectent la morbidité de

la population, la plus caractéristique et peut-être actuellement la plus nocive est cette maladie mystérieuse, appelée, faute d'un autre nom, le « *Mbwaki* » ou « *Kim-bengi* » ou encore « *Katoto* » qui littéralement mine la jeunesse. Dans le cercle de Tona (Muzengo), où son influence défavorable sur la démographie est certaine, on lui attribue 40,7 % de la mortalité générale. Les enfants sont atteints principalement, mais aussi les adolescents. Nous avons connu de nombreux écoliers, pleins de vie jusqu'à l'âge de 14 ans; retournés au village, ils s'éteignaient lentement, minés par le « *Mbwaki* ». Cette endémie est caractérisée par l'aspect oedémateux des téguments qui sont subpigmentés et donnent à l'enfant un aspect vieux par décoloration des cheveux et de la peau, d'où son nom de « *Mbwaki* » ou « *Kim-bengi* » : rouge (1). On note une anémie sévère, de l'apathie, de la faiblesse, des douleurs articulaires, des hémorragies fréquentes (gencives). L'affection évolue presque toujours vers le marasme et la mort. « L'ankilostome est toujours présent dans les selles. L'étiologie de cette affection n'a pu être encore déterminée, mais l'hypothèse la plus généralement admise est qu'il s'agit d'une carence ou déséquilibre alimentaire » (D^r Trolli, *Méth.*, 82, 1940). L'étude de la maladie fut poursuivie durant la période de guerre. En 1945, le laboratoire de Léopoldville décelait la présence de « rickettsia ». « Cette trouvaille ajoute un élément troublant au problème déjà complexe du « *Mbwaki* » (D^r Dricot, *Rapport*, 1945) et oriente les études vers de nouvelles recherches (2). Elles

(1) Le vocabulaire Basuku ne connaît que quatre noms de couleur : kapindi ou ndombe : noir; kasema ou mpembe : blanc; mbwaki ou mbengi : rouge; kafuka : sombre, gris. L'analogie est employée pour désigner les autres couleurs et les nuances : « bambi », couleur de l'antilope, etc.

(2) Dr. NEUJEAN : *Rec. Trav. Sc. Médic. du C. B.*, 1947.

prouvent, à la fois, l'utilité dans la Colonie des institutions de recherches scientifiques, et aussi la haute conscience qu'a le Service Médical de promouvoir le bien-être des populations dont le sort est confié à sa garde.

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES.

Les éléments de notre étude démographique proviennent, presque tous, des statistiques du Foréami, qui, depuis 11 ans, assure le service médical dans le territoire de Feshi. Notre travail personnel a consisté à collationner, subdivision par subdivision, les statistiques réparties en différents cercles et sous-secteurs. Nous tenons à prendre seul la responsabilité des erreurs statistiques qui auraient pu se glisser dans cette étude.

Il est utile pour apprécier la valeur des recensements démographiques du Foréami, de remarquer que chacun des 3 cercles qui comprennent la population ici étudiée est recensé depuis 11 ans par un personnel européen distinct; le recensement est annuel, nominal et familial et dressé par le personnel européen; tout indigène est inscrit au registre par village, avec le nom des femmes et des enfants. Il possède une carte médicale qui est visée annuellement par le médecin ou l'agent sanitaire, au moment de l'examen. L'indigène absent a l'obligation, sous peine de sanctions, de se présenter dès son retour. Bien qu'il y ait une différence entre le nombre des recensés et le nombre des examinés au cours de l'année, due surtout à l'exode massif des hommes, il serait faux de parler de fuite en présence de l'autorité médicale. La population se montre non seulement docile et confiante, mais même nettement désireuse de se faire examiner; elle semble comprendre et apprécier le caractère désintéressé et hautement bénéfique de la mission du Foréami. Quand le bruit courut en 1939 de l'abandon possible de la région,

il y eut des plaintes unanimes dans la population. Les Basuku ont nettement conscience de leur misère physiologique, de leur pauvreté, des ravages du Mbwaki qui mine la race, des dangers de la maladie du sommeil qui les guette, de la mort qui s'abat lourdement sur leur clan; le « Munganga » est pour eux un bienfaiteur désintéressé et en qui on espère.

TABLEAU n° 1.

Les 14 subdivisions Basuku
du territoire de Feshi.

ANNEE 1944.

	H.	F.	G.	F.	Total	N.	D.
Zalala	470	596	503	477	2.066	40	84
Loanda	373	507	388	393	1.661	42	54
Bumba	1.809	2.498	1.957	1.830	8.094	180	370
Katambi	690	960	657	647	2.954	70	144
Mutangu rd. ...	2.454	3.432	2.619	2.650	11.155	220	316
Buka Tsona ...	2.043	2.688	2.173	2.126	9.030	272	458
Muzengo	1.556	1.920	1.561	1.435	6.472	230	346
Buka Kipangu .	1.547	2.168	1.860	1.738	7.313	232	280
Ngombe... ..	712	966	806	837	3.322	87	105
Mwela Dua ...	1.203	1.712	1.349	1.307	5.571	173	330
Bwangongo ...	789	1.042	845	866	3.562	133	185
Minikongo ...	1.863	2.580	2.053	1.888	8.384	318	314
Kasombo	453	589	431	497	1.970	50	42
Mobanga	833	1.193	899	866	3.791	115	168
Mutangu rg. (recensé avec rive droite)						98	181
Totaux	16.796	22.851	18.101	17.577	75.345	2.260	3.385

PREMIÈRE PARTIE

Le Mouvement naturel de la population

NATALITE ET FECONDITE.

Courbe de la natalité. — Tableau des taux de 1937 à 1945. —
Le coefficient brut de natalité. — Le coefficient de fécondité
générale. — Le coefficient de fécondité matrimoniale. — La pro-
ductivité brute des familles. — La productivité nette des familles.
— La stérilité.

PREMIERE PARTIE
Le Mouvement naturel de la population

NATALITE ET FERTILITE

La fécondité est la mesure du nombre d'enfants nés par femme pendant sa vie. Elle est exprimée par le coefficient de fécondité, le coefficient de fécondité générale, le coefficient de fécondité matrimoniale, la pro-
ductivité brute des familles, la productivité nette des familles, la survie.

(1) La fécondité est la mesure du nombre d'enfants nés par femme pendant sa vie. Elle est exprimée par le coefficient de fécondité, le coefficient de fécondité générale, le coefficient de fécondité matrimoniale, la productivité brute des familles, la productivité nette des familles, la survie.

CHAPITRE PREMIER.

LA NATALITÉ.

Courbe de la natalité.

La courbe de la natalité, de 1936 à 1946, dessinée dans les graphiques I et II, est établie d'après les taux bruts de natalité pour 1,000 habitants donnés au tableau n° 2. Le taux de 1946 n'a pu être calculé que sur les 74 % de la population ; pour apprécier la situation de la population totale, en 1946, il ne peut donc être qu'une estimation.

La courbe de la natalité décrit, dans ses oscillations, toute la pauvre histoire de la population basuku, avec ses misères et ses espérances. Elle présente les caractéristiques suivantes :

En 1936, les premiers recensements incomplets du Foréami, venu assurer le service médical dans le territoire, révèlent une natalité catastrophique due à la famine alors régnante. Qui a vécu ces tristes années dans la région et a vu de ses yeux la mortalité dans les villages, ne s'étonne en rien des conséquences démographiques de la famine que décèlent les statistiques et qui perdureront jusqu'en 1939. C'est grâce au Foréami et à ses statistiques démographiques probantes que les autorités gouvernementales purent être alertées. Le gouverneur général vint à Feshi le 21 octobre 1937 et prit d'urgence les mesures nécessaires.

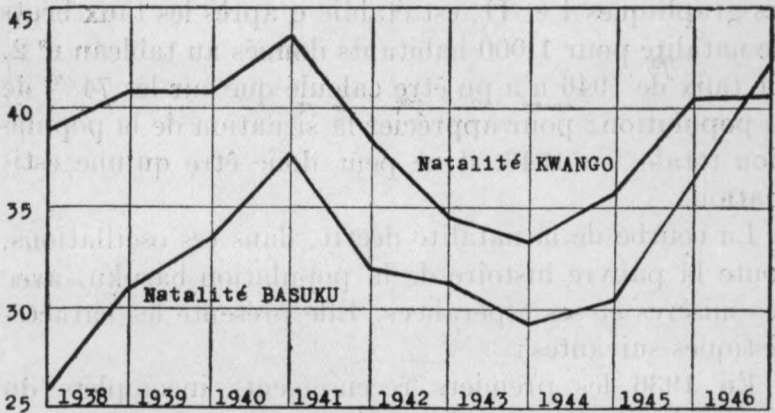
L'année 1941 marque une nouvelle chute, due à un nouveau manque de vivres. Les cultures poussées acti-

vement en 1939 et 1940 ont été trop vite épuisées; le manioc a été consommé avant pleine maturité. De plus, les champs sont dévastés par la maladie connue sous le nom de mosaïque, le « kindombe ». Les champs de manioc de la Mission de Kimbongo ne rapporteront cette année-là que 1.500 kilos à l'hectare (1).

GRAPHIQUE N° I.

**Courbe de la Natalité Basuku
comparée à la Courbe de la Natalité du Kwango.**

(Taux pour 1.000 habitants.)

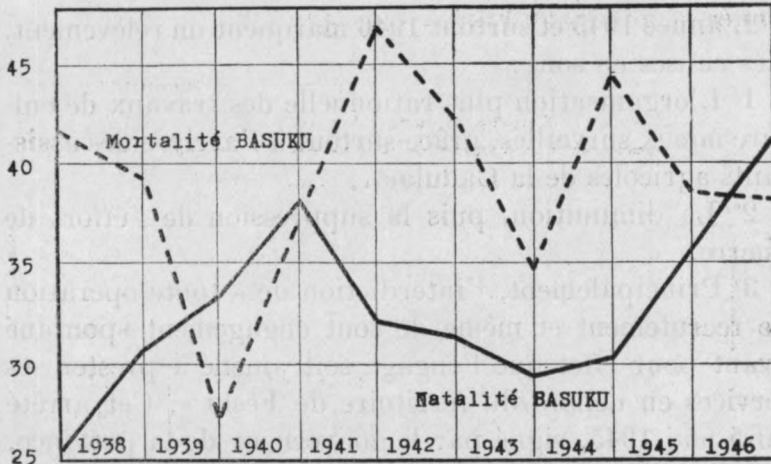


Les années 1942 à 1945 sont celles de l'effort de guerre: cueillette et préparation du caoutchouc des herbes, joint à une intensification du travail des cultures vivrières. En droit, ces travaux ne tombent que sur les hommes; en fait les femmes y ont leur part et, pour les cultures, la part presque exclusive. Tout travail obligatoire a pour effet d'intensifier l'exode massif des hom-

(1) Virose transmise par les piqûres d'aleurodes « *Dermissia gossypipenda* » dont les adultes sont de minuscules insectes blancs de la famille des hémiptères. Le Laboratoire Phytopathologique de Bambara, auquel les échantillons furent soumis, signalait aussi la présence du champignon rosé « *Aschersonda* », nuisible au manioc.

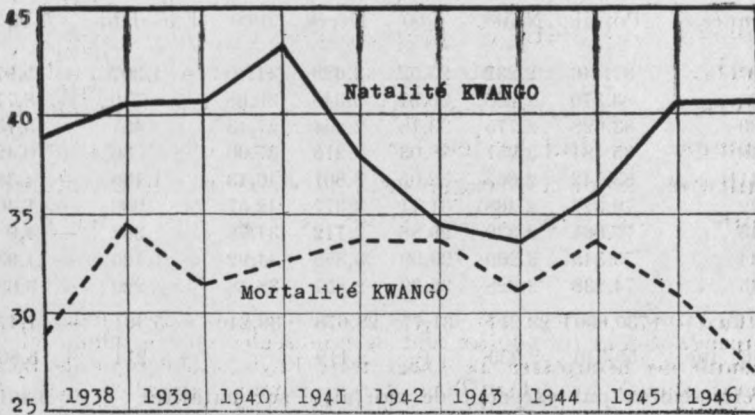
GRAPHIQUE N° II.

Courbes de la Natalité et de la Mortalité dans la Population Basuku.
(Taux pour 1.000 habitants.)



GRAPHIQUE N° III.

Courbes de la Natalité et de la Mortalité du Kwango.
(Taux pour 1.000 habitants.)



mes vers les centres, et cet exode massif cause, à son tour, la paucinatalité. Le minimum de natalité en dix ans en chiffres absolus coïncide avec le maximum d'effort de guerre (305 tonnes de caoutchouc contre 260 en 1943 et 180 en 1945).

L'année 1945 et surtout 1946 marquent un relèvement. Les causes en sont :

1° L'organisation plus rationnelle des travaux de culture mieux surveillés, grâce surtout à l'arrivée des assistants agricoles de la Cadulac.

2° La diminution, puis la suppression de l'effort de guerre.

3° Principalement, l'interdiction de « toute opération de recrutement et même de tout engagement spontané ayant pour effet que l'engagé soit amené à prêter ses services en dehors du territoire de Feshi ». Cet arrêté du 5 mai 1945, signé par le gouverneur de la province, a freiné l'exode des adultes mariés. Rien d'étonnant, dès lors, de voir la courbe de natalité remonter en flèche.

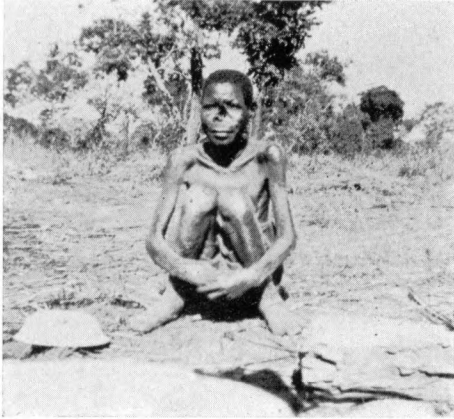
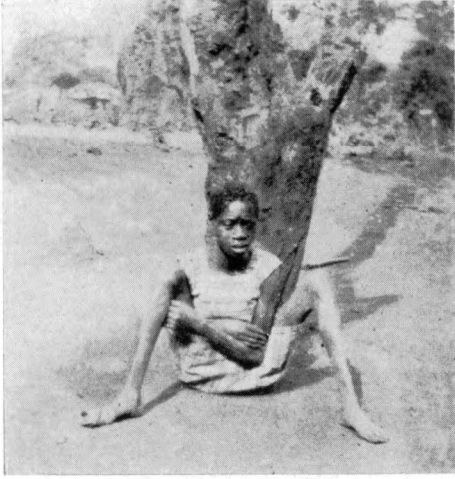
TABLEAU n° 2.

NATALITÉ ET MORTALITÉ.

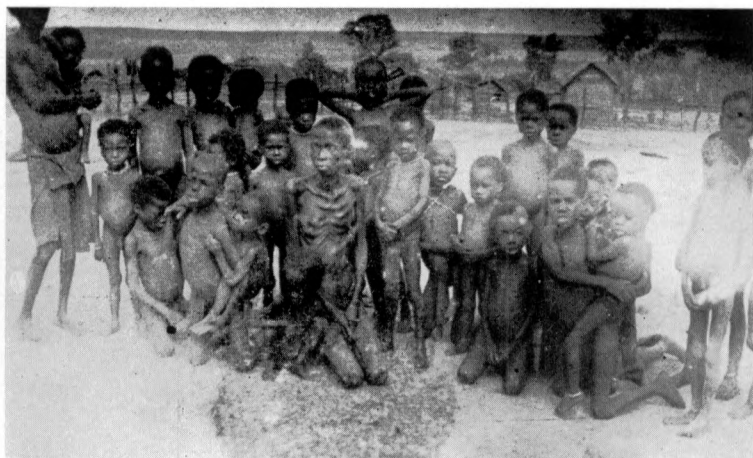
Totalité de la population Basuku.

Année	Popul.	Naiss.	0/00	Décès	0/00	Excédent	0/00
1937 ...	87.446	2.232	25,52	3.629	41,49	— 1.397	— 15,97
1938 ...	84.370	2.608	30,91	3.348	39,68	— 740	— 8,77
1939 ...	83.628	2.775	33,18	2.294	27,43	+ 481	+ 5,75
1940 ...	85.484	3.251	38,03	3.215	37,60	+ 36	+ 0,42
1941 ...	83.142	2.665	32,05	3.861	46,43	— 1.196	— 14,38
1942 ...	79.327	2.468	31,11	3.377	42,57	— 909	— 11,46
1943 ...	77.961	2.330	29,88	2.712	34,78	— 382	— 4,9
1944 ...	75.345	2.260	29,99	3.385	44,92	— 1.125	— 14,93
1945 ...	74.238	2.628	35,39	2.857	38,48	— 229	— 3,08
Totaux.	(730.890)	23.217	31,77	28.678	39,24	— 5.461	— 7,47
1946. inc.	55.340	2.333		2.119		+ 214	+ 3,86
Décroissement par excédent de mortalité sur natalité.							5.461
Décroissement général de 1937 à 1945 : 87.446 — 74.238 =							13.208

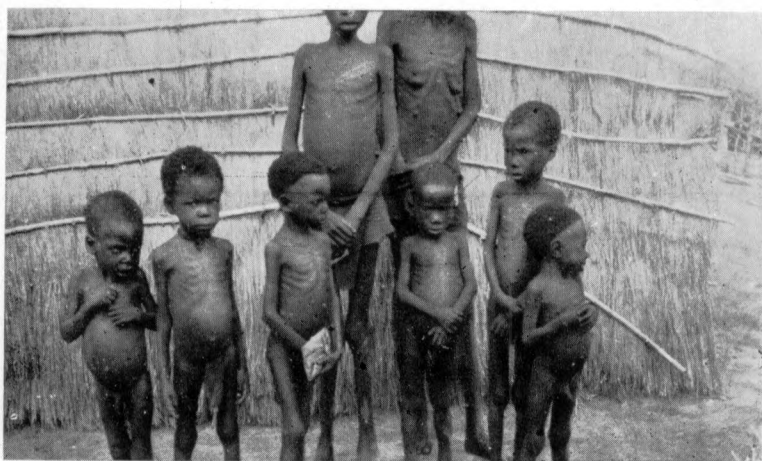
PLANCHE VI.



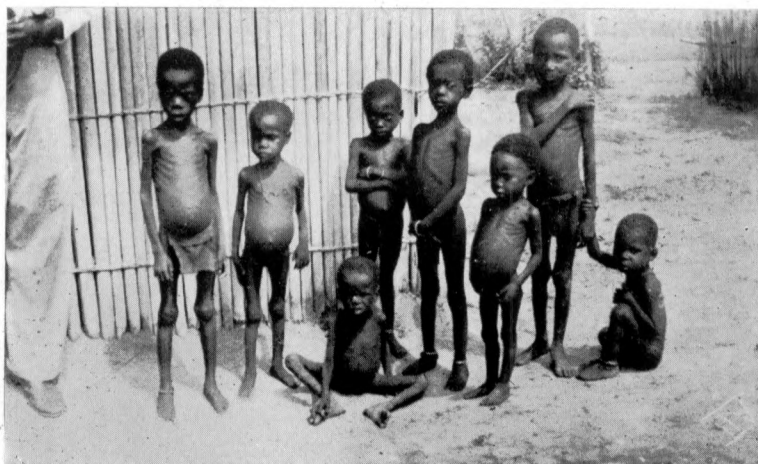
La famine de 1936 dans le territoire de Feshi.



Village de Mutela Kipopo (Subd. Mutangu), 12 décès, 3 naissances.



Village de Ngangi (Subd. Bumba), 15 décès en 5 mois 1/2.



Village de Ngangi.

La famine de 1936 dans le territoire de Feshi.

Coefficient brut de natalité.

Ce coefficient exprime le rapport entre le nombre des naissances et la population totale. Il présente l'inconvénient de ne pas tenir compte de la structure interne de la population.

Le taux moyen annuel de natalité pour 1.000 habitants, calculé sur neuf années, est 31,77. Comparé aux taux de chacun des autres secteurs médicaux du Kwango, il s'avère être le plus bas (cfr. tableau n° 4). Comparé au taux de mortalité 39,24 ‰, il s'avère insuffisant pour que la race puisse se survivre.

Le taux moyen annuel du Kwango, calculé sur neuf ans, est 38,36. Bas-Congo en 1933 : 44,63. Inkisi en 1932 : 52,7. Madimba en 1930 : 63,2. Taux des groupes régressifs de l'Uele : 20,80 ‰ (J. Paradis, *op. cit.*) : Le taux de la population belge était 32 ‰ en 1935 pour tomber à 15 ‰ en 1939 et se relever à 17 ‰ en 1947.

Les taux de la population belge peuvent-ils être comparés à ceux des populations du Congo? Tout dépend de la structure interne de ces populations. La question a donné lieu à discussion. M. P. Ryckmans estimait, contrairement à l'opinion du D^r Trolli : « Grosso modo, il faut réduire la natalité d'un quart, en moyenne, pour la comparer à la natalité belge ». (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1934). Comparons les classes en âge de fécondité par rapport à 1.000 habitants :

	H. et F. 15 à 45 ans	Femmes
Belgique (1945)	450	186 (20 à 45 ans)
Belgique (1945)	—	225 (15 à 45 ans)
Basuku (1940)... ..	450	251 (15 à 45 ans)
Basuku (moyenne)	460	257 »
Kwango (1945)	432	243 »



Il y a toutefois lieu de tenir compte de trois éléments :

1) l'âge médian du mariage est beaucoup plus tardif en Belgique : 24 ans ;

2) le nombre de femmes célibataires est presque nul au Kwango mais très élevé en Belgique : 31 femmes célibataires de 30 à 35 ans pour 100 femmes mariées et maria-
bles. (*Rec. Génér.*, 1930, IV, 50) ;

3) l'âge de 15 ans dans les recensements au Congo représente plutôt l'âge de nubilité que l'âge réel.

D^r Lefrou, dans son livre d'anthropologie sur les races africaines, conclut son étude de la natalité : « Il semble qu'il y ait lieu d'admettre pour la natalité, comme bonne valeur moyenne en Afrique, 40 à 45 nais-
sances pour 1.000 habitants, avec exceptionnellement des poussées atteignant 60 ‰ et peut-être même plus » (*op. cit.*, 317). Il faut reconnaître que ces généralisations sont basées sur des données statistiques pauvres et fort variables. Les « coups de sonde » pour le Congo — la critique de ces statistiques dites « coups de sonde » a été faite — donnent des taux variant de 11,7 (Coquilhatv.) à 58 ‰ (Costermansv.). Pour l'ensemble du Congo, de 1930 à 1937, les taux varient entre 34 (1930), 30 (1935), 32 (1937). Pour l'Uganda, « l'un des terri-
toires d'Afrique où les statistiques de la population sont les plus complètes et remontent le plus loin », le taux de natalité, calculé sur une période de cinq ans, est : 28,3 ‰. (*Rapp. Soc. des Nations*, II, 7 ; *Ibid.*, Trolli, *Méth.*, 122). A titre de comparaison, coefficients de populations non européennes à forte natalité : Palestine (Musulmans) : 47,4 ; Egypte : 43,5 ; Nouvelle-Zélande (Moaris) : 46,2 ; Mexique : 43,5 ; Chine : 38 et 44.

Le coefficient de natalité de la population Basuku prouve que la race ne peut pas être dite inféconde et

qu'il y a espoir de relèvement si l'on poursuit une politique de natalité. Cet espoir est confirmé par l'étude des différents coefficients de fécondité.

Coefficient de fécondité générale.

Ce coefficient représente le rapport entre le nombre d'enfants nés dans l'année et le nombre des femmes en âge de fécondité, mariées ou non mariées. Cet âge est estimé, en démographie belge, être l'âge de 15 à 45 ans. Ces limites sont adoptées dans les statistiques du Foréami, mais il faut tenir compte que ces limites d'âge, au Congo, ne peuvent être qu'une approximation.

Le coefficient moyen, calculé sur neuf ans, est 121 enfants pour 1.000 femmes et 146 en 1946. Le coefficient du Kwango était 150 en 1938 et 170 en 1945. Il était 180 pour le Bas-Congo en 1933. Dans les chefferies de type régressif de l'Uele, on trouve des coefficients très bas : 45 et même 37. La subdivision Basuku de Katambi, en pleine débâcle démographique, a un coefficient de 58. Le coefficient belge, qui était 146 en 1879-1881, est tombé à 68 en 1939 et 1945. (*Démogr. Belg.*, I, 119). On estime, pour la Belgique, d'après le taux de reproduction de Burgdörfer, que le taux de naissances annuelles pour 1.000 femmes devrait être 81,8 pour que la population actuelle puisse se maintenir. (*Dém. Belg.*, I, 134).

La fécondité en région Basuku est semblable à la fécondité belge vers 1900. La comparaison, toutefois, n'est pas entièrement adéquate parce que l'âge du mariage n'est pas semblable. La comparaison devrait s'établir entre la catégorie des femmes de 25 à 45 ans. Il y aurait cependant lieu de tenir compte, comme nous l'avons déjà dit, que le nombre de femmes célibataires

est de loin supérieur en Belgique. Pour 100 femmes de 30 à 35 ans, il y a 31 femmes célibataires, 66 femmes mariées et 3 veuves.

Le coefficient de fécondité en région Basuku n'est pas progressif depuis 1937, comme le montre le tableau 7. Il s'avère être insuffisant pour assurer la stabilité de la population puisque la catégorie enfants de 0 à 15 ans a diminué dans une proportion de 1,17 % et puisque les décès sont en excédent sur les naissances. Le coefficient 146 en 1946, calculé sur la seule partie recensée de la population, a été suffisant pour assurer un excédent de naissances, étant donnée la baisse du taux de mortalité. En étudiant le taux de reproduction de Burgdörfer, nous estimerons quel devrait être le taux de fécondité pour que la population actuelle puisse se maintenir.

Coefficient de fécondité matrimoniale.

Ce coefficient exprime le rapport entre le nombre des enfants nés dans l'année et le nombre des femmes mariées. Il ne tient pas compte ici de l'âge de la femme. Les statistiques du Foréami ne nous donnent, sur ce rapport, aucun renseignement.

Pour 810 familles chrétiennes de la partie Nord de la région Basuku, le taux est 24 enfants nés dans l'année pour 100 familles. Pour 926 familles des régions Bam-bala et Batsamba, en général plus prolifiques, le taux est 28 % en 1945 ⁽¹⁾.

Pour les 35.594 familles du Vicariat du Kwango en

⁽¹⁾ Année exceptionnelle comme 1946 ; haute natalité causée par la haute nuptialité de 1944 et due aussi à la fin de l'effort de guerre qui provoqua une hausse de la natalité dans toute la région. Le taux de 1944 ne fut que 19 %.

1946, le taux est 19,6 %. Pour les 17.129 familles du Vicariat de Kisantu, de fondation plus ancienne et qui contient la race prolifique des Bakongo, le taux est 27,7 en 1947. Pour la totalité des 344.930 familles chrétiennes du Congo, le taux est 17,7 %.

En général, groupe chrétien et groupe païen ne peuvent pas être comparés entre eux, les familles chrétiennes étant ordinairement issues de mariages plus récents que les familles païennes.

En Belgique, de 1926 à 1930, le taux de la moyenne annuelle des naissances légitimes par 100 femmes mariées de 15 à 55 ans était 9,8 %. Il était 22,5 pour la période de 1881 à 1885. Si le taux est calculé pour 100 femmes mariées de 15 à 45 ans, il est de 12,5 % de 1929 à 1931 et 31,2 % de 1879 à 1881. (*Dém. Belg.*, I, p. 122). On voit, par cette comparaison, combien la durée du mariage influence le coefficient.

La productivité brute des familles.

Le coefficient exprime le rapport entre le nombre d'enfants, vivants et décédés, de tout âge, y compris les déjà mariés, et le nombre des femmes qui les ont mis au monde. En d'autres termes, il indique le nombre d'enfants, nés vivants, qu'a eus une femme durant sa vie.

Une enquête faite sur 466 femmes mariées, païennes, nous fournit le taux de 361 enfants, nés de 100 femmes mariées.

Une enquête faite par le Foréami au Bas-Congo, en 1931, donnait le taux de 370 enfants, nés de 100 femmes mariées, avec des minima de 200 et des maxima de 430.

Une enquête très minutieuse faite sur 606 femmes Bapende, dont la durée moyenne du mariage est huit ans, donne le taux de 181 enfants pour 100 femmes ma-

riées, mais si l'on déduit du nombre des femmes, 191 femmes stériles, le taux est 264.

En Belgique, lors du recensement général de 1930, le taux était 236 enfants, nés de 100 familles, avec des minima de 184 pour le Hainaut et des maxima de 369 pour le Limbourg. (*Rec. Gén.*, t. VIII, 18). En France, il était 293 en 1906 et 252 en 1931. (Landry, 367). En Belgique, en 1930, seuls 34 % des familles avaient ou avaient eu trois enfants et plus. « Actuellement, dans un pays où la mortalité des enfants et des jeunes serait aussi basse qu'en Suède, et où la nuptialité serait aussi élevée qu'en France, le remplacement des générations pourrait être assuré avec deux naissances et demie par mariage en moyenne ». Comme ces conditions ne sont pas réalisées, « il faut aux pays européens qui veulent se mettre à l'abri de la dépopulation, trois naissances par mariage, en moyenne ». (Boverat, *op. cit.*, 4).

Il est intéressant de comparer les taux de populations congolaises avec les taux estimés pour les populations européennes du temps jadis, à l'époque où la mortalité était aussi élevée que celle de l'Afrique noire. Il y a 400 ou 500 ans, la mortalité était si élevée en Europe qu'il fallait cinq enfants par mariage pour éviter la dépopulation. (Boverat). Or, la mortalité en France était voisine de 32 ‰ au XVIII^e siècle — elle est de 32 ‰ au Kwango — mais l'Europe connaissait des mortalités catastrophiques lors des guerres, des pestes et des famines, telle la peste de 1720 qui fit périr, à Toulon, la moitié de la population. Le Congo connaît aussi des épidémies catastrophiques, telle la maladie du sommeil, qui, en 1900, enleva autour de Kisantu les neuf dixièmes de la population, ou la famine de 1944 dans le Ruanda-Urundi qui fit 45.000 victimes. Un proverbe Musuku dit : « Nkanda bantu, mwana keké; moyo bubu, yefwa

mbasi ». Une race est fragile comme un enfant nouveau-né; il vit aujourd'hui, il meurt demain...

La productivité nette des familles.

Le coefficient exprime le rapport entre le nombre d'enfants survivants, de tout âge, y compris les déjà mariés et le nombre des femmes qui les ont mis au monde. (Indice Familial).

L'enquête faite sur 466 femmes mariées païennes donne le taux de 208 enfants survivants pour 100 femmes mariées.

Une enquête faite par M. Halleux, dans le district de l'Ituri, donne, pour le territoire de Watsa, le taux désastreux de 57 enfants survivants nés de 100 femmes pour 3,841 femmes interrogées, et 78 chez les Mangbele, mais 212 chez les Walese et 158 chez les Pygmées (*Congrès Colonial* 1947, VII, 5).

L'enquête du Foréami au Bas-Congo, en 1931, donne des taux de 199 (Mayumbe), 260 (Cataractes Sud), 318 (Inkisi).

L'enquête faite par M. Paradis, dans l'Uele, exclut les enfants de plus de 15 ans; les taux oscillent entre 31 minimum et 278 maximum.

Les Missions donnent les statistiques de leur chrétienté. Il y a lieu de remarquer que, en général, le nombre des jeunes ménages y est plus important que celui des jeunes ménages dans la population païenne; or, la durée du mariage est un facteur déterminant. De plus, les enfants déjà mariés sont ordinairement exclus du nombre des enfants, ce qui abaisse le taux. Veufs et veuves sont tantôt inclus, tantôt exclus du nombre des familles. Compte tenu de ces particularités, voici, à titre de comparaison, quelques taux :

130 enfants survivants pour 100 femmes mariées sur 810 familles en région Nord Basuku (1945) et 150 en régions Bambala et Batsamba sur 926 familles, y compris les enfants déjà mariés.

191 enfants survivants pour 100 femmes mariées sur 34.849 familles dans l'ensemble du Vicariat du Kwango en 1947 et 170 en 1946.

286 dans la chrétienté de Djuma, mission datant de 1918 et comprenant les populations prolifiques du Moyen-Kwilu.

253 dans l'ensemble du Vicariat de Kisantu, de fondation ancienne, le poste même de Kisantu date de 1893, et comprenant les populations prolifiques de l'Inkisi, mais aussi les populations Bayaka de l'entre-Bakali-Kwango, beaucoup moins prolifiques (1947).

174,9 dans l'ensemble de la chrétienté congolaise sur 344.930 familles (de Meeus, *op. cit.*).

132 pour les 606 familles Bapende dont nous avons parlé précédemment, mais 192 si l'on décompte les 191 familles n'ayant jamais eu d'enfants.

Répetons-le encore, si l'on veut comparer ces populations entre elles et, surtout, si l'on veut les comparer avec des populations païennes : la durée du mariage est facteur déterminant.

En Belgique, le taux, lors du recensement général de 1930, était 196 enfants survivants pour 100 familles, mais 263 lors du recensement général de 1910. Il devrait être 270 pour que la population ne décrût pas, compte tenu de la mortalité relativement faible dans notre pays. Seules les familles de trois enfants contribuent au développement de la population ; elles n'étaient, en 1930, que 28 % des familles, mais 42 % en 1910. (*Rec. Génér.*, 1930, t. VIII, 28).

Nous ne connaissons pas le nombre des familles qui ont trois enfants en vie dans les populations du Kwango.

Dans le territoire de Feshi, 324 familles monogamiques ont 4 enfants et plus sur les 20.223 contribuables, mais les familles monogamiques anciennes sont peu nombreuses. Dans les secteurs de Ngeba et Wungu de la région de Kisantu au Bas-Congo, 30 % des contribuables sont exemptés de l'impôt de capitation, parce que monogames ayant au moins 4 enfants mineurs en vie.

Stérilité.

Une enquête faite sur 1.438 femmes adultes donne le taux de 7,1 femmes n'ayant jamais engendré pour 100 femmes adultes. Il s'agit de femmes païennes mariées et de quelques femmes non mariées parce que réputées stériles : « mukobo, kisita ». Les ménages n'ayant qu'un ou deux ans de mariage ont été éliminés dans notre enquête. Nous pensons que ce taux représente bien le taux moyen du pays.

On est loin du taux de 60 % de ménages sans enfants constaté dans les familles Ngombe (Heijboer, *op. cit.*, 996) ou de 66 % dans certaines familles Mongo (Boelaert, *op. cit.*, 33) ou de 44 % constaté dans les groupements régressifs de l'Uele (J. Paradis, *op. cit.*, 877), ou le taux de 31,5 % constaté dans 606 ménages qui ont plus de deux ans de mariage, chez les Bapende, voisins des Basuku, dont 27,5 % dans les ménages qui ont plus de quatre ans de mariage.

L'enquête du Foréami au Bas-Congo en 1931, faite sur 16.177 femmes mais ne portant que sur des femmes de plus de 45 ans, donne des taux fort divers, oscillant entre 0,1 % et 6, 8 et 10 %.

On donne des taux de 12 % pour le Cameroun, 35 % pour le Gabon, 19 % pour le Togo, 13 % pour l'Afrique occidentale française. Le Dr Van Nitsen conclut : « Les

renseignements connus sont assez contradictoires, mais il semble bien que, pour l'ensemble de l'Afrique Centrale, le taux de stérilité ne doit pas être inférieur à 10 % » (*op cit.*, 6). Le D^r Lefrou conclut dans le même sens (*op cit.*, 340).

En France, on estime que le nombre de femmes mariées, n'ayant jamais eu d'enfants, parce que stériles, serait de 9 à quelque 13 % (Landry, 371).

*
**

Cette étude comparée, qui a porté tant sur la natalité et la fécondité que sur la stérilité, nous permet de conclure : dans la région Basuku, bien que la fécondité soit insuffisante pour que la population puisse se maintenir, à cause de la haute mortalité générale, les forces génésiques de la race ne sont cependant pas atteintes; un relèvement est donc possible si l'on pratique une politique généreuse de natalité.

Causes de la pauc natalité.

1. L'EXODE MASSIF DES ADULTES.

L'exode massif des adultes, partant au travail « à longue distance », sans leurs femmes, nous semble être la cause principale de la pauc natalité actuelle. Nous y reviendrons à la fin de notre étude.

Un médecin disait, avec humour, de la femme Musuku : « Elle n'a pas encore trouvé le moyen d'avoir des enfants sans son mari. On ne pourrait pas en dire autant de telle autre population du Kwango ». Dans un village de la Tsay, un de ces nombreux villages de femmes sans hommes, m'étonnant du nombre dérisoire de nouveaux-nés, une femme me répondit crûment : « Nkombo mba-kala lo, kasi lo ». — « Pas de bouc, pas de chevreau... »

Pour la population Basuku, il serait difficile de souscrire à l'affirmation de M. P. Ryckmans, vraie pour d'autres populations : « La cause principale de la dénatalité, c'est le fléchissement des mœurs ; le recrutement n'agit qu'indirectement lorsque et pour autant qu'il entraîne la déchéance de la moralité » (*op. cit.*, J.R.C. 1931, 267). Nous préférons, pour caractériser la pauc natalité dans la population Basuku, une autre affirmation du même auteur : « Il règne dans ces hameaux sans hommes, une morne, une mortelle tristesse, et bientôt la natalité s'y tarit, car les Noirs — c'est un phénomène d'observation constante — n'engendrent que dans la joie ; les groupes découragés ne désirent plus, ne veulent plus, n'ont plus de progéniture ». (*Dominer pour servir*, 206).

Tristesse, découragement, lassitude de vivre, causes psychologiques de la dénatalité, ne sont d'ailleurs eux-mêmes que l'effet de la cause physiologique, exprimée si brutalement, sans terme scientifique, par la femme Musuku : « Nkombo mbakala lo, kasi lo... »

2. LA SOUS-ALIMENTATION.

La sous-alimentation a pu être invoquée pour expliquer la baisse de la natalité en Belgique durant la dernière guerre. Il s'agit là d'une sous-alimentation temporaire. La sous-alimentation dans la population Basuku est chronique et perdure depuis des années ; elle ne peut pas ne pas produire la misère physiologique de la race.

Les femmes Bambala, souvent moqueuses, grassement nourries dans leur pays riche en palmiers, connaissent une devinette caractéristique qui est une onomatopée : « Mayeno mayemisa mukento Musuku? — Tukaya tu Mufuku ». J'hésite à traduire la verdeur du langage indigène... « Les seins d'une femme Musuku qui allaite, qu'est-ce? — Les feuilles plates du Mufuku ».

Le moins qu'on puisse dire est que la sous-alimentation descendant au-dessous du minimum vital est cause de mortalité et de mortalité infantile ; il serait étonnant que famines et disettes endémiques n'influencent en rien la fécondité.

3. LES MALADIES VÉNÉRIENNES.

Les maladies vénériennes sont généralement données comme une des causes principales de la paucinalité dans les populations congolaises en régression. Le Dr Ledent, dans son travail sur la dépopulation des Nkundo, cite le chiffre de 60 % de syphilitiques. Les rapports du Foréami de 1942 donnent le taux de 10 % dans la banlieue de Léo. « On peut se demander avec anxiété ce que donnerait le dépistage systématique dans le centre urbain. » Le rapport de 1945 cite le chiffre de 2.271 cas traités dans le sous-secteur de la Lukula, sur les 3.245 cas de blennorragie traités au Kwango.

Pour la population Basuku, cette cause n'est pas à mettre, jusqu'à présent, au dossier de la paucinalité. Le rapport de 1937 notait pour le sous-secteur de Feshi : « La syphilis est inconnue ; quelques cas de blennorragie chez les extra-coutumiers ». La bonne moralité sexuelle des Basuku, qui leur vient de la coutume ancestrale, l'absence de tout centre extra-coutumier et camp de travailleurs les ont mis à l'abri, momentanément du moins, de cette cause de dénatalité. Toutefois, l'exode et le relâchement général de la morale coutumière depuis 10 ans ont favorisé la propagation du mal.

La région a été avantagée par la surveillance étroite du Foréami, qui inspecte annuellement la totalité de la population. Policiers et moniteurs agricoles qui jouent un rôle si important dans le territoire depuis 10 ans, par suite des cultures obligatoires, et dont nul n'ignore les habitudes, méritent une surveillance toute spéciale.

Un A. T. ne déclarerait-il pas, telle année, tous ses policiers vénériens...? Plus regrettable encore est le fait qu'ils aient été maintenus en service...

Pour le Cercle de Tona, le rapport de 1944 donnait le chiffre de 127 cas traités (blennor.), mais le rapport de 1946 pour le sous-secteur de Feshi signalait la présence soudaine de 99 cas de syphilis.

4. LES INTERDITS DE PROCRÉER.

Les « makedila », pratique par trop fréquente, sont certainement à mettre au dossier des causes de la pauc natalité. Il s'agit des interdits de procréer, jetés par l'oncle maternel (le lemba), sur la jeune femme mariée, à cause d'un délit rituel commis par elle ou son mari ou toute personne de leur clan. Nous pensons que jadis, au temps où la fortune en nzimbu (cauris) était entre les mains des anciens, ces « makedila » n'étaient pas gravement nocifs pour la natalité. L'amende était payée rapidement et facilement par les anciens et l'interdit levé. Actuellement, la fortune est passée entre les mains de la jeune génération qui va travailler dans les centres. Revenu au village, le jeune homme refuse de remettre son salaire aux anciens. Ceux-ci n'ont plus d'emprise sur le jeune homme émancipé mais l'ont gardée, entière, sur la jeune femme. Les « makedila » ne sont plus qu'une méthode de soutirer l'argent du jeune marié, alors même que la dot coutumière a été intégralement versée avant le mariage. Une telle coutume, parce qu'elle a évolué dans un sens régressif et parce qu'elle n'est plus qu'une pratique d'exploitation, devrait être proclamée par l'Etat coutume contraire à l'ordre public.

Le tribunal de Menikongo condamnait, en 1939, à 100 francs d'amende un jeune marié dont le seul délit avait consisté à enfreindre une « kedila ». Il était rendu responsable du décès de sa femme, morte en couche.

L'épilogue de l'histoire est caractéristique : le prévenu étant insolvable, les juges s'emparèrent de deux chèvres. Les propriétaires des chèvres rendirent évidemment le prévenu responsable de « cet acte judiciaire », et lui firent la vie impossible au village. Il finit par s'enfuir à Léopoldville. Six ans après, cette palabre n'était pas encore terminée. Je dus m'en occuper pour que le jeune homme pût se remarier.

Un greffier de la subdivision Bumba dut payer 100 francs au « lemba » de sa femme pour lever une « kedila ». Ce « lemba » rendait le greffier responsable de lui avoir fait perdre une palabre au tribunal. Tout Missionnaire en région Basuku pourrait citer des dizaines de cas semblables.

L'interdit de procréer est particulièrement odieux et nuisible quand il est jeté sur de jeunes ménages. Le cas le plus fréquent est le suivant : Conformément à la coutume, comme nous l'avons dit, la dote doit être intégralement payée avant le mariage et, de plus, la chèvre, offerte par le fiancé au « lemba », doit être « immolée ». C'est ce sacrifice qui crée, à proprement parler, le droit à la procréation. Jadis, l'immolation de la chèvre se pratiquait le jour même du mariage. Le « kusula nkento », la tradition de la femme à son mari, coïncidait avec la cérémonie du sacrifice de la chèvre, le « kugonda nkombo nsiku ».

Actuellement, pour soutirer de nouvelles prestations au jeune homme, le « lemba » autorise le mariage et la cohabitation mais diffère de plusieurs mois, voire d'une année, l'immolation de la chèvre. Durant tout ce temps, il y a « kedila ». Si la femme devient enceinte de son jeune mari, la forte somme sera exigée sous menace de mort de l'enfant. Les femmes ne sont que trop persuadées que malheur arrivera si elles ne se soumettent pas aux exigences de la « kedila ». Le chef Zalala,

le juge Mwisi, le notable Mbala et combien d'autres, dont les noms sont connus, sont notoirement coutumiers du fait et exercent leur exploitation sans vergogne. Le jeune mari exploité dira de ses beaux-parents : « Buko, mbombo ngulu, kutima kwaku, kutima kuna » — ils sont des groins de cochons qui fouillaient partout...

Déjà en 1937, le service médical du Foréami, devant le fléau de la dénatalité, demandait que des sanctions fussent prises contre la « kedila ». Il fut répondu officiellement « qu'aucune mesure législative ne permettait d'intervenir ». Cependant, ces « lemba » agissent « dans le but de s'approprier le bien d'autrui », dans un pur but de lucre ; leur « mauvaise foi » est patente et ils savent qu'ils agissent en violation de la coutume ancestrale ; ils emploient des manœuvres « pour faire naître la crainte d'accidents ou pour abuser de la crédulité ». Il y a manœuvre frauduleuse quand les allégations mensongères sont accompagnées d'une mise en scène destinée à leur donner du crédit (G. Mineur, *op. cit.*, 228) et cette mise en scène, avec menace de mort, ne manque pas dans la « kedila ».

Il ne serait pas difficile à un administrateur d'obtenir du tribunal de chefferie, après consultation du conseil des notables, que fût érigé en infraction l'abus anticoutumier et antisocial de l'autorité du « lemba », en cette matière. De plus, il serait souhaitable que le tribunal européen poursuivît d'office, dans les cas particulièrement scandaleux et de notoriété publique, en vertu de l'article 98 du Code pénal, interprété par une jurisprudence compréhensive ou complété par le législateur.

Il serait vain de méconnaître le but éducatif de la loi répressive pour une population primitive, loi facilement applicable dans les cas patents. Quelques condamnations typiques à titre éducatif et exemplatif marqueraient la réprobation de l'autorité. Elles feraient entrer

dans la tête dure de ces « lemba », plus soucieux de leur avarice que du bien de la race, l'idée que l'interdit de procréer dans le mariage constitue un délit punissable. La sanction donnerait en même temps aux jeunes le courage de leur résister.

Souvent, la « kedila » est accompagnée de la pratique du « ngumbwa ». L'interdit de procréer demeure tant que le « lemba » n'aura pas coupé la chevelure du premier enfant et il ne le fera que moyennant payement. J'ai coupé moi-même la chevelure d'une fillette âgée de 6 ans ; le « lemba » me fit savoir, avec cynisme, que ma coupe ne comptait pas, puisque je ne lui avais rien payé.

Dans un village de la subdivision Katambi, j'interrogeais une femme âgée, ayant 6 enfants en vie : « Comment se fait-il que toi, tu sois la seule femme du village à avoir de nombreux enfants ? » La réponse fut typique : « Je n'ai plus de lemba, moi... », plus de « lemba » qui l'aurait empêchée d'engendrer des enfants.

5. L'AVORTEMENT.

L'avortement est-il fréquent chez les Basuku, comme d'aucuns l'affirment, au point de devoir être donné comme une des causes de la pauc natalité ?

Sur 16.325 naissances en vie, on note 406 mort-nés et 568 avortements, soit 2,4 et 3,4 %. Dans le cercle de Tona, en 1944, sur 552 naissances en vie, 2 % de mort-nés et 9,96 % d'avortements. Le service médical note le nombre de grossesses lors de la visite annuelle ; il est donc logique qu'il interroge sur les suites des grossesses de l'année précédente, n'ayant pas eu une issue heureuse. Comme il ne s'agit pas ici d'une enquête systématique sur la mortinatalité ou sur la mortalité durant la vie utérine, ces taux ne peuvent être qu'une estimation. Ils sont peu élevés si on les compare aux taux de

mortinatalité de pays européens ou africains : Belgique : 3,3 % ; Kenya : 5,8 % ; Cameroun : 6,6 % ; Gabon : 11 %, et aux taux de mortinatalité et d'avortements révélés par l'enquête du Foréami au Bas-Congo en 1931. (Van Nitsen, 20 ; Lefrou, 319 ; Rapport du Foréami 1931.)

Les statistiques du Foréami pour la région Basuku fournissent une indication utile sans élucider le problème de la fréquence des avortements provoqués. L'avortement provoqué existe certainement. Il est pratiqué par absorption de potions communément employées comme purgatifs mais à plus forte dose ou par lavement intravaginal : suc de kisoma (*Euphorbia Candellabrum*), le sengi-sengi (*Raphionacme*), le mbakamfulu (*Blighea Wildem.* et *Tephrosia Vogelii*), nti kambi, musunda, kisakamba, masamba nseke, etc...

Nous ne pensons pas que les « makedila » soient causes d'avortements provoqués ; en général, dans les cas d'interdits de procréer, les époux se sentent lésés dans leurs droits par les interventions injustes des « lemba ». Il n'en va pas de même dans le cas de grossesse avant sevrage, ni dans le cas de l'inconduite. La femme est à ce point honteuse — « kumona nsoni » — d'avoir un nouvel enfant quand le premier n'est pas sevré — et il ne l'est pas avant trois ans — que parfois elle ira jusqu'à provoquer l'avortement, car elle craint « le rire des femmes » — « baseyisa ». J'en connais un cas très caractéristique.

Tout rapport extra-matrimonial ou prématrimonial, même entre fiancés, étant interdit par la coutume, la femme qui a eu de semblables rapports ira parfois jusqu'à supprimer sa grossesse pour éviter honte et sanction.

Nous croyons, toutefois, les cas d'avortements provoqués extrêmement rares et réprouvés par les anciens du clan. Sans preuve aucune, on ne peut pas présumer

l'existence d'une pratique contre nature, dans une population primitive. On peut dire d'ailleurs que quand une pratique devient fréquente dans une semblable population, elle ne demeure pas longtemps, entre indigènes, strictement cachée et secrète, comme celle de l'avortement.

6. LE SEVRAGE.

La longue durée de l'allaitement, environ 2 ou 3 ans et parfois 4 ans, est cause certaine de paucinatalité. Cette coutume, générale chez les Basuku, leur est commune avec de nombreuses autres populations bantoues. Au dire de plusieurs médecins, la femme Musuku est physiologiquement trop faible pour allaiter deux nourrissons et l'un des deux mourra. Elle ignore toute alimentation pour nourrisson non sevré et l'usage du lait de chèvre lui répugne.

L'aphorisme populaire est profondément ancré dans les esprits : « Muhya ukwata mwana, mukento uyimita, mwana bu kayemuka ko ». La maladie Muhya saisit l'enfant si sa mère devient enceinte alors qu'il n'est pas sevré ; ses cheveux se fanent, sa peau se sèche et il dépérit. Les parents seront rendus responsables de la mort de l'enfant et le « lemba » se hâtera de jeter sur la femme l'interdit de procréer.

La longue durée de l'allaitement est certainement une des causes de la polygamie et pose un problème de moralité pour les monogames. Elle cause les relations extramaritales dans les populations où l'adultère est peu réprimé ; chez les Basuku, qui craignent l'adultère, elle provoque la pratique de l'onanisme conjugal, le « kimalu », dont l'accoutumance est une cause nouvelle de paucinatalité.

Le P. Van Wing n'hésitait pas à écrire, à propos des chrétientés Bakongo : « Le défaut d'une nourriture

appropriée aux nouveau-nés constituait un gros obstacle à la monogamie, puisqu'il forçait la mère à prolonger l'allaitement pendant trois ans. Cet obstacle une fois écarté, une instruction méthodique et répétée et l'exemple de quelques chrétiens plus convaincus ont eu facilement raison des préjugés concernant l'abstention des rapports pendant l'allaitement, qui ne dure plus que dix-huit mois » (*op. cit.*, I, 234). En région Basuku, le moins qu'on puisse dire est que l'instruction méthodique et prolongée n'a pas encore eu raison des préjugés. Il est certain, cependant, que c'est à la fois sur le terrain moral et économique que la lutte doit se poursuivre. « C'est celui qui a été choisi de prime abord par la mission de Kisantu. Elle a initié ses élèves à des cultures nouvelles : du riz, des pommes de terre, de nouvelles espèces de bananiers, de légumes, etc... ; par ce procédé, ... elle généralisait rapidement une alimentation convenable pour les petits enfants » (*ibid.*). Cette question est d'importance capitale si l'on veut résoudre d'une façon harmonieuse le triple problème de la monogamie, de la moralité et de la fécondité.

7. L'INDISCIPLINE DES MŒURS.

« Le Congo se meurt par l'atteinte que porte l'anarchie sexuelle aux sources mêmes de la vie ». (A. Rubbens, *op. cit.*, Lov. 1946, 79.) « Le mariage coutumier n'existe plus ; il n'y a plus que le concubinage et la prostitution ». Ces affirmations, posées pour expliquer la dénatalité dans certaines populations du Congo, seraient erronées, appliquées à la population Basuku.

Le mariage, comme nous le verrons, demeure une institution stable et respectée. La coutume ne tolère pas la cohabitation sans la dot intégralement payée ; elle exclut par le fait même le concubinage. La prostitution est inconnue. Une femme de mauvaise vie était jadis

vendue en esclavage parce qu'elle « causait palabre dans le clan » ; actuellement on se contente de la chasser vers les centres du Kwilu. Deux femmes, laissées pour compte par des soldats ou des policiers, exhibent leur carte de « femme libre », acquise dans quelque centre ; elles s'en vont affirmant que la carte accordée par l'Etat constitue un droit à la prostitution ; les indigènes sont assez stupides pour le croire.

Jadis, jamais une jeune fille n'aurait été s'installer au village du fiancé pour y houer les champs. Actuellement, depuis l'instauration des cultures obligatoires, cette pratique devient courante. Les parents cèdent aux exigences du jeune homme ; car, dans leur mentalité : « Mukento lo, maya lo », pas de champs sans femme ⁽¹⁾.

L'adultère au sens large de « mbongi », — tout rapport extra ou prématrimonial — était jadis rare et le demeure encore relativement.

Le Musuku a une peur fétichiste très accentuée de tout ce qui est adultère et fornication. Il y a une justice immanente qui punit : les enfants mourront, le clan déperira. Pas de faute en cette matière qui demeure

(1) Le Recenseur inscrit parfois au registre, à côté du nom du jeune homme, celui de la fiancée, au même titre que celui de la femme mariée. C'est ce que les indigènes appellent : le mariage par le « munganga », le médecin. Souvent, pour s'excuser de la cohabitation, le jeune homme invoquera le fait de l'inscription par le Service Médical, tout comme l'indigène qui a congédié sa femme, sans la procédure du divorce coutumier, invoquera le fait de la radiation au registre du « munganga » ou encore au livret d'impôt. J. Grootaert, dans une étude suggestive, montrait l'influence néfaste que peut avoir sur la mentalité indigène notre ignorance de la terminologie qui nous fait confondre mariage (kusula nkento) et fiançailles (ta kilonda), mariage coutumier et concubinage, divorce légal, séparation de corps ou abandon de femme. L'indigène, de son côté, distingue mal l'inscription purement administrative ou fiscale et sans portée juridique, d'avec l'inscription qui crée un droit ou autorise une licence. Il y a longtemps que l'on proteste contre l'inscription, au livret d'impôt, de la concubine du chrétien monogame, sous la rubrique : « conjoint ». (Cfr. Conférence Plén. Léopoldv., 1946.)

cachée, car, tôt ou tard, la femme coupable, lors de la naissance d'un enfant ou d'une maladie dans le clan, fera l'aveu de la faute : le « mfunguna ». Si le complice tarde à payer l'amende, l'ayant droit de la femme — mari, fiancé, oncle maternel — ira amarrer quelques chèvres au village du coupable. Le « mbongi » ne se solde pas par de simples dommages et intérêts à la partie lésée ; il faut une sanction et un sacrifice expiatoire. C'est dire que le « mbongi » est une affaire pénale tout autant que civile, de droit public tout autant que de droit privé. Le chef du clan, défenseur de la coutume et de la vie de la communauté, interviendra ; parfois même le chef de terre lui-même exigera réparation pour délit commis sur son sol et pouvant entraîner malheur, tout comme il interviendra toujours quand le sang a été répandu sur sa terre. A défaut de l'ayant droit, quiconque a intérêt à la vie du clan s'érigera en requéreur, fût-ce même une vieille grand'mère, totalement étrangère à la partie « civile » ; elle hurlera dans la nuit le réquisitoire, le « mutangu », parce que son petit enfant se meurt, à cause de la malédiction tombée sur le village pour un délit demeuré impuni. Je me souviens d'une nuit passée dans un village de la Tsay où une vieille « khaka » hurlait, au clair de lune, comme une hyène, brandissant son fétiche de case en case, et cherchant un coupable.

Le Meni Kongo se chargera parfois de rappeler, notamment quand il s'agit d'adultère commis avec une de ses femmes, le commandement sévère des anciens, d'une façon solennelle et sanguinaire : le « kitôka ».

Il n'y a pas si longtemps, le Meni Kongo Keni-Keni, décédé en 1932, réunissait tous les chefs Basuku dans la brousse Makondo, près de Katambi. Le coupable fut lié à un arbre isolé que j'ai vu, arbre devenu tabou que nul, depuis lors, ne peut abattre et qui continuera de se

dresser, seul, dans l'immensité de la plaine comme un témoin du « kitôka ». Le coupable fut dépecé vivant, « kubâka »; puis, un morceau du corps fut remis à chaque chef Musuku qui devait parcourir les villages en l'exhibant. Le bourreau prit le nom de Kibâka, le dépeceur. C'est son fils, devenu chrétien, qui me raconta l'histoire; il en avait été témoin, jeune garçon, portant au lieu d'exécution la calebasse d'eau du bourreau.

Les tribunaux actuels continuent de réprimer l'adultère mais le taux de l'amende baisse d'année en année. Quand on s'en étonne, les notables répondent, à tort ou à raison: « Le Bula Matari ne veut plus l'amende élevée ». La femme coupable n'est pas admise à porter plainte et à toucher un salaire pour son inconduite. Suivant la coutume, elle doit témoigner, avouer mais avec honte. C'est l'ayant droit de la femme qui porte plainte.

L'amende pour adultère, qui est une pratique coutumière excellente, peut devenir objet d'abus flagrants quand la moralité baisse. Tel planton Muluwa, à son retour de route, se hâtait de faire la tournée des amants de ses sept femmes qu'il poussait lui-même à la prostitution dans un but de lucre, et le métier lui était fort rémunérateur. Plusieurs tribunaux, adaptant la coutume aux circonstances actuelles, n'accordent à la partie lésée, reconnue exempte de toute complicité, que les seuls dommages et intérêts. L'amende proprement dite, somme qui représente la conséquence pénale de l'infraction, est versée à la caisse du secteur. Adaptation heureuse qui maintient le principe essentiel de la sanction, tout en minimisant la conséquence lucrative de l'infraction; cette adaptation présente, toutefois, un inconvénient qu'aggrave encore la taxe proportionnelle perçue sur toute somme adjugée par le tribunal, en vertu du décret de 1938: de moins en moins nombreux sont les recours au tribunal pour délit d'adultère. Les parties

lésées préfèrent traiter l'affaire en privé mais trop souvent l'affaire s'éternise. Le chef de clan n'ayant plus aucun des moyens de coercition que lui attribuait la coutume, le coupable ne paie pas. Le délit demeure impuni et les conséquences suivent inéluctablement : l'interdit de procréer, la « kedila », cause de paucinatalité. Je connais une femme qui depuis 5 ans ne peut plus procréer parce que le complice refuse de payer l'amende.

Pour les cas notoirement publics et particulièrement scandaleux de délit demeuré impuni, le chef de secteur ou tout au moins le président du tribunal de territoire devrait poursuivre d'office. L'un et l'autre ne reprennent-ils pas les pouvoirs des chefs coutumiers dépossédés ? L'article 390 du Code pénal belge n'est pas applicable au Congo et mentalité bantoue n'est pas mentalité européenne.

Le Décret sur les Juridictions Indigènes est muet quant au droit de poursuite. Le président du tribunal le possède incontestablement pour les infractions à la loi écrite qui sont de la compétence de son tribunal ; il poursuivra d'office pour la non-inscription d'une naissance à l'état-civil. Il possède aussi ce droit pour les infractions à la coutume qui sont en même temps infractions à la loi écrite : tel le vol. Dès lors, pourquoi ne le posséderait-il pas pour les infractions à la coutume, non-infractions à la loi écrite, quand il s'agit d'un délit de droit public et, donc, connu au pénal ?

En outre, il devrait être admis que la femme qui a contracté mariage suivant la coutume du mariage monogamique puisse porter plainte en justice pour violation du pacte de monogamie. Comme d'ordinaire la femme lésée dans son droit n'osera pas porter plainte contre son mari pour délit de bigamie ou de concubinage, le président du tribunal de territoire devrait être laissé

libre, pour les cas flagrants et particulièrement scandaleux, d'user, en cette matière, de son droit de poursuite, comme le fait le Ministère public, en droit européen, pour toute infraction à l'article 391 du Code pénal.

Si l'autorité européenne avait manifesté sa bienveillance par des directives et des conseils favorables ⁽¹⁾, il y a longtemps que les tribunaux indigènes, en région Basuku, auraient reconnu la légalité du pacte de monogamie et auraient sanctionné la violation de la coutume monogamique au même titre que celle de la coutume polygamique.

Grâce à l'heureuse intervention du Gouverneur de la province, en décembre 1944, l'obligation pour tout policier, clerc et moniteur agricole d'être non-polygame fut remise en vigueur, conformément aux instructions du « Recueil à l'Usage des Fonctionnaires et Agents du Service Territorial ». On ne sait que trop combien les noirs qui se croient au-dessus du droit coutumier violent cyniquement tout pacte matrimonial.

(1) Telles les directives favorables du Parquet Général de Léopoldville, dirigé par M. le Procureur Général Guébels. Cfr. Extraits dans Confér. Plén. Léopoldv., 1945. « Pour les catholiques, le mariage... n'est que coutumier mais selon une coutume évoluée, en rapport avec les nouvelles croyances et la nouvelle discipline de mœurs adoptées librement par les conjoints. Nous avons le devoir... par application des art. 5 et 6 de la loi du 18 octobre 1908, de protéger efficacement cette coutume... C'est le rôle des juges d'instaurer le respect de cette légalité coutumière nouvelle. » (Circulaire de 1939). Malheureusement, ces directives demeurent ou inconnues ou inappliquées. Les juges indigènes, en région Basuku, sont persuadés que l'Etat ne reconnaît pas le mariage monogamique et que tout jugement en faveur de ce mariage, cependant coutumier, serait annulé. Une très heureuse intervention se produisit en octobre 1946 mais qui demeura sans lendemain. Cfr. aussi les directives de M. le Procureur Général Sohier du temps où il dirigeait le Parquet Général d'Elisabethville : Pratique des Juridictions Indigènes, 1932 ; Le Mariage en Droit Coutumier, 1943, et le résumé des cours professés à l'Université Royale Coloniale (*Bull. Jurid. Indig.*, 1947). Cfr. aussi une application heureuse de la coutume évoluée : annulation d'un jugement de tribunal de territoire, ayant prononcé un divorce, décision estimée par le tribunal de parquet contraire à la coutume évoluée. (*Bull. Jurid. Ind.*, janvier 1948.)

Il ne faudrait pas que l'indiscipline des mœurs vînt demain, s'ajouter, en région Basuku, aux causes déjà trop nombreuses de paucinalité.

8. CAUSES PSYCHOLOGIQUES DE LA DÉNATALITÉ.

Il serait vain de méconnaître les causes psychologiques de la paucinalité actuelle; nous ne préjugeons en rien ici des causes de la dénatalité primitive dont nous reparlerons :

1) Le joug des cultures obligatoires, pourtant absolument nécessaires, pèse lourdement sur les femmes mais surtout sur les femmes des monogames qui constituent plus de la moitié du groupe des femmes mariées. Que de fois, posant la question à la femme d'un monogame : « Pourquoi n'avez-vous qu'un enfant? », j'ai eu la réponse : « Si j'avais des enfants, qui ferait les champs de l'Etat? » Il faudra du temps et de la ténacité pour briser la répugnance atavique de l'homme à se livrer aux travaux des cultures vivrières, réservées exclusivement aux femmes, de par la coutume. La loi est éducative et un progrès certain se réalise. On n'en est plus au temps où la femme elle-même se moquait de l'homme qui osait saisir en main une houe pour se rendre aux champs.

En régime d'exode des adultes, les impositions retombent, en fait, sur les femmes. Il devrait être admis que la femme enceinte ou allaitant un nouveau-né doit, de toute façon, être exclue des cultures imposées.

Dans un système mal organisé et mal surveillé, les policiers prévaricateurs et les moniteurs incapables ou exploiters finissent par faire régner sur la population, par la menace incessante et l'application des sanctions, un régime, si pas de terreur, du moins de crainte, de peur, de perpétuelles inquiétudes. S'il est vrai que « le noir n'engendre que dans la joie », le moins qu'on puisse dire est que la joie est morte dans semblable régime.

Nous ne voulons décrire ici qu'une situation théorique.

2) Empruntons au D^r Schwers, médecin provincial de Stanleyville, quelques-uns des termes suggestifs dont il se sert dans une remarquable étude démographique (*Belg. d'Outre-Mer*, IV, 45) pour décrire le « traumatisme psychique, cause profonde de la régression des naissances » qui caractérise de nombreuses populations en décroissance de l'Equateur, par suite de la désagrégation du clan et de la dissolution de la coutume ancestrale. L'indigène perd tout orgueil de race et n'éprouve plus aucune joie à l'idée d'élever une nombreuse lignée qui sera l'héritière et le dépositaire des traditions, de l'orgueil du clan et du nom de la race. La soif de la maternité s'est éteinte et a fini par faire place à une morne indifférence vis-à-vis de l'enfant à naître, ... indices du déséquilibre de l'âme indigène, qui végète sur les ruines de ses traditions et ne trouve plus d'appui moral, ni en elle, ni dans son groupe social.

Ce tableau est trop sombre pour dépeindre véridiquement la situation actuelle de la population Basuku ; il ne le sera plus demain.

Nous ne pouvons pas ne pas songer au slogan bien des fois entendu, dans les villages, lors de remaniements territoriaux, de limogeages de chefs, de réléga-tions par voie administrative ou lors de sanctions portées, surtout celle de la chicotte : « Bamanisa Bambuta ba beto » « On anéantit nos anciens ». N'oublions pas que dans la mentalité indigène, c'est par les anciens que la vie se transmet des défunts aux vivants. Et encore, cette réflexion d'un chef de clan de la Tsay, navré de voir son village déserté par les jeunes, tous partis vers Léopoldville : « Béto, tubuta bana ; beno, ludia bau. » « C'est nous qui engendrons les enfants, mais c'est vous, les blancs, qui les mangez. »

La désagrégation du clan, de la coutume et de l'auto-

rité ancestrale est plus rapide que le rythme lent du développement du Christianisme qui devrait apporter à la société indigène de nouvelles formules de vie, encore que l'évangélisation ne puisse agir que d'une façon indirecte et lointaine sur l'organisation politique et sociale d'une société sous tutelle.

9. CONSANGUINITÉ DES MARIAGES.

« Certains médecins et administrateurs ont signalé la grande fréquence au Kwango des unions consanguines. Les mariages entre parents au troisième degré ne sont pas rares. Ces faits pourraient expliquer l'allure démographique défavorable de ces populations » (D^r Trolli, *Méth.*, *op. cit.*, 118).

La même affirmation est faite pour expliquer pauc natalité et dégénérescence dans la race Basuku. Cette question importante mérite une étude.

Trois moyens d'investigation se présentent :

- I. L'enquête statistique.
- II. La recherche des causes du mariage consanguin et sa fréquence chez les monogames et les polygames.
- III. L'étude comparée des coutumes, en matière d'empêchements de mariages.

I. Une enquête faite sur 967 femmes païennes mariées donne le nombre de 271 femmes mariées dans le clan « maternel », soit 28 %. Il s'agit, dans le langage indigène, de mariage « mu kingudi », les conjoints appartenant l'un et l'autre au même clan « maternel ». C'est à dessein que nous n'employons pas l'expression « clan matrilineal », ni le terme fort ambigu d' « endogamie ». Mariages « mu kingudi » comprennent, entre autres, nous l'avons constaté, les mariages entre cousins « croi-

sés », c'est-à-dire entre cousins issus d'un frère et d'une sœur, mariages qui sont cependant appelés « exogamiques » (P. Delaere, *op. cit.*, p. 11).

L'esclavage domestique intervient pour une part dans ces nombreux mariages « mu kingudi ». Une enquête faite, au point de vue spécial de l'esclavage, sur 139 femmes païennes mariées dans le clan « maternel », donne le taux de 16 %. Le plus grand nombre de ces femmes esclaves sont nées dans le clan; elles ne sont étrangères que par leur aïeule, leur bisaïeule ou souvent même par une ancêtre fort éloignée, entrée dans le clan par achat ou rapt.

Les mariages « mu kingudi » sont toujours consanguins, au moins au sens très large du terme, puisque les conjoints sont issus d'une souche commune, mais cette souche peut être fort éloignée dans le temps.

Notre enquête n'a pas porté sur le nombre de mariages « mu kitata », c'est-à-dire les mariages entre conjoints appartenant l'un et l'autre au même clan paternel. Ils sont cependant consanguins dans le même sens que les mariages « mu kingudi ». L'enquête, sur ce point, est difficile. En effet, suivant la croyance des Basuku, commune en cela à celle de nombreuses peuplades primitives tant au Congo qu'en Rhodésie, en Mélanésie et en Australie, la transmission du sang ne se fait que par les femmes; le mâle ne transmet le sang qu'au premier degré. Il s'ensuit que dans la terminologie indigène, les mariages contractés dans le clan paternel sont classés parmi les mariages « mu wala », terme intraduisible qui désigne aussi les mariages dont les conjoints appartiennent à des clans totalement étrangers les uns aux autres.

L'absence de statistiques connues pour d'autres peuplades du Kwango ou du Congo nous empêche d'établir une comparaison.

L'endogamie, si on l'entend au sens de « coutume autorisant les individus appartenant l'un et l'autre au même clan, de se marier entre eux », crée le danger de la consanguinité au sens strict, celle qui est cause de dégénérescence. En pratique, la leçon à donner aux indigènes n'est pas aisée.

Dans un village où la dénatalité est forte et où sévit la coutume des mariages « mu kingudi », haranguant les anciens sur les dangers du mariage consanguin, je pouvais citer comme exemple : Seta, indigène païen, ayant épousé Mwilu en mariage nettement exogamique, « mu wala ». Il est, de plus, monogame et a contracté avec sa femme le « lusilu », c'est-à-dire le pacte formel de monogamie exclusive et indissoluble. Il a eu de sa femme 6 enfants dont un seul est décédé. Le chef me rétorqua que Kitseri, lui, avait eu de sa femme Mayinga, en mariage « mu kingudi », 6 enfants dont aucun n'était décédé. Je constatai d'abord, avec plaisir, que Kitseri était au moins monogame et l'on en arriva à l'examen ardu et interminablement long du degré de consanguinité, mais le soleil plongeait dans la nuit...

J'avais déjà, au préalable, donné comme exemple, en sens contraire, la femme Kamesa : 2 enfants décédés, 0 en vie; Kifutu : 3 enfants décédés, 0 en vie; Lwamba, la femme du chef, 9 enfants décédés, 4 seulement en vie, toutes mariées « mu kingudi » et en polygamie, mais le chef m'avait rétorqué que la femme Tsinga, mariée « mu kingudi » et « mu kongo », c'est-à-dire en polygamie, avait engendré cinq « très, très beaux » enfants, tous en vie. Je n'entamai pas une discussion sur la « beauté » des enfants...

II. Notre enquête permet de constater la fréquence relativement élevée des mariages consanguins dans la population, mais elle nous permet encore une autre con-

station : la rareté des mariages consanguins parmi les jeunes ménages. Le fait est constaté également dans les missions qui s'occupent des Basuku. Fort rares sont les cas d'empêchements canoniques de consanguinité chez les jeunes gens chrétiens en instance de mariage. Je n'ai eu, à traiter, pour ma part, que 5 cas en 16 ans. Une raison de cette rareté est, certes, le fait que l'enseignement chrétien a produit ses effets quant au choix de la fiancée, mais il existe une autre raison, puisque le même fait se constate chez les jeunes ménages païens. Cette raison est à chercher dans la législation coutumière : la prohibition du mariage entre cousins germains parallèles et le caractère non préférentiel du mariage entre cousins germains croisés.

Normalement, le jeune homme n'est pas tenté d'épouser une femme d'une *autre génération* que la sienne; le danger de l'union consanguine existera surtout avec sa cousine germaine, soit (groupe n° 1) la fille de son oncle paternel ou la fille de sa tante maternelle, soit (groupe n° 2) la fille de son oncle maternel ou la fille de sa tante paternelle.

Ces deux premières unions (groupe n° 1) sont appelées : mariages entre « cousins parallèles » et sont sévèrement prohibées par la coutume. En effet, le garçon appelle père (« Tata nleke ») son oncle paternel ⁽¹⁾ et mère (« Mama nleke ») sa tante maternelle. On ne se marie pas entre enfants de même père ou de même mère.

Il n'en va pas de même pour les autres unions entre cousins germains, celles du groupe n° 2, appelées

(1) Le principe invoqué sera : « Mu Mukongo mosi, ka bawelana ko. » On ne se marie pas entre enfants de même Mukongo. Le Mukongo désigne le stick fétiche, planté devant la case et où s'accroche le crâne de tout animal tué. Il n'y a qu'un seul Mukongo pour plusieurs frères.

mariages entre « cousins croisés » ⁽²⁾. Ce mariage est « préférentiel » chez les Bayansi (P. de Beaucorps, *op. cit.*, 46), les Basongo (Id., *op. cit.*, 192), les Babunda (P. de Decker, *op. cit.*, 133), les Bapende, soit au sens de « mariage de droit », soit au sens de mariage « favorisé » par le clan (P. Delaere, *op. cit.*, p. 17).

Chez les Basuku, comme chez les Bakongo, il n'est pas préférentiel comme mariage de « droit ». Il serait même inexact de dire qu'il est favorisé ou recommandé par le clan. Dans la plupart des clans, il n'est autorisé que moyennant la levée d'un empêchement, qui marque la réprobation de la coutume. En général, père et oncle maternel ne désirent pas être frustrés de la dot que doit apporter le fiancé; or, dans semblable mariage le taux de la dot est forcément diminué.

L'union entre conjoints appartenant à deux générations différentes n'est pas le fait des jeunes mais plutôt des hommes adultes et donc des polygames. C'est parmi eux qu'abondent les mariages consanguins. Le mariage consanguin est le moyen normalement employé par le polygame pour se fournir de femmes et surtout de femmes jeunes et à bon compte. Le polygame prendra comme femmes ses petites-nièces, si pas ses nièces, ses cousines sous-germaines et autres, les femmes esclaves nées dans le clan et autres, sans compter les femmes héritées de son frère défunt. De plus, tout chef important doit se choisir dans le clan maternel, « mu kingudi », une femme qui deviendra la « Mumbanda », c'est-à-dire la première dans la hiérarchie de ses femmes.

⁽²⁾ La terminologie est de R. Lowie (*op. cit.*). Le P. Delaere a publié une étude très intéressante et très fouillée sur cette coutume du mariage entre cousins croisés qui existe aux Indes, en Australie et chez de nombreuses populations primitives. De même, le P. de Decker (*op. cit.*).

C'est ainsi que Mungulu a dans son harem :

4 femmes « mitekelo » épousées « mu kingudi » et de générations différentes de la sienne,

4 femmes esclaves nées dans le clan et donc épousées « mu kingudi »,

1 esclave née en dehors du clan,

4 femmes épousées « mu wala » et dont plus d'une appartient, peut-être, à son clan paternel; et 1 femme dont j'ignore l'origine.

Ce gynécée lui a donné 20 enfants en vie et 17 enfants décédés.

Le chef Niangina a dans son harem 3 « bana ba nkasi » et une « mutekelo », soit 4 femmes de générations différentes de la sienne et épousées « mu kingudi ».

Bumba a 3 « bana ba nkasi » pour une femme épousée « mu wala » et KeniKeni avait dans son harem sa petite-nièce et sa cousine germaine croisée.

La fréquence des mariages consanguins chez les polygames, d'une part, la rareté des mariages consanguins chez les monogames païens et chrétiens, d'autre part, prouvent que la monogamie sera le moyen le plus efficace pour blanchir la population de la tare des mariages consanguins.

III. Les études ethnographiques faites sur les peuplades voisines des Basuku : les Bakongo, les Bayansi, les Basongo, les Babunda, les Bapende, permettent de faire une étude comparée des diverses législations coutumières en matière d'empêchement de mariage et de constater si la coutume Basuku se montre plus indulgente quant à l'empêchement de consanguinité.

La loi fondamentale qui demeure vivace et qui leur est dictée par la nature s'exprime ainsi : « Menga mamosi ka mazolana ko » : les mêmes sangs ne s'entr'aident pas. Toutefois, les besoins de la polyga-

mie, d'une part, le régime dotal, d'autre part, se heurtent au principe et il en naît un compromis.

La coutume des Basuku, tribu Bakongo, est *matriarcale* mais elle mérite plutôt d'être appelée : coutume du *matriarcat* « *mitigé* », comme le prouve, entre autres, le régime dotal. La dot est partagée entre le père et le « lemba », l'oncle maternel ; d'habitude, les $\frac{2}{3}$ de la dot sont attribués au père ; parfois le père s'attribue la totalité de la dot de la première fille et le « lemba », la totalité de la dot de la seconde. Chez les Bakongo, la totalité de la dot va au « lemba » (P. Van Wing, *op. cit.*, I, 209) ; chez les Basongo, la totalité au père (P. de Beaucorps, *op. cit.*, 110). Le père est loin d'être privé de droits sur ses enfants ; la coutume n'est donc pas pleinement « matripotestale » et encore moins « matrilocale ». L'influence très grande du système patriarcal provient, sans doute, du long séjour de la tribu, au Kwango, sous la domination des Balunda.

Lors du décès de la femme, la dot doit être intégralement rendue au mari par les parents de la femme. « Nkento ufwa ; nzimbu ka zifwa ko ». « La femme meurt, mais la dot ne meurt pas ». On tient compte toutefois du nombre d'enfants et du travail fourni de son vivant par la femme défunte. Il en est de même chez les Bakongo (P. Van Wing, *op. cit.*, 208) et les Bambunda (*op. cit.*, 129), mais la coutume opposée existe chez les Basongo : la dot n'est jamais restituée lors du décès de l'un des conjoints (P. de Beaucorps, II, 112).

Une autre femme peut être fournie en remplacement de la femme défunte et elle tient lieu de remboursement de dot. Ce mariage, qui prête à tant d'abus, est le mariage « mu kunda » ⁽¹⁾. Cette remplaçante est rare-

(1) « kunda » désigne le dos ; d'où, marcher en file, à la queue leu leu ; dans le mariage « mu kunda », une femme fait suite à l'autre.

ment la sœur de la défunte. Le sororat, au contraire, est commun chez les Balunda (P. de Decker, *op. cit.*, 129).

L'empêchement de consanguinité est de deux espèces : l'empêchement prohibitif qui ne peut jamais être levé et l'empêchement qui supporte dispense ; celle-ci ne sera accordée que moyennant le sacrifice préalable d'une chèvre, aux ancêtres défunts, pour violation de la loi qu'ils ont proclamée. Le nom de cet empêchement est caractéristique : « nzo nsoni » : « maison ou ménage de honte ». Il marque bien la désapprobation de la coutume ancestrale. Même quand il sera levé, on dira encore : « bakasula » : ils se sont mariés en violation de la coutume. Si l'union demeure inféconde, on dira crûment : « Nzemba zikwata nsoni ». Les ovules sont saisis par la honte.

A) Consanguinité en ligne directe.

1° L'union entre *père* et *fille* est absolument prohibée. Les rapports entre le MeniKongo : KeniKeni décédé en 1932 et sa fille Kuyuka est un cas d'inceste et qui faisait scandale. « Que n'a pas fait KeniKeni », me dit Mwan-gaNdende, le médaillé actuel, « lui qui brûlait des villages, tuait des femmes et fut maudit par son père ». Il avait été déchu de la succession au titre de MeniKongo par son prédécesseur, le MeniKongo Mayeko, à cause de son inconduite. Il ne lui succéda et ne reçut les fétiches de chefferie que par le vouloir de l'Etat.

2° L'union entre *grand-père paternel* et *petite-fille* (« kâka » et « mutekelo » au sens strict) était jadis autorisée chez les Bakongo ; cette union était rare et il fallait payer pour le scandale (P. Van Wing, *op. cit.*, I, 187, 191). Il en était de même jadis chez les Basongo (P. de Beaucorps, *op. cit.*, 103) ; chez les Bapende, cette forme de mariage est encore pratiquée par plusieurs (P. De-

laere, *op. cit.*, p. 11) ; chez les Bambunda, non seulement le mariage entre grand-père paternel et petite-fille est autorisé, mais le mariage avec le grand-père maternel est « préférentiel » et constitue un mariage de droit. « Loin de redouter ces unions, les mères indigènes sont souvent les premières à les souhaiter, convaincues que ces unions hâtent le développement physique de leurs enfants » (P. de Decker, *op. cit.*, 132).

Chez les Basuku, le mariage entre grand-père paternel et petite-fille était jadis autorisé. Le témoignage du MeniKongo et d'autres grands chefs est formel et des cas existent encore, mais on craint de donner des noms. Nous avons pu toutefois repérer deux cas : un esclave de MeniKongo dont le fruit de l'union avec sa petite-fille est déjà grand-mère et un indigène de la Tsay encore en vie et dont les trois enfants nés de l'union sont décédés. Chose étrange : dans ces deux cas, il s'agit de mariage dans la lignée maternelle : la petite-fille du grand-père étant la fille de sa fille. Des notables d'autres clans m'ont affirmé que ce fait ne serait pas toléré chez eux.

Les Basuku croient erronément que semblable union contre nature est prohibée par l'Etat ; ils ignorent la carence de notre législation.

3° L'union entre père et la *filles* que sa femme aurait eue d'un précédent mariage serait considérée comme incestueuse. J'ai connu, dans un clan Mungongo, un cas public et qui faisait scandale mais qui demeura impuni.

B) Consanguinité en ligne collatérale.

1° L'union entre frères et sœurs, demi-frères ou demi-sœurs est prohibée d'une façon absolue.

2° L'union entre oncle maternel et nièce (« lemba »

et « mwana kasi » au sens strict) est prohibée dans toutes les peuplades citées et ne supporte aucune levée de l'empêchement, semble-t-il. Des cas existent toutefois chez les Bambala et aussi chez les Bapende (P. de Decker, *op. cit.*). Ce mariage est interdit chez les Basuku : l'affirmation du MeniKongo et des grands chefs est formelle. Cependant on constate que dans certains clans, moins opposés à l'endogamie, ce mariage est autorisé, moyennant la levée de l'empêchement et parfois même sans qu'il y ait « nzo nsoni ». Ce fait est anormal et contraire à ce que nous connaissons de la répugnance de l'union dans la lignée strictement maternelle. Abus introduit par la polygamie ou influence du système patriarcal ? Peut-être. Pour les cas que nous avons pu étudier de près, tel ceux constatés dans les clans Kimvula et Kimbambi de la subdivision Buka-Tsona, l'influence du système patriarcal est indéniable; il se manifeste même dans le mode de succession des chefs.

Les mariages entre « lemba » et « mwana kasi » sont particulièrement abusifs parce que tout consentement de la femme y est illusoire. Sont-ils fréquents ? Moins peut-être que certains observateurs le pensent. En effet, le titre de « lemba » n'est pas réservé au seul oncle maternel; est « lemba » quiconque dans le clan maternel d'une femme a des droits éventuels sur la dot de cette femme et ces « lemba » sont légion.

3° L'union entre *grand-oncle* maternel et *petite-nièce* est malheureusement autorisé chez les Basuku; ils s'appellent entre eux, par fiction, grand-père et petite-fille, « kâka » et « mutekelo » ou encore « kahulu »; le cas ne se rencontre évidemment que chez les vieux polygames. C'est ainsi que le MeniKongo KeniKeni a épousé Lum-bamba, fille de Nzoluka, elle-même fille de Muway qui est sœur de KeniKeni. Le chef MwelaDua a épousé

Bondo, fille de Lubaka, elle-même fille de Mayamba qui est sœur de MwelaDua.

Dans la lignée paternelle, cette union est autorisée chez les Bakongo (P. Van Wing, *op. cit.*, I., 189) et chez les Basongo (*op. cit.*, 107). Chez les Bambala, des cas existent même dans la lignée maternelle.

4° L'union entre *cousins germains parallèles* dans la lignée maternelle est interdite, comme nous l'avons déjà noté (Idem, Van de Ginste, *op. cit.*, 19). Il en est de même chez les peuplades voisines. « Jusqu'à présent, aucun cas de ce genre n'a été rencontré ». J'en ai trouvé cependant chez les Bambala, tel un cas très caractéristique à Kingondi, en chefferie MiniKwiti : cousins germains issus de deux sœurs, elles-mêmes nées d'un même père et d'une même mère. L'union entre *cousins sous-germains parallèles* dans la lignée maternelle semble aussi interdite chez les peuplades voisines et chez les Basuku, sans que nous osions être trop affirmatif. Chez les Bambala, je connais des cas de semblable union.

5° L'union entre *cousins germains croisés* (« bisoni ») et *sous-germains croisés* est autorisée chez les peuplades voisines et chez les Basuku, comme nous l'avons déjà dit, même les unions « bilatérales » : les deux enfants du MeniKongo KeniKeni ont épousé les deux enfants de sa sœur Muway. Toutefois chez les Basuku, le mariage entre cousins croisés n'est jamais « mariage de droit » et, à mon avis, il n'est pas « favorisé » dans la majorité des clans, quoique très fréquent chez les polygames. Il est la plaie chez les Bambunda, les Bayansi, les Batschoko, les Bapende. On constatait chez les Bambunda, parmi les jeunes ménages, 17 % de mariages avec l'« util », soit entre cousins croisés appartenant à deux générations différentes (P. de Decker, *op. cit.*, 136).

C) Affinité.

Nous pouvons être bref ici puisque ces unions ne regardent pas la consanguinité. Unions entre gendre et belle-mère ou sœur de celle-ci, entre bru et beau-père ou le frère de celui-ci, sont absolument prohibés; de même, entre fils et seconde femme du père mais non entre beaux-frère de celui-ci sont absolument prohibés; de même, large: veuve qui épouse le frère de son mari défunt, est coutumier comme chez toutes les peuplades voisines. La veuve peut refuser le mariage moyennant le remboursement de la dot. Le Lévirat au sens strict: mari impuissant qui sollicite de son frère de donner une postérité à sa femme, n'est pas inconnu et se dit « kusenda mu mbangi ».

Le mariage entre jeunes gens du *même village* est très fréquent et l'on n'est pas hostile, du moins dans les régions frontières, au mariage avec un *étranger* appartenant aux populations voisines.

En conclusion :

1° Les mariages consanguins, cause de paucinalité et de dégénérescence, sont fréquents chez les polygames; ils sont rares chez les jeunes monogames, grâce à l'absence du mariage préférentiel « de droit ».

2° La législation coutumière Basuku est assez semblable à celle des peuplades voisines, avec deux différences toutefois: d'une part, indulgence regrettable dans certains clans, pour le mariage entre oncles et nièces; d'autre part, absence heureuse de tout mariage préférentiel « de droit ».

La loi orale, léguée par les ancêtres, est fixe, déterminée et observée. Toutefois, il ne faut se faire aucune illusion pour l'avenir. Là où le droit chrétien n'aura pas pu prendre profondément racine, le droit coutumier évo-

luera dans un sens régressif ; souhaitons que le législateur européen vienne stabiliser, par la loi écrite, ce qu'il y a de bon dans la coutume — et qui mérite d'être conservé, comme discipline de mœurs.

10. LA POLYGAMIE.

La polygamie, parce qu'elle provoque l'union entre mari trop vieux et femme trop jeune, parce que l'union est trop souvent entachée de consanguinité, et surtout parce qu'elle force 20 % de jeunes hommes à demeurer célibataires, est cause de paucinatalité. Nous y reviendrons dans l'étude de la répartition des sexes.

CHAPITRE II.

LA MORTALITÉ.

I. La mortalité par âge. — II. La mortalité générale.

I. — La mortalité par âge.

1. LA MORTALITÉ DURANT LA PREMIÈRE ENFANCE.

La mortalité infantile de 1937 à 1945, pour les cercles de Kitona et de Feshi, soit pour les 87 % de la population totale, s'établit au taux moyen annuel de 22,37 décès de nourrissons de 0 à 1 an pour 100 naissances. C'est le taux de la France, il y a deux siècles, et un taux moins élevé que celui de la Bavière en 1901. Le taux du Kwango qui était 21 % en 1938 est descendu à 13 en 1945. Le taux en Belgique est 9,2 (1940 à 1945).

Les plus mauvaises années furent 1937 et 1941, années de famine et de disette; la meilleure fut 1945, année d'abondance relative, de fin de l'effort de guerre et surtout de prohibition de l'exode.

Le tableau des taux de la mortalité infantile de 0 à 1 an pour 100 naissances, de 1937 à 1945, montre nettement les progrès réalisés. Ils sont dus en ordre principal à l'activité du Foréami qui a multiplié dans la région les dispensaires et les consultations pour nourrissons. On ne saurait trop souligner leur valeur éducative et leur influence psychologique sur la population; ils contribuent pour beaucoup à ressusciter la fierté de la maternité, si peu vivace chez la femme musuku.

1937	33,40 %	1940	20,22 %	1943	18,40 %
1938	28,78 %	1941	32,67 %	1944	12,61 %
1939	20,52 %	1942	22,74 %	1945	11,98 %

Causes.

La mortalité infantile de 0 à 1 an, du moins au taux actuel de 12 %, ne dépasse pas les moyennes anciennes européennes. En Europe, le principal facteur de la mortalité infantile est l'allaitement artificiel mal conduit. L'allaitement artificiel est inconnu chez nos noirs. Toutefois, l'énorme déchet de vie causé par la mortalité infantile, 222 décès pour 1.000 naissances, est particulièrement lamentable dans une population en décroissance qui a un si urgent besoin de ses nouveau-nés pour survivre.

Outre le manque général d'hygiène, les causes particulières à la population Basuku pourraient être les suivantes :

La *sous-alimentation* des mères. « La déchéance physique des parturientes sous-alimentées, entraîne bien des décès qu'éviterait un peu de suralimentation; chez les jeunes mères, l'hypogalactie de disette est la norme ». (D^r Trolli, Méth., *op. cit.*, 91.)

Le *gavage* précoce du nourrisson avec des boulettes de manioc (kukominina mwana) est une pratique courante : « gavage meurtrier » dit le rapport du Foréami de 1938.

L'*inflammation* ombilicale est fréquente. Le cordon ombilical n'est pas ligaturé, puis coupé. Il est détaché du sein de la mère en le brûlant avec un charbon. Il demeure pendant, au ventre du nouveau-né, long de quelque 20 cm., jusqu'à ce qu'il se dessèche. D'où danger d'inflammation et de hernie ombilicale, très fréquente chez les Basuku. Le nombril sortant en forme de hernie est considéré comme forme de beauté et le porteur en est fier.

On serait tenté de dire : chez les Basuku, le premier enfant meurt presque toujours. A quoi attribuer cette forte mortalité infantile chez la primipare ?

1° On a incriminé la *précocité* des mariages. Le montant de la dot n'est pas, ou mieux n'était pas, exagéré dans la région. D'autre part, la coutume condamnant sévèrement tout rapport extra-matrimonial, le fiancé est tenté de se marier au plus tôt. Bien des fois, nous étonnant, en présence d'un jeune homme désirant épouser sa fiancée à peine nubile, nous entendîmes la réflexion : « Mieux vaut se marier que de payer l'amende de fornication ».

Toutefois, rare est la jeune fille qui se marie avant 18 ou 19 ans; même le mariage à cet âge est souvent prématuré, car le développement physique de la femme Musuku est tardif. Le mariage ne peut pas être dit précoce chez les Basuku comme il l'est chez les Batshoko, par exemple, où l'on voit des fillettes de 12 ans déjà données en mariage et cohabitant dans la case du mari ou du fiancé « mu kulemfwasa », pour lui apprendre à obéir. Cette pratique est sévèrement prohibée par la coutume Basuku qui n'admet pas le mariage avant nubilité ⁽¹⁾.

Lors d'une conférence tenue à Feshi entre les autorités territoriales et celles du Foréami, il fut demandé aux missions d'empêcher le mariage précoce. Dans les missions, la fiancée avant mariage est toujours soumise à un examen prénuptial. Si la fiancée est déclarée non nubile, elle est renvoyée au village. Dans le cas fréquent où la dot est déjà versée et la chèvre « nsiku » donnée, il y a mariage coutumier dans la mentalité indigène; dès lors, les parents païens ne s'opposent pas à la cohabitation et même souvent l'encouragent. La coutume musuku est cependant formelle : le mariage avant nubilité est

(1) Les mœurs de certaines populations du Katanga, relatées par le Dr. Van Nitsen, ne sont certainement pas les mœurs coutumières de nos Basuku. (*Op. cit.* 60.)

interdit. Les tribunaux indigènes ont donc le droit d'ériger en infraction le mariage coutumier d'une fille non nubile et l'attestation de non-nubilité du service médical devrait faire foi. Il appartient à l'A. T. de « conseiller » sur ce point les tribunaux indigènes. Il s'agit encore ici d'une « répression à titre éducatif ».

2° La jeune mariée est persuadée qu'elle aura à expier par la mort du premier enfant les fautes rituelles ou morales de sa jeunesse et celles de son mari, du moins les fautes qui n'ont pas été expiées par l'amende. Il s'ensuit qu'au moment des couches, elle se trouvera bien souvent dans des conditions psychologiques tout à fait défavorables. Il suffit d'avoir observé quelques accouchements de primipares pour savoir à quels drames ils donnent parfois lieu de la part de la famille de la jeune femme. Durant la période de l'allaitement, la mère vivra avec la persuasion que de toute façon son enfant est fatalement condamné à mourir, d'où encore un état psychologique défavorable. Que dire dès lors du cas où la femme mariée a engendré malgré les défenses de procréation, jetées sur elle par le « lemba » et dont nous avons parlé plus haut ?

2. LA MORTALITÉ DURANT LA SECONDE ET LA TROISIÈME ENFANCE.

C'est entre les âges de 1 à 3 ans et de 3 à 15 ans que la mortalité dépasse de très loin les plus hautes mortalités infantiles européennes.

Sur 1.000 enfants de 1 à 3 ans, il en meurt 63; en Belgique (1945) 7.

Sur 1.000 enfants de 3 à 15 ans, il en meurt 21; en Belgique 2.

L'enfant une fois sevré ne connaît plus comme nourriture que la boulette de manioc; il échappe de plus en plus à la surveillance maternelle et passera ses journées

à se vautrer « dans le cloaque infernal qu'est la pousière du village, jusqu'à ce que, ou bien il succombe, ou bien, par sélection, il est accoutumé de résister à tous les parasitismes qui l'assaillent » (D^r Trolli, *Démographie des Bakongo*, p. 74). On peut dire qu'aucun enfant n'échappe aux verminoses; il sera souvent abattu par la pneumonie contractée au cours des baignades.

La sensibilité des voies respiratoires, causant bronchites et pneumonies, est connue comme une particularité des races noires. Etant donné le manque d'hygiène de l'habitation, il serait difficile qu'il en fût autrement. Dans la case étroite de 3 mètres, durant la nuit entière, à même le sol, brûlera le feu de bois. Ni fenêtre, ni cheminée. C'est dans une fumée âcre et suffocante que dormiront, porte close, entassés, parents et jeunes enfants. Charpente et paille du toit sont littéralement calcinées par la fumée; comment les poumons pourraient-ils être sains (Id., Van Nitsen, 63)? La tuberculose est heureusement presque inconnue; quelques cas seulement ont été signalés dans le territoire, importés par des travailleurs; la tuberculose chez nos noirs ne pardonne pas.

Quant au « mbwaki » qui mine la jeunesse, nous avons déjà dit quels ravages il exerce.

3. LA MORTALITÉ A L'ÂGE ADULTE.

Il est fort probable que c'est vers l'âge de 14 ans que, comme dans les pays européens, la mortalité est la plus basse; à l'âge adulte elle devient, chez les Basuku, anormalement élevée. Il meurt 28 adultes sur 1.000 adultes chez les Basuku; 22 au Kwango; 4 seulement en Belgique (1945).

La mortalité est beaucoup plus élevée chez les hommes que chez les femmes, comme nous le verrons plus loin. Il serait difficile de ne pas l'attribuer, pour une grande

TABLEAU n° 3.

Coefficients de mortalité aux différents âges pour 1.000 habitants de chaque groupe d'âges et par sexe, comparés aux coefficients du Kwango (1943) et de la Belgique (1945).

Quotients du rapport des décès du sexe masculin aux décès du sexe féminin et quotients des deux populations entre elles.

	Sexe M.	Sexe F.	Total	Décès — F	Popul. — F
0 à 3 ans :					
Basuku	129,27	117,87	123,0	1,03	0,94
Kwango	105,43	101,02	103,2	1,02	0,98
Belgique	42,61	34,70	38,7	1,27	1,04
3 à 15 ans :					
Basuku	21,78	20,52	21,16	1,06	1,05
Kwango	19,54	19,07	21,91	1,10	1,07
Belgique	2,69	1,95	2,32	1,40	1,01
15 à 45 ans :					
Basuku	32,73	25,29	28,57	1,21	0,79
Kwango	24,92	19,50	19,29	1,02	0,80
Belgique	5,33	3,52	4,69	1,51	0,99
45 ans et plus :					
Basuku	102,54	83,87	90,70	0,71	0,58
Kwango	84,09	71,06	76,30	0,73	0,64
Belgique	34,34	28,46	31,20	1,06	0,88
Global :					
Basuku	42,03	37,58	39,65	0,97	0,87
Kwango	34,40	31,29	32,71	0,99	0,90
Belgique	16,04	13,45	14,52	1,14	0,96
Mortalité de 0 à 1 an pour 1.000 naissances :					
	Sexe M.	Sexe F.	Total	Décès — F	Popul. — F
Basuku... ..	231	213	223,7	1,03	0,92
Kwango	71,41	65,7	68,5	1,05	0,97
Belgique	89	70	80,1	1,29	1,03
(1940-1945)					
Kwango	159	149	154	1,06	0,98
(1940-1945)					
Mortalité de 1 à 3 ans pour 1.000 enfants de 1 à 3 ans :					
Basuku... ..	66	60,57	63,24	1,03	0,94
Kwango	71,51	65,7	68,5	1,05	0,97
Belgique	7,19	6,6	6,9	1,13	1,04

part, à l'exode massif des adultes au travail à grande distance. Nous avons vu trop de malades, revenant mourir au village, épuisés par les quelque 890 km. de marche qu'ils laissaient derrière eux depuis Léopoldville, pour pouvoir en douter. Car le Musuku, malade à l'étranger, est pris d'une nostalgie incoercible du village natal : « la faim du village » « nzala gata ». Cette nostalgie, presque hystérique, n'a d'égaux que les exigences des « vieux » qui veulent que l'on revienne mourir chez eux. Dans nos missions on se verra souvent obligé de mettre des sentinelles aux portes du dispensaire pour empêcher les « vieux » de venir, de nuit, comme des voleurs, emporter leur enfant, râlant de pneumonie. M... est femme d'un instituteur diplômé, engagé dans une cité à quelque 300 km. du village natal. Elle doit mettre au monde son enfant. A la Cité, il y a médecin, maternité, religieuses. Elle s'enfuira de nuit, seule; elle accouchera en pleine brousse, après 2 jours de marche, et la mère et l'enfant échapperont de justesse à la mort.

Une coutume ancestrale devenue néfaste existe chez les Basuku; elle leur est commune avec bien d'autres populations : le droit qu'a le veuf de réclamer la dot qu'il donna jadis pour le mariage. Cette coutume offre certains avantages qu'il serait vain de nier : 1) elle freine, d'une certaine façon, l'élévation exagérée du taux de la dot. Plus d'une fois, nous étonnant du taux très bas de telle dot, nous eûmes comme réponse de la part du « lemba » : « Je n'exige pas plus, parce que je devrai quand même tout rendre un jour »; le veuf récupérant sa dot pourra se remarier facilement sans devoir repartir au travail pour en acquérir une nouvelle; aussi, rares sont les veufs non remariés.

Le caractère nocif de cette coutume est cependant évident : le mari n'a aucun « intérêt » à soigner sa

femme débile ou infirme, devenue incapable de faire les champs. Trop souvent, il spéculera sur sa mort pour récupérer la dot et en épouser une autre. La femme malade ne le craint que trop; c'est chez son « lemba » qu'elle ira se faire soigner; lui n'a nul intérêt à sa mort, puisque en cas de décès il devrait rendre la dot. Kiwala laisse dépérir scandaleusement sa femme au village du « lemba » et n'ira même pas l'ensevelir. Il obtiendra cependant la restitution de la dot et se hâtera d'épouser Kasay. Munanga abandonne cyniquement sa femme Mafuta devenue infirme et ses deux enfants squelettiques; il exigera et obtiendra de Zala Kwati la restitution de sa dot pour épouser Kusékila, sans même avoir été ensevelir sa femme et ses enfants. Ces deux cas sont des cas extrêmes : Kiwala et Munanga sont d'ailleurs d'anciens policiers encore fort redoutés.

L'on se trouve ici en présence de la coutume évoluant dans un sens régressif parce qu'elle s'adapte mal aux circonstances nouvelles de notre occupation. Jadis, ces deux individus auraient été accusés de « kinlokisme », c'est-à-dire d'être des malfaiteurs ayant causé la mort de leur femme; ils auraient dû passer par l'épreuve du poison avant d'oser réclamer la restitution de la dot, et il est fort probable que le féticheur, justicier brutal de la moralité publique, aurait doublé la dose.

La crainte d'être accusé de « kinlokisme » donnera lieu aux pires scènes d'hypocrisie. Dans la case devenue la « yemba », la mortuaire, le veuf tiendra enlacé, toute la nuit et tout le jour, le corps inanimé de sa femme dont il a souhaité la mort, et il hurlera des lamentations feintes. Dans cette même case, pour le même motif, s'entasseront dans une odeur nauséabonde quelque 10 ou 20 parents, poussant de semblables lamentations, et l'on chuchotera à la sortie : « Mbwa ibela, nki ksalu ? »

« Un chien malade, quel service peut-il encore rendre ? »

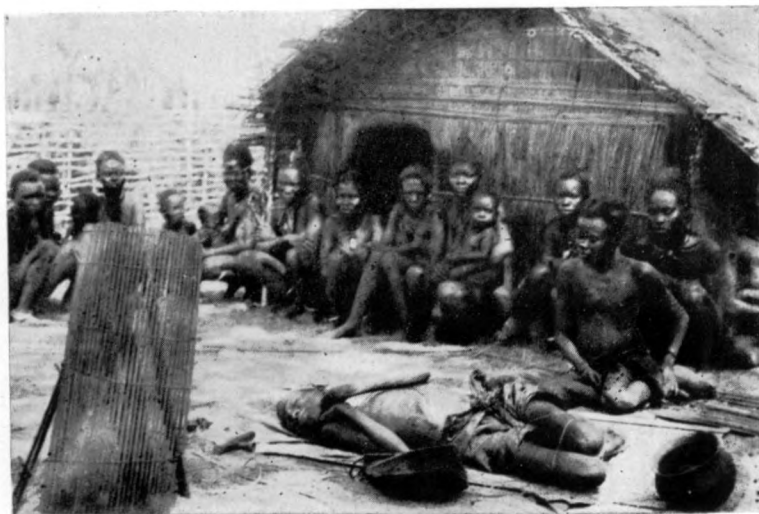
Ce tableau vécu ne doit pas faire oublier que s'il existe des monstruosité que favorise cette coutume néfaste, il existe aussi dans ces cœurs d'hommes des douleurs réelles et des désintéressements profonds. Ils se trouveront toutefois moins souvent dans l'amour conjugal que dans l'amour maternel.

4. LA MORTALITÉ DURANT LA VIEILLESSE.

Il meurt 90 vieillards pour 1.000 chez les Basuku, 76 ‰ au Kwango; 46 au Bas-Congo; 31 en Belgique (1945). Ce coefficient étonnant, 90 ‰, donne une idée de la pauvre longévitité des vieillards chez les Basuku.

Autant les vieillards semblent être entourés de sympathie par la marmaille du village, autant ils paraissent être scandaleusement abandonnés par les adultes, même par leurs propres enfants. La vieille veuve, devenue inutile, est peu respectée. Personne ne viendra reconstruire sa hutte qui penche vers le sol ou renouveler la paille pourrie du toit, par où la pluie pénètre de toutes parts. Bien souvent elle sera accusée d'être une « muloki », une sorcière, cause de tous les malheurs qui surviennent dans le clan et elle deviendra alors objet d'horreur, à moins que le poison d'épreuve ne vienne mettre fin brusquement à sa pauvre vie.

K., vieille grand'mère du village de Mavunda, accusée d'être « muloki », prépare elle-même le poison avec l'aide de ses deux fils qui ont été chercher en forêt les écorces du « nkasa ». Elle va dire adieu à sa famille de Tsako-Mulemba : « Peut-être, dit-elle, je ne reviendrai plus; si je suis muloki, il est bon que je meure ». Elle se rend, avec ses deux fils, au lieu dit « Beti di Ntu », la « Vallée de la Tête », boit le poison et s'effondre. J'aurais voulu obtenir condamnation des complices à titre



« Badila mvumbi ».
On pleure le mort.
Basuku — région de la Tsay — Kimbau.

d'exemple. Il me fut déclaré que la législation était impuissante.

Les proverbes Basuku expriment crûment la détresse lamentable de la vieille veuve abandonnée : « Kanzundu, bandosa ye munsumu ku mwangu ». « On me rejette comme un crapaud qu'on a transpercé d'un épieu et qu'on lance dans la brousse... ». Et cet autre : « U nkani ko mona mbwa bavuka bandi ». « As-tu jamais vu un chien qu'on ait rasé jusqu'à la calvitie... ; as-tu jamais vu une pauvre femme qu'on ait fait souffrir comme moi... » ?

Parfois cependant, on aura encore besoin d'elle, quand il s'agira de remémorer une vieille palabre ou de faire appel à sa connaissance des « simples » et elle dira : « Nsangalamuyende, kilumbu kia mbaka, bamutongunaka ». « Un vieux panier percé, on va le rechercher au moment de la pêche ⁽¹⁾, pour s'en servir encore comme nasse... »

L'article 128 du Code civil congolais : « les enfants doivent aider leurs pères et mères qui sont dans le besoin », n'est malheureusement pas applicable aux indigènes non immatriculés. L'appel au législateur européen pour réformer les mœurs serait d'ailleurs ici inutile. Seule la loi de la charité pourra amollir ces cœurs païens.

II. — La mortalité générale.

COURBES.

La courbe de la mortalité, de 1937 à 1946, comparée à celle du Kwango et à la courbe de la Natalité, est don-

(1) « kilumbu kia mbaka », au jour de la pêche au mbaka, quand on empoisonne le poisson avec la plante stupéfiante : *Blighea Wil-demariana*.

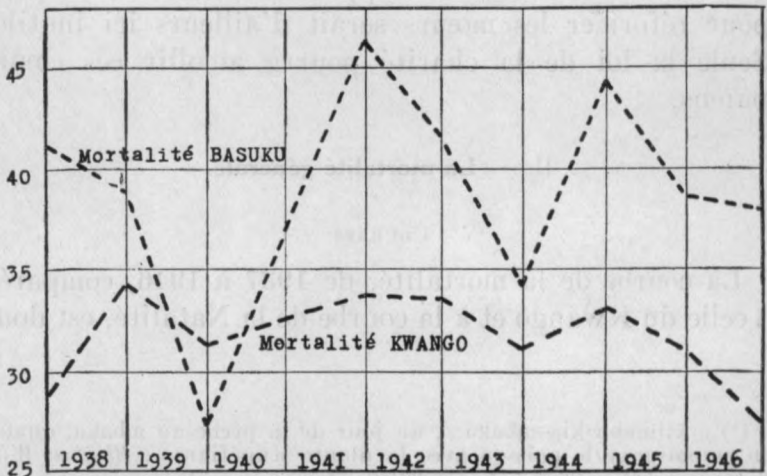
née dans les graphiques n^{os} IV et II. Elle est fort sinieuse.

Années 1935 à 1938, années de famine. Le coefficient effrayant de 60 ‰ fut atteint en subdivision Mutangu; 57 ‰ à Katambi. L'année 1941 fut une année de disette; dans toutes les catégories d'âges, la mortalité se montra très élevée.

L'année 1944 est celle où l'effort de guerre atteint son maximum : travail obligatoire du caoutchouc et exode massif. Pour le Kwango, le rapport du Foréami de 1944 note : « Dans son ensemble, c'est par l'abaissement de la natalité plutôt que par l'augmentation de la mortalité que la situation a empiré pendant cette période difficile ». Le graphique n^o IV montre que la population Basuku a lourdement payé son tribut à l'effort de guerre, non seulement par l'abaissement de la natalité mais aussi par l'augmentation de la mortalité.

GRAPHIQUE N^o IV.

Courbe de la Mortalité Basuku
comparée à la Courbe de la Mortalité du Kwango.
(Taux pour 1.000 habitants.)



COEFFICIENT BRUT DE MORTALITÉ.

Basuku, moyenne de 1937 à 1945... .. .	39,24 ‰
Kwango, » »	32 ‰
Bas-Congo, en 1933, 23 ‰ ; en 1934... .. .	25 ‰
Congo (coups de sonde) de 1929 à 1932 : 30 ; 27 ; 30,5...	26 ‰
Belgique, en 1881, 20,6 ; en 1945	14,7 ‰

Comparé aux taux des autres régions occupées par le Foréami au Kwango, le taux Basuku s'avère être le plus élevé. (Tableau n° 4).

Coefficient belge et coefficients des populations congolaises peuvent-ils être comparés entre eux ? D'une façon beaucoup moins adéquate que les coefficients de natalité. Le décès d'un vieillard n'équivaut pas au décès d'un enfant ; or, il y a 101 vieillards de plus de 65 ans pour 1.000 habitants, dans la population belge, et bien peu dans les populations congolaises, et les décès des vieillards de plus de 60 ans interviennent à raison de 58 % dans la mortalité générale en Belgique (1936 à 1939 ; *Dém. Belg.*, I, 164 ; II, 23). Et encore : la survie de l'enfant est bien plus précieuse que la survie du vieillard, parce que l'enfant représente l'espérance d'une lignée ; or, les décès des enfants de 0 à 15 ans interviennent à raison de 47 % dans la mortalité générale en région Basuku et 55 % au Kwango (1943), tandis qu'ils n'interviennent qu'à raison de 13 % dans la population belge (*Dém. Belg.*, I, 164, période 1936 à 1939).

Comparons le taux Basuku avec les taux les plus élevés que citent les auteurs. En Europe, Roumanie : 20 ‰, mais il était 31 en 1876, et en Hongrie 36 ‰ à la même époque et 33 ‰ en France au XVIII^e siècle. En dehors de l'Europe, Chili et Mexique : 21. En Afrique, Egypte : 27 ; Uganda : 20.

Parmi les taux les plus élevés donnés par le Foréami, notons celui du Mayumbe, en 1934, 28 ‰ et 29 ‰ en

Haute-Sele. Au Kwango, 36 ‰ dans le Moyen-Wamba comme taux moyen sur 9 années, avec des pointes de 41 ‰ en 1938 et 42 ‰ en 1945, mais nulle part des taux de 39 ‰ de moyenne sur 9 ans, avec des pointes de 57 et 60 ‰ comme en région Basuku. On se trouve ici en présence d'une mortalité tout à fait anormale, que les rapports du Foréami qualifiaient de désastreuse.

TABLE DE SURVIE.

Les coefficients de mortalité donnés au tableau n° 4 permettent d'établir une « estimation » d'une table de survie. « Estimation » seulement, car nous ne pouvons établir que des coefficients par catégorie d'âge et non par année d'âge. « L'estimation » pour le Kwango est particulièrement aléatoire puisque les coefficients ne portent que sur la seule année 1943, sauf pour l'âge de 0 à 1 an, pour lequel les données nous ont permis de prendre des moyennes. Pour la Belgique, la table de survie est celle donnée dans *Dém. Belg.*, I, 379.

Cette table de survie répond à la question : Sur 1.000 nouveau-nés du sexe féminin, combien atteindront l'âge de 3 ans, 15 ans et 45 ans ?

	Basuku	Kwango	Belgique
0 an	1.000	1.000	1.000
1 an	787	851	921
3 ans	696,5	745,34	902
15 ans	543,9	588,55	879
45 ans	244,6	322,5	774
65 ans	—	—	587
79 ans	—	—	243

Ces taux montrent la faible survivance au Congo; ils n'ont rien d'étonnant puisque la mortalité est plus du double de la mortalité belge.

Les survivants du sexe féminin surpassent en nombre ceux du sexe masculin : en Belgique à 65 ans, 587 fem-

mes survivent pour 514 hommes; chez les Basuku, même phénomène mais beaucoup plus accentué, comme le prouvent les coefficients bruts de mortalité par sexe et le volume des populations de 45 ans et plus : 58 hommes pour 100 femmes.

La « vitalité » de la population belge s'est considérablement accrue depuis un siècle. Pour la période 1890-1900, sur 1.000 nouveau-nés, 571 atteignaient l'âge de 45 ans; actuellement 774.

D'après Quetelet, en 1830, la vie moyenne du nouveau-né était 31 ans; elle est 56 ans en 1939 et sa vie probable 65 ans. La vie probable du nouveau-né est le laps de temps au bout duquel le nombre des nouveau-nés est réduit de moitié : il n'est même pas 20 ans pour le nouveau-né Musuku.

*
**

Résumons cette étude de la mortalité. Dans la population Basuku, la mortalité s'avère être anormalement élevée dans toute les catégories d'âges. Elle est due principalement, non à la maladie du sommeil, mais à la sous-alimentation, à l'exode massif des adultes et à cette maladie mystérieuse qu'est le « Mbwaki ». Elle provoque le décroissement de la population en annulant les effets d'une fécondité qui, sans être suffisante, n'est cependant pas exagérément basse.

CHAPITRE III.

LE DÉCROISSEMENT DE LA POPULATION.

COURBES.

Le graphique n° V montre les oscillations de 1937 à 1946 du décroissement et de l'accroissement de la population Basuku, comparée à celle du Kwango. Les effets démographiques de l'effort de guerre sont nettement marqués dans les deux courbes. Nous lisons dans le rapport du Foréami de 1943 signé par les D^{rs} P. De Brauwere et L. Scaillet : « Ce remarquable effort était certes nécessaire, mais ce serait lui enlever une de ses qualités majeures que de taire le lourd tribut qu'auront payé nos collectivités, tant européennes qu'indigènes... Notre action a été impuissante à l'égard des facteurs régissant la démographie des populations dont le sort est confié à notre garde. Dans ce domaine nous enregistrons un recul très grave qui sera long à rattraper. Nos statistiques révèlent que la guerre aura occasionné par déficit démographique une perte de 25.000 à 30.000 indigènes au Kwango. Ce déficit ne fait qu'augmenter et les seuls soins médicaux étant inopérants, ce n'est pas faire preuve de pessimisme irréfléchi que de s'en montrer très alarmé ».

CHIFFRES ABSOLUS DE 1937 A 1945.

	Basuku	‰	Kwango	‰
Naissances	23.217	31,77	213.890	39,12
Décès... ..	28.678	39,24	179.628	32,86
Excédent	— 5.461	— 7,47	+ 34.262	+ 6,26

Pour l'ensemble du Kwango en 1946 :

Naissances : 23.473.

Décès : 15.882.

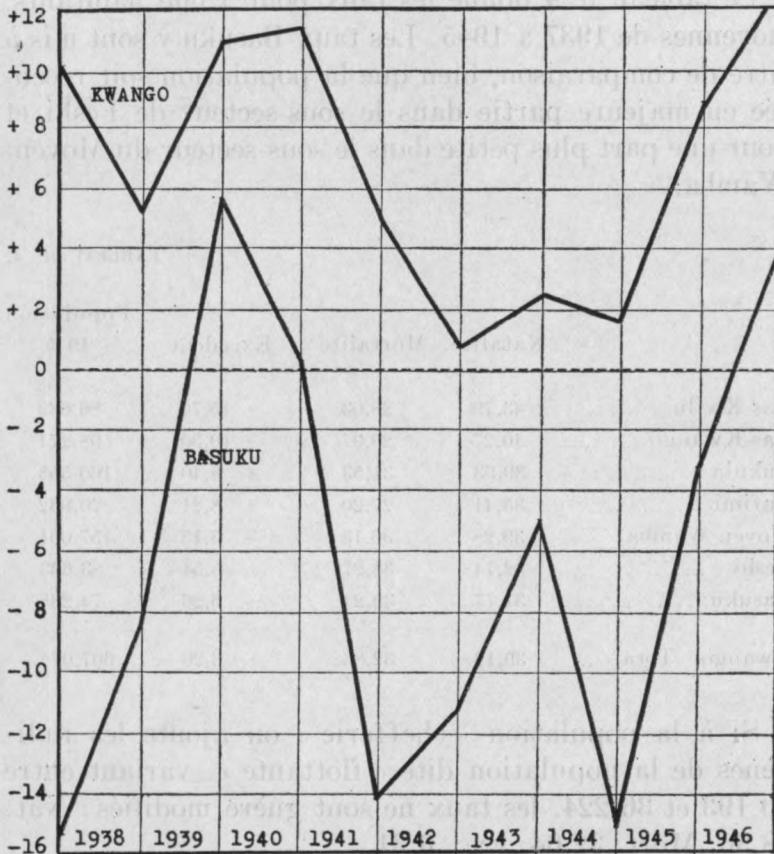
Les taux doivent être calculés sur la population globale, 623.630 moins 40.295 indigènes, pour lesquels la natalité et la mortalité ne sont pas connues :

Natalité : 40,23 ‰. Mortalité : 27,19 ‰. Excédent : + 13,04 ‰.

GRAPHIQUE N° V.

Courbes de l'Excédent de la Natalité sur la Mortalité ou l'inverse. La Courbe du Kwango (633.050 habit.) est influencée par la Courbe de la Population Basuku (87.446) dans le rapport de 1/8.

(Taux pour 1.000 habitants.)



COMPARAISON AVEC LES POPULATIONS DU KWANGO.

Le graphique n° VI compare la courbe Basuku avec celle des autres populations appartenant au secteur Foréami du Kwango. Le but de notre travail n'ayant été que d'étudier un groupe ethnique déterminé, la courbe « Basuku », dans ce graphique comme dans les autres, est dressée en faisant abstraction de la population Baluwa-Basonde du sous-secteur, dit de Feshi. Cette dernière population forme un bloc ethnique de 19.309 habitants.

Le tableau n° 4 donne les taux pour 1.000 habitants, moyennes de 1937 à 1945. Les taux Basuku y sont mis à titre de comparaison, bien que la population soit recensée en majeure partie dans le sous-secteur de Feshi et pour une part plus petite dans le sous-secteur du Moyen-Wamba.

TABLEAU n° 4.

	Natalité	Mortalité	Excédent	Population 1945
Bas-Kwilu... ..	43,79	28,03	+ 15,76	86.639
Bas-Kwango	40,27	29,97	+ 10,30	98.274
Lukula	39,93	31,53	+ 8,40	160.595
Lufimi	35,41	27,20	+ 8,21	20.932
Moyen-Wamba ...	39,28	36,13	+ 3,15	157.001
Feshi	32,74	38,27	— 5,54	83.633
Basuku... ..	31,77	39,24	+ 6,26	74.238
Kwango. Total ...	39,12	32,86	+ 6,26	607.074

Si à la population « chefferie » on ajoute les indigènes de la population dite « flottante », variant entre 20.193 et 36.224, les taux ne sont guère modifiés : Nat. 38,36. Mort. 32,04. Exc. 6,31.

APPRÉCIATION ET COMPARAISONS.

Le D^r Mottoulle, un des meilleurs spécialistes de la démographie congolaise, appliquait l'épithète de « catastrophique » à la situation démographique d'une population ayant un indice de décroissement de 6 ‰. Une semblable population perd, en effet, par le seul excédent de la mortalité sur la natalité, le quart de son effectif en 50 ans.

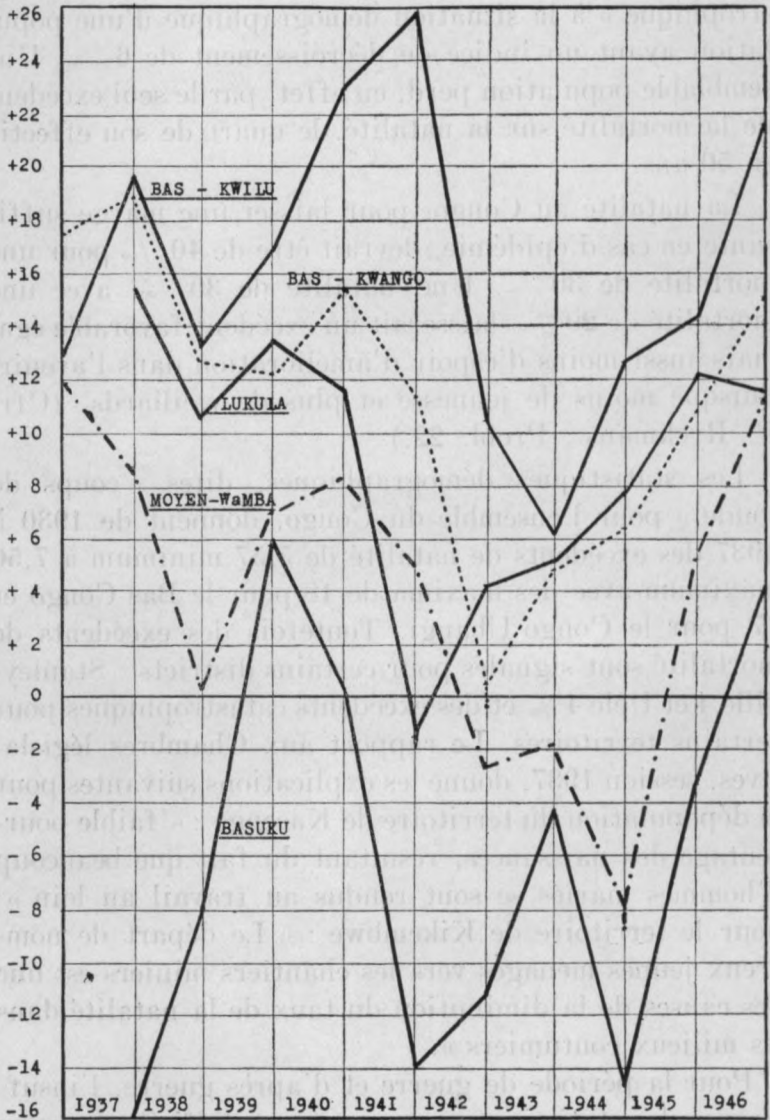
La natalité au Congo, pour laisser une marge suffisante en cas d'épidémie, devrait être de 40 ‰ pour une mortalité de 30 ‰. Une natalité de 30 ‰, avec une mortalité de 20 ‰, laisserait un excédent favorable égal mais aussi moins d'espoir d'amélioration dans l'avenir, puisque moins de jeunesse et plus de vieillards. (Cfr. P. Ryckmans : Probl. 22.)

Les statistiques démographiques, dites « coups de sonde » pour l'ensemble du Congo, donnent de 1930 à 1937 des excédents de natalité de 5,57 minimum à 7,50 maximum avec des maxima de 18 pour le Bas-Congo et 17 pour le Congo-Ubangi. Toutefois des excédents de mortalité sont signalés pour certains districts : Stanleyville 4 et Uele 4 ‰ et des excédents catastrophiques pour certains territoires. Le rapport aux Chambres législatives, session 1937, donne les explications suivantes pour la dépopulation du territoire de Kasenge : « faible pourcentage des naissances, résultant du fait que beaucoup d'hommes mariés se sont rendus au travail au loin » ; pour le territoire de Kikembwe : « Le départ de nombreux jeunes ménages vers les chantiers miniers est une des causes de la diminution du taux de la natalité dans les milieux coutumiers ».

Pour la période de guerre et d'après guerre, l'insuffisance des statistiques ne permet que difficilement une

Excédent de Natalité sur Mortalité ou l'inverse au Kwango
(Secteurs Foréami).

(Taux pour 1.000 habitants.)



appréciation d'ensemble. La note optimiste est donnée par le rapport aux Chambres législatives, session 1946-1947 : « L'opinion générale est que la magnifique vitalité de plusieurs peuplades permet de combler largement les déficits que provoque la situation démographique alarmante de certaines autres » (p. 24). Une opinion divergente, partagée par beaucoup, est exprimée par un membre du Conseil Colonial : « La population a diminué pendant ces dix dernières années et elle diminuera encore pendant les dix années à venir ». (P. Van Wing, *Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1946; Id., *Rev. Nouv.*, 1946, X.)

Dans la « France qui meurt », l'excédent des décès n'atteignait cependant pas 1 ‰ en 1939. En Belgique, l'excédent des naissances était 9 ‰ en 1900, pour tomber à 1 ‰ en 1939, descendre à — 2 ‰ en 1941 et remonter à + 4 ‰ en 1946. Dans « La Wallonie qui meurt », on atteignait les taux de 0 en 1929 et — 4 en 1945. Les Gouvernements consacrent des milliards à la politique de natalité. Le taux moyen en région Basuku depuis 9 ans est — 7 ‰. Qui oserait dire qu'une politique de natalité ne s'impose pas ?

ETENDUE DU DÉCROISSEMENT.

L'étude séparée de chaque subdivision prouve que le décroissement affecte chacune des 14 subdivisions, soit la totalité de la race Basuku, mais dans des proportions diverses, comme le montre le tableau ci-après, donnant les coefficients pour 1.000 habitants, calculés sur 9 ans ou sur 10 ans pour les subdivisions marquées d'un astérisque. Nous y ajoutons le taux d'enfants de 0 à 15 ans pour 100 femmes âgées de 15 ans et plus (année 1944).

La subdivision MeniKongo est favorisée par la proximité des riches terres Bambala du Kwenge. Katambi, où la race est minée par le « Mbwaki » et où l'exode est

énorme, est en pleine régression depuis avant 1932. On s'explique mal pourquoi les 3 régions de la rive gauche de la Tsay sont en moindre régression.

TABLEAU n° 5.

	Mortalité	Natalité	Excédent	Enfants Femmes
Zalala	43	31	— 12*	164
Loanda... ..	25	21	— 4*	154
Bumba... ..	38	32	— 6	151
Katambi	43	25	— 18	135
Mutangu r. dr... ..	32	27	— 5	153
Bukatsona	40	29	— 11	160
Muzengo	40	30	— 10	156
Buka Kipangu... ..	42	34	— 8	166
Ngombe	35	29	— 6*	170
Mwela Dua	33	23	— 10*	155
Menikongo	37	36	— 1	155
Bwangongo	41	32	— 9*	164
Kasombo	31	27	— 3	157
Mobanga	34	28	— 4*	148
Mutangu r. g.	33	31	— 2*	—

COUPS DE SONDE.

En plus des statistiques du Foréami, la situation démographique gravement déficitaire est encore attestée par des « Coups de sonde », pratiqués par les missionnaires.

Au début de 1940, un recensement nominal fut fait dans 15 villages des subdivisions Mwela Dua et Bukatsona, comprenant 3.073 habitants. Au début de 1946, on procéda à un appel nominal de ces recensés. 685 recensés étaient décédés. Ces 685 décédés étaient remplacés par 547 enfants, nés depuis le recensement de 1940. Le décroissement est donc de 138 unités en 6 ans, soit un coefficient annuel de moins de 7 ‰. Il confirme les coefficients moins 10 ‰ et moins 11 ‰, obtenus par les statistiques du Foréami, moyennes sur 9 ans pour l'ensemble des subdivisions Mwela Dua et Bukatsona.

Un recensement nominal des 189 habitants de Musekele Mwana Ngombo (en subdivision Bwangongo) fut dressé par un missionnaire en 1927. C'est le plus ancien recensement de village que nous connaissions. En juillet 1945, je fis au village l'appel nominal des recensés. 113 étaient décédés depuis 19 ans, soit 60 % des habitants. Ces 113 décédés étaient remplacés par 20 nouveau-nés en vie. La perte est donc de 93, soit une diminution de la moitié de la population en 18 ans par le seul excédent des décès sur les naissances.

Voici, à titre indicatif, quelques autres coups de sonde. Pertes pour 100 habitants par excédent des décès sur les naissances :

En 13 ans, Mawenga	16 %
Kilwamba	7 %
En 5 ans, Niangina Telet	7 %
Bimbungu... ..	5 %
Mulopo Mwanda	14 %
Nzofu Mwanda	14 %
Tsako Tsokotsi	11,5 %
Mvuka Kandi	19,8 %

Pour quiconque a vécu durant quelque 16 ans, comme l'auteur de ces pages, dans le pays déshérité des Basuku, les effets de la dépopulation apparaissent à vue d'œil. Là où jadis existaient des villages relativement grands et prospères, il n'y a plus bien souvent que des hameaux ; partout dans la population, le complexe psychologique d'une race qui se sent mourir, qui ne réagit plus et qui semble avoir perdu toute fierté de vouloir survivre.

DATE DE LA RÉGRESSION.

En 1931 et 1932, feu l'administrateur territorial Ch. Moulin, un passionné de la démographie, dressait un recensement du territoire de Feshi et établissait le bilan démographique de trois subdivisions Basuku. Nous comparons les coefficients pour 1.000 habitants avec

ceux établis par le Foréami en 1937; la comparaison montre que la régression a commencé ou s'est précipitée lors de la famine de 1935-1938 :

		Natalité	Mortalité	Excédent
		—	—	—
Bumba	1931...	36,6	25,2	+ 11,3
	1932...	46	35,7	+ 10,4
	1937...	20	38	— 18,4
Mutangu r. d....	1931...	35,25	24,8	+ 10,4
	1932...	34,4	32,6	+ 1,8
	1937...	22	60	— 38,4
Katambi... ..	1931...	28,7	34,2	— 5,5
	1932...	34,7	41,1	— 6,4
	1937...	15,8	57,8	— 42,3

Bumba : situation favorable en 1931. Jusqu'en 1943, de nombreux recrutements furent autorisés pour les huileries et plantations du Kwenge et du Kwilu, même des recrutements du type « favorisé ». Indice moyen d'excédent des 10 dernières années : moins 6 ‰.

Mutangu : la natalité est encore bonne en 1932. Indice moyen d'excédent des 10 dernières années : moins 5 ‰. La population a perdu 1.123 unités dont 350 par excédent des décès. L'exode y est énorme, vers le Kwilu et vers le Bas-Congo.

Katambi : déjà en 1931, en pleine débâcle démographique, le rapport y signalait une maladie étrange qui mine la jeunesse et que les indigènes appelaient déjà le « Mbwaki » = « Kimbengi ». La population a perdu 1.044 unités dont 553 par excédent des décès. Indice moyen : moins 18 ‰. Aucun recrutement, à ma connaissance, n'y fut effectué. Un recruteur, rencontré par hasard, me dit : « Rien à faire ici; je n'ai pas l'habitude de recruter des squelettes ». Katambi est le type de la région à villages de « femmes sans hommes ». L'exode y est énorme, surtout vers Léopoldville.

DEUXIÈME PARTIE

La structure interne de la population

La répartition par sexes. — La répartition en hommes-femmes-enfants. — La répartition par catégories d'âges.

L'étude de la natalité et de la mortalité n'est pas suffisante pour connaître l'état démographique d'une population, même quand elle est en accroissement. L'exemple de la Belgique en est une preuve typique : il y eut toujours, en Belgique, jusqu'en 1940, un excédent de natalité sur mortalité et cependant il était possible de prévoir depuis longtemps, par l'étude de la structure interne, que le point critique allait être atteint vers 1940 et que dès lors le décroissement commencerait, si du moins la fécondité demeurait stationnaire.

De plus, la structure interne de la population détermine, pour une part importante, sa vie sociale et économique. Nous étudierons la répartition par âge et par sexe et la répartition en hommes, femmes, enfants, parfois appelée : répartition familiale.

CHAPITRE PREMIER.

LA RÉPARTITION DES SEXES.

I. — La répartition à la naissance.

FÉMINITÉ DES NAISSANCES.

Dans la population Basuku, il naît plus de filles que de garçons. Le total des naissances de 1937 à 1946 donne

M 12.524
le rapport $\frac{\text{M } 12.524}{\text{F } 13.026} = 0,961$; soit, 961 garçons pour
1.000 filles.

Fréquence :	1937... 0,929	1940... 0,985	1943... 0,984
	1938... 0,971	1941... 0,941	1944... 1,007
	1939... 0,955	1942... 0,998	1945... 0,862

On sait que la loi statistique universelle, « qui ne souffre pas d'exception sur des ensembles suffisamment importants », quand peut jouer la loi des grands nombres, est : « il naît plus de garçons que de filles », générale-

ment 105 garçons pour 100 filles, soit $\frac{\text{M}}{\text{F}} = 1,05$.

En Belgique l'indice moyen est 1,05, remarquablement constant depuis un siècle.

Les études du Foréami avaient déjà montré que le rapport était inverse au Bas-Congo, soit pour une population de plus d'un demi-million d'habitants, bien que l'indice tendait à se rapprocher, d'année en année, de

la normale. De 1931 à 1936, c'est-à-dire durant les 6 années d'occupation par le Foréami, les indices furent :

0,926 0,939 0,991 0,994 0,994 0,999

Au Kwango, pour une population de plus d'un demi-million d'habitants, le total des naissances de 1936 à 1946 donne semblablement un rapport inverse :
M 142.817

— = 0,985.

F 144.848

Fréquence :	1936... 0,947	1940... 1,014	1944... 1,008
	1937... 0,979	1941... 0,973	1945... 0,976
	1938... 0,991	1942... 0,980	1946... 0,970
	1939... 0,994	1943... 1,006	

Il serait peu équitable d'attribuer cette inversion, observée durant plusieurs années, sur des populations de volume important, à la seule imperfection des statistiques : « rien ne se contrôle plus aisément qu'une naissance puisque l'enfant doit être présenté au médecin lors de la déclaration et que les grossesses sont notées dans les registres » (*Rapport Foréami*, 1938).

Remarquons encore que dans l'Uele, pour une population de 51.240 habitants de race soudanaise, étudiée en 1946, l'inversion du rapport est constatée : indice 0,998 (Paradis, *op. cit.*, p. 864).

Cette inversion et le phénomène de la surmortalité masculine auront une influence déterminante sur la répartition des sexes à tous les âges de la vie.

LES VARIATIONS DU TAUX.

Le taux de la natalité différentielle par sexes diffère de pays à pays. Si l'indice moyen de masculinité est de 1,04 en France, il est 1,09 en Argentine et en Grèce et 1,08 aux Indes. Des caractères ethniques semblent

donc intervenir ⁽¹⁾. Les Bayaka du Moyen-Wamba avaient durant plusieurs années un indice positif de masculinité; le total de 1939 à 1946 donne un indice négatif. Les Bangongo de la Lukula, population du Kwango comme les Bayaka, ont un indice moyen positif 1,001, calculé sur 8 années, mais il a été négatif durant les 6 premières années du recensement.

La répartition semble dépendre aussi du taux de la natalité, de la mortinatalité, de la fréquence des avortements. « Les pays à faible masculinité sont des pays à faible natalité et au niveau de vie élevé ». Cette constatation, faite en démographie européenne, semble contredite par les indices des populations ici étudiées. Celles-ci sont des populations « sous-alimentées » et à bonne natalité puisque le coefficient brut de natalité est 38 ‰ au Kwango et 15 ‰ en Belgique et le coefficient fécondité générale 17 % au Kwango et 6,8 % en Belgique (1945).

La répartition semble dépendre encore des conditions d'alimentation (Dereymaeker, *op. cit.*, p. 24) et être en corrélation avec les catastrophes publiques : guerres, famines ou des circonstances diminuant fortement et brusquement la natalité (*Dém. Belg.*, I, 101). On connaît le dicton populaire : « Année de guerre, année de garçons ». La seule année où il y eut chez les Basuku plus de naissances masculines que de naissances féminines fut l'année où l'effort de guerre atteignit son maximum et où la natalité, en chiffre absolu, fut le plus bas (2.260 naissances). En Belgique, c'est en 1942 que fut atteinte la proportion de masculinité la plus élevée, enregistrée depuis un siècle (*Dém. Belg.*, I, 101). Au Kwango, l'indice de masculinité est positif en 1943 et 1944 et corres-

(1) CAULLERY (*op. cit.* 179).

pond à une forte baisse de la natalité, mais il l'est aussi en 1940, correspondant à une montée brusque de la natalité.

L'indice de 1945 pour la région Basuku correspond à une forte hausse de la natalité et succède à un indice marquant une forte hausse de la masculinité. A première vue, il est déconcertant: 0,862, mais il ne l'est pas tellement, si l'on se rappelle que la répartition des sexes à la naissance est déterminée par la loi des grands nombres. Même en Belgique, où cependant la masculinité des naissances est chose certaine, on trouvera pour des populations de faible volume, étudiées durant une seule année, des taux de 860 garçons pour 1.000 filles et même 734 et 710, tel celui des naissances issues des pères nés en 1894 et des mères nées en 1896 (R. Dereymaeker, *op. cit.*, tabl. IV).

Nous pourrions conclure avec Ad. Landry (*op. cit.*, p. 293) : les changements constatés dans les variations du taux ne se prêtent « à aucune explication satisfaisante ». Un fait étrange demeure, pour les populations ici étudiées : le phénomène de la féminité des naissances. Nous allons relater quelques hypothèses explicatives.

HYPOTHÈSES EXPLICATIVES DE LA FÉMINITÉ DES NAISSANCES.

L'hypothèse d'une surmortalité masculine excessive durant la vie utérine a été donnée par le Dr Trolli, comme explication possible de la féminité des naissances au Congo.

La mortalité masculine est plus élevée que la mortalité féminine durant la première année de l'enfance, tout comme d'ailleurs durant tous les âges de la vie, chez les Basuku. La loi de surmortalité masculine s'exerce dès la période de la grossesse, comme le prouve en démographie européenne le nombre plus grand de « mort-nés » et « d'enfants déclarés sans vie » du sexe masculin que

du sexe féminin. Cette surmortalité masculine agissant dès la vie utérine pourrait être à ce point élevée qu'elle produirait la prédominance du sexe féminin à la naissance. Cette hypothèse expliquerait aussi la progression de l'indice vers la normale, observée dans la population du Bas-Congo. Le progrès de l'hygiène de la femme au moment de la grossesse aurait diminué la mortinatalité; dès lors le nombre des naissances de sexe masculin augmente par rapport au nombre des naissances de sexe féminin.

Il y a toutefois lieu de remarquer que l'on constate en Europe une corrélation entre la surmortalité masculine durant la première enfance et la surmortalité masculine durant la vie utérine. Or, constatation étrange, la surmortalité masculine durant la première enfance semble être moins élevée dans les populations ici étudiées qu'en Belgique; il serait dès lors étonnant que la surmortalité masculine durant la vie utérine fût plus élevée au Congo qu'en Europe et pût être excessive au point de produire la féminité des naissances.

Il y a, de plus, corrélation entre la mortinatalité et la mortalité durant la vie utérine. Or, les statistiques du Foréami, comme nous le verrons, ne manifestent pas une mortinatalité excessive.

L'hypothèse de l'infanticide du nouveau-né de sexe masculin, donnée comme explication possible de la féminité des naissances, au moins pour certaines races du Kwango (Trolli, p. 6), semble devoir être rejetée. En tout cas, pour la population Basuku, elle ne repose sur aucun fait et est contraire à tout ce que nous connaissons de ses coutumes.

L'hypothèse de l'influence des mariages précoces serait à vérifier. La question de l'influence de l'âge des parents sur la répartition des sexes à la naissance a été beaucoup étudiée en Europe. On constatait, par

exemple, qu'à Amsterdam, pour les années 1899 à 1919, le taux de masculinité, chez les enfants nés de parents qui tous les deux sont âgés de moins de 20 ans, était 94,4 garçons pour 100 filles, soit prédominance du sexe féminin. La proportion est de 100,7 pour les enfants nés d'un père plus jeune que 20 ans, quel que soit l'âge de la mère, alors que pour les pères plus âgés, la proportion oscille entre 107 et 102 ⁽¹⁾. En Belgique, d'une étude très poussée de M. Dereymaeker (*op. cit.*, 10), il résulte qu'il n'existe aucun rapport entre le sexe de l'enfant d'une part, et, d'autre part, l'âge de la mère, l'âge du père, la différence d'âge du père et de la mère, l'ordre des naissances ou la durée du mariage.

La polygamie favoriserait-elle la féminité des naissances et la monogamie, la masculinité? M. P. Ryckmans constatait la masculinité dans les territoires de Madimba parmi les populations chrétiennes, en se basant sur les registres des baptêmes ⁽²⁾. Le R. P. Van Wing arrivait à la même conclusion pour les chrétiens de Kisantu. Cette hypothèse expliquerait la progression vers la normale du taux de masculinité constatée au Bas-Congo, au fur et à mesure que la population se christianise.

II. — La répartition durant les trois âges de l'enfance.

Durant la première enfance, soit entre 0 et 1 an, il y a prédominance féminine, due à la féminité des naissances et à la surmortalité masculine. Indice

(¹) Statistiek der Bevolking van Amsterdam tot 1921. Mededelingen van het gemeentelijk bureau van Statistiek, n° 67, A'dam, 1923, table 86, p. 151.

(²) Etat-civil de la Mission de Kisantu de 1910 à 1914 : 331 naissances de garçons pour 320 naissances de filles. (VAN WING, *op. cit.* I, 233).

Popul. M
 ----- = 0,92. Il y a 92 garçons pour 100 filles.

Popul. F
 Il meurt 231 garçons pour 1.000 nouveau-nés garçons.
 Il meurt 213 filles pour 1.000 nouveau-nés filles.

L'indice de surmortalité masculine est donc 108, soit 108 décès garçons pour 100 décès filles, tandis que l'indice de natalité différentielle, avons-nous vu, était 96; il naît 96 garçons pour 100 naissances féminines.

Durant la seconde enfance, soit entre 1 et 3 ans, le même phénomène se poursuit: prédominance du sexe féminin, surmortalité masculine. Indice $\frac{\text{Popul. F}}{\text{Popul. M}}$ = 0,94. Indice de surmortalité masculine 109. Il meurt 109 garçons pour 100 décès filles.

Durant la troisième enfance, soit entre 3 et 15 ans, la féminité des naissances et la surmortalité masculine doivent causer le même effet: la prédominance du sexe féminin.

Coefficient de mortalité masculine... ..	21,78 ‰
Coefficient de mortalité féminine	20,52 ‰
Coefficient de surmortalité masculine... ..	100,94 ‰

Au Kwango, si nous nous bornons à l'étude des coefficients de 1943 et de la moyenne de 1938 à 1945 pour la première enfance, nous constatons un phénomène identique.

En Belgique, la masculinité des naissances, malgré la surmortalité masculine, assure durant les trois âges de l'enfance la prédominance du sexe masculin. Toutefois, vers l'âge de 15 ans, les effets de la masculinité des naissances sont annulés par les effets de la surmortalité masculine; la prédominance du sexe féminin s'affirme et ira en s'accroissant jusqu'à l'extrême vieillesse.

CAUSES DE LA SURMORTALITÉ MASCULINE.

Comment expliquer la mortalité plus élevée des garçons que des filles durant les trois âges de l'enfance ?

Pour la première enfance, on serait tenté de l'attribuer au régime dotal du matriarcat. Le petite fille représente un capital ; au mariage, elle procurera, au clan maternel, dot et enfants. Dès sa naissance, elle est entourée de plus de soins que le garçon. Que vaut cette explication ?

Remarquons d'abord que la surmortalité masculine de 0 à 1 an est une loi universellement constatée. L'explication qu'on en donne est souvent celle-ci : « la surmortalité affecte le sexe prédominant à la naissance. La nature tend à rétablir l'équilibre des sexes ». Ici, en tout cas, la nature ne le rétablit pas et la surmortalité s'attache au sexe non dominant à la naissance.

Remarquons ensuite que la surmortalité masculine semble être plus faible au Congo et dans la population Basuku qu'en Belgique. Cependant, en Belgique, nul n'attribuera la surmortalité masculine au fait que les garçons seraient moins choyés que les filles.

On pourrait répondre toutefois : « Si la maman noire ne choyait pas mieux sa fillette que son garçon, il mourrait plus de fillettes ». Nous ignorons évidemment quelle est la mortalité féminine inhérente à la nature et modifiée par les soins maternels.

Durant la troisième enfance, il est certain que la mère surveille avec plus de vigilance sa fillette que son garçon. La fillette accompagne la mère aux champs et travaille sous sa garde à la préparation du manioc, tandis que le garçon, lui, déjà vagabonde.

Remarquons toutefois qu'ici encore, à s'en tenir à la rigueur des statistiques, la surmortalité masculine semble être plus élevée en Belgique, bien qu'elle atteigne, à

cet âge, son minimum tout comme au Kwango et dans la population Basuku

ANOMALIE STATISTIQUE.

Puisqu'il meurt plus de garçons que de filles et qu'il en naît moins, il doit suivre nécessairement que le total des filles de 3 à 15 ans est supérieur au total des garçons de même âge. Or, l'inverse se montre dans les statisti-

ques. Population $\frac{M}{F} = 1,05$. Ce même fait se constate

au Kwango 1,07 et aussi dans l'Uele (J. Paradis, *op. cit.*, p. 869) et d'une façon générale dans les statistiques démographiques au Congo, dites « coups de sonde ».

Comment expliquer cette inversion du rapport qui est paradoxale au moins pour Kwango et la population Basuku ?

L'hypothèse que des fillettes seraient cachées au recensement entre l'âge de 3 et 15 ans, alors qu'elle ne le furent pas de 0 à 3 ans n'est pas plausible, surtout dans une proportion de plus de 500, puisque le nom de la fillette est inscrit au registre du recensement dès la naissance.

Le D^r Trolli, qui fut longtemps le directeur du Foréami, admet l'hypothèse « d'un classement précoce des filles parmi les adultes » (*Méth. Or.*, *op. cit.*, p. 111). « C'est la logique même », affirme le D^r Dupuy (*op. cit.*, p. 49). M. P. Ryckmans, dans sa note sur la démographie congolaise (*op. cit.*, J. R. C. 1934), concluait également au passage prématuré d'un contingent « filles » dans la catégorie des femmes adultes. Rien n'est plus difficile que d'estimer l'âge 15 ans d'un garçon, surtout au Congo, en l'absence de tout état civil ou encore du « calendrier démographique » dont parle M. J. Paradis (*op. cit.*, 867). Le recenseur se laisse guider par les

signes apparents de la nubilité et de la virilité. Or, il est commun à toutes les races que les signes apparents de la nubilité des jeunes filles soient plus précoces que ceux de la virilité dans le sexe masculin. Nombreux sont les jeunes gens Basuku de 20 ans qui n'ont pas encore « l'âge d'impôt ». Pour les garçons, l'âge « apparent » diffère de l'âge réel d'au moins 3 à 5 ans. Nous l'avons constaté maintes fois pour les écoliers, enfants de chrétiens, dont nous connaissons la date exacte de naissance. Le fait est surtout patent pour une race de petite taille et de complexion physique chétive. Rien d'étonnant dès lors que dans les statistiques de la catégorie 3 à 15 ans, les garçons soient avantagés par le recenseur, alors qu'en réalité il y a certainement plus de filles que de garçons à cet âge.

Il n'est pas difficile d'estimer comment se répartit réellement la population par sexe dans cette catégorie de 3 à 15 ans. A cet âge, la mortalité est à peu près semblable dans les deux sexes : 21,78 ‰ et 20,52 ‰; il en est de même au Kwango : 19,54 et 19,07. Le rapport G/F doit donc être à peu près semblable au rapport G/F de la catégorie 1 à 3 ans. Faisons le calcul pour les populations 3 à 15 ans de 1944, année où le rapport G/F était 0,96 pour la catégorie 1 à 3 ans. Au lieu de

$$\frac{G. 14.957}{F. 14.310} = 1,04, \text{ nous aurions : } \frac{G. 14.957}{F. 15.580} = 0,96$$

soit un excédent de 623 filles et un contingent de 1.270 filles passées précocement à la catégorie adultes.

III. — La répartition à l'âge adulte.

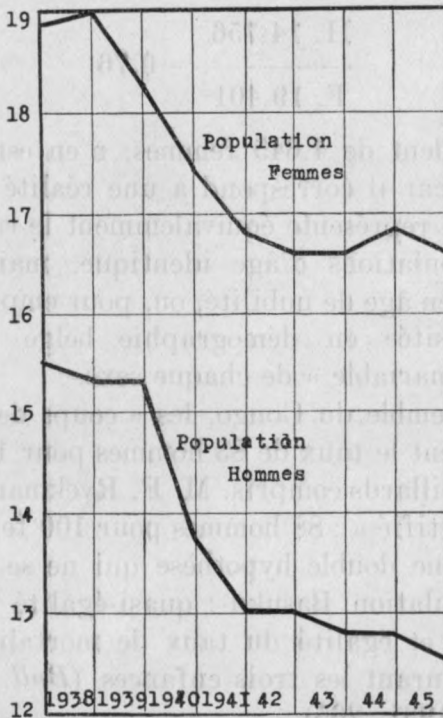
Entre 15 et 45 ans, l'écart entre hommes et femmes aux dépens des hommes devient anormalement élevé :

M
— = 0,79, soit 79 hommes pour 100 femmes. Les fac-
F
teurs causant ce phénomène ne peuvent être que :

- 1° la natalité différentielle à l'origine;
- 2° la surmortalité masculine, très élevée dans cette catégorie d'âge, attribuable presque certainement à l'exode massif des hommes se rendant au loin. 153 décès d'hommes pour 100 décès de femmes, soit 50 % en plus;
- 3° l'émigration des hommes qui entraîne la radiation

GRAPHIQUE N° VII.

Courbes de la Population de 15 à 45 ans : Hommes-Femmes.
(Chiffres absolus en milliers.)



au recensement de la population de la chefferie. Nous verrons plus loin, dans l'étude du mouvement général de la population, que cette cause est sans influence sur la répartition des sexes pour la population ici étudiée ;

4° le fait qu'un contingent « Filles » est passé précocement dans le groupe « Adultes », comme nous l'avons montré plus haut.

En déduisant ce contingent passé précocement, le rapport sera pour 1944 :

$$\frac{\text{H. 14.756}}{\text{F. 18.131}} = 0,81$$

soit un excédent de femmes de 3.375.

Le rapport brut tel que le présentent les statistiques du Foréami :

$$\frac{\text{H. 14.756}}{\text{F. 19.401}} = 0,76$$

soit un excédent de 4.645 femmes, n'en est pas moins intéressant, car il correspond à une réalité sociale.

En effet, il représente équivalement le rapport, non de deux populations d'âge identique, mais des deux populations en âge de nubilité, ou, pour employer la terminologie usitée en démographie belge, population « mariée et mariable » de chaque sexe.

Pour l'ensemble du Congo, les « coups de sonde » de 1931 donnaient le taux de 83 hommes pour 100 femmes, adultes et vieillards compris. M. P. Ryckmans proposait un taux « rectifié » : 88 hommes pour 100 femmes, en se basant sur une double hypothèse qui ne se vérifie pas pour la population Basuku : quasi-égalité des sexes à la naissance et égalité du taux de mortalité pour les deux sexes durant les trois enfances (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1931, 265).

Pour la population Basuku, adultes et vieillards, le taux brut est 73 hommes pour 100 femmes;

le taux rectifié, 77 hommes pour 100 femmes.

L'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes en chiffres absolus va en s'accroissant, comme le montrent clairement le graphique n° VII et les quotients du rapport H/F donnés au tableau n° 6.

La surmortalité masculine, cause profonde du déséquilibre, se manifeste chaque année, depuis 9 ans, comme le montrent les indices de surmortalité du même tableau, marquant le nombre de décès d'hommes pour 100 décès de femmes, compte tenu de la répartition différente en volume de ces deux populations.

Le même tableau donne les coefficients bruts de mortalité pour 1.000 hommes de cette catégorie. Il est difficile d'y voir une régression ou une progression.

Ces divers indices sont calculés pour la population des cercles Tona et Basuku de Feshi.

TABLEAU n° 6.

	H./F.	Mortalité ‰	Surmortalité masculine
1937... ..	0,821	32,59	162,6
1938... ..	0,806	36,07	114,2
1939... ..	0,835	37,73	120,5
1940... ..	0,790	31,34	113,6
1941... ..	0,774	33,09	116,0
1942... ..	0,786	30,09	124,0
1943... ..	0,775	36,88	168,2
1943... ..	0,775	36,88	168,2
1944... ..	0,764	42,42	138,2
1945... ..	0,754	34,86	127,5

La population du Kwango habitant les « chefferies » manifeste en 1945 un déséquilibre des sexes identique

et même pire : $\frac{M}{F} = 0,77$. L'indice n'était que 0,81 en 1936. La diminution du nombre des hommes adultes par rapport aux femmes adultes s'accroît d'année en année, comme le montre le tableau suivant :

Année	Population des Chefferies		Indice	Population flottante		Indice du total
	H.	F.		H.	F.	
1940	123.250	152.468	0,81	8.565	4.864	0,83
1941	122.509	151.912	0,80	8.470	4.206	0,83
1942	121.604	151.809	0,80	9.316	4.880	0,83
1943	118.799	148.749	0,80	11.483	6.277	0,84
1944	116.999	148.007	0,79	11.474	6.444	0,83
1945	114.216	147.786	0,77	—	—	—
1946	115.763	148.925	0,77	5.156	2.214	0,80

Au Kwango intervient, en plus des causes données plus haut, celle de l'émigration « hors chefferie », plus forte pour les hommes que pour les femmes. Au point de vue des statistiques, il y a lieu de distinguer, d'une part, les émigrés « hors de la chefferie » mais résidant dans les centres desservis par le service médical du Foréami et, d'autre part, les émigrés ayant quitté le secteur médical du Foréami. Les premiers constituent la population dite « flottante » et dont le nombre est connu. Si l'on ajoute cette population flottante à celle des chefferies, en présumant qu'elle appartient à la catégorie d'âge ici étudiée, le taux de répartition des sexes s'améliore, comme le montre le tableau ci-dessus.

IV. — La répartition dans le groupe vieillards.

Dans la catégorie vieillards, si du moins l'on peut appeler ainsi les gens de 45 ans et plus, le déséquilibre

dans la répartition des sexes devient étonnant. Calculé sur 9 ans, le taux est : 58 vieux pour 100 vieilles, fait dû à la surmortalité masculine qui s'additionne avec celle des âges précédents.

Kwango, en 1945, 65 vieux pour 100 vieilles.

Nous y reviendrons quand il s'agira de dresser la pyramide des âges et d'y dessiner le dernier gradin.

V. — La répartition globale par sexe.

Si nous considérons maintenant la population au global, c'est-à-dire depuis la naissance jusqu'à l'extrême vieillesse, le rapport des sexes donne pour 1943 :

M 36.200

F 41.761

— = 0,86 et comme moyenne calculée sur 9 ans :

0,87, soit : 87 M pour 100 F ou encore 115 F pour 100 M. Le fait s'explique par la natalité différentielle et la surmortalité masculine à tous les âges de la vie. Le caractère tout à fait anormal de ce rapport provient, pensons-nous, de la surmortalité excessive des adultes due à l'exode massif. Le même phénomène se produit au Kwango, causé par les mêmes facteurs auxquels il faut ajouter l'émigration. La moyenne de 1940 à 1945 donne l'indice : 0,90. En y ajoutant la population flottante : l'indice est 0,91 en 1944.

Fréquence pour la population chefferie au Kwango :

1937...	0,91	1940...	0,903	1943...	0,903
1938...	0,91	1941...	0,906	1944...	0,896
1939...	—	1942...	0,904	1945...	0,899

On constatera que l'indice ne tend pas à se rapprocher de la moyenne mondiale : 0,997 ou de la moyenne européenne : 0,937. Si l'on consulte une table de statistique comparée, on ne sera pas sans remarquer que l'on

ne trouve aucun indice aussi élevé de féminité, l'indice le plus élevé étant celui de la Russie d'Europe.

A titre de comparaison :

Région Basuku	0,87, soit	1.149 Femmes	pour	1.000 Hommes.
Kwango (1945)	0,89	» 1.112	»	»
Russie d'Europe	0,90	» 1.103	»	»
Belgique (1945)	0,96	» 1.041	»	»
Belgique (1946)	0,99	» 1.004	»	»

En Belgique, le nombre des femmes par rapport aux hommes tend à augmenter, non à cause d'une augmentation de la surmortalité masculine, mais à cause du vieillissement de la population, la surmortalité masculine étant toujours très forte dans la catégorie vieillards; or, la catégorie « 45 ans et plus » forme déjà les 34 % de la population belge.

En Afrique Noire, le déséquilibre dans la répartition des sexes est généralement constaté. Il semble plus accentué chez les Noirs d'origine bantoue que chez ceux d'origine soudanaise; parfois même chez ces derniers, il y a prédominance du sexe masculin (cfr. Lefrou, *op. cit.*, 310). Les recensements généraux du Congo donnent des taux favorables :

en 1939, 985 indigènes de sexe masculin pour 1.000 de sexe féminin ;

en 1946, 996 indigènes de sexe masculin pour 1.000 de sexe féminin.

Seul dans la Province de Stanleyville, où nombreuses sont les peuplades d'origine soudanaise, le sexe masculin prédomine.

Il nous reste à examiner, pour la population Basuku, les conséquences sociales qu'entraîne un déséquilibre tout à fait anormal de la répartition des sexes, dans la catégorie « Adultes ».

VI. — Conséquences sociales.

L'écart tout à fait anormal entre hommes et femmes varie pour l'ensemble de la population Basuku, adultes et vieillards compris, entre 5.500 et 6.500. En 1944, il y avait 16.796 hommes pour 22.851 femmes, soit un excédent de 6.055 femmes, soit 73 hommes pour 100 femmes ou 136 femmes pour 100 hommes. En Belgique (1945) : 94 hommes pour 100 femmes ou 105 femmes pour 100 hommes ⁽¹⁾. Pour l'ensemble du Congo (1947) : 104 femmes pour 100 hommes.

Si l'on ne considère que la population adulte de 15 à 45 ans, l'excédent brut, avons-nous dit, est 4.645, soit 76 hommes pour 100 femmes. Ce coefficient marque le rapport entre hommes et femmes mariés et mariables jusqu'à 45 ans, bien plus qu'un rapport entre population d'âge égal. Pour la Belgique, il serait 85 hommes pour 100 femmes ⁽²⁾.

Si l'on rectifie ce chiffre, pour avoir le rapport entre deux catégories d'âge identique, l'écart sera, comme dit précédemment, 3.375, soit 81 hommes pour 100 femmes ou 122 femmes pour 100 hommes. Pour la Belgique, le taux est 99 hommes pour 100 femmes ou 100,2 femmes pour 100 hommes ⁽³⁾.

Les conséquences sociales d'une répartition anormale des sexes, dans une population où le célibat féminin

(1) Belgique 1945 : (Dém. Belg. I, Tabl. XLVI).

$$\frac{\text{H. 15 ans et plus : 3.219.928}}{\text{F. 15 ans et plus : 3.405.413}} = 0,94$$

(2) H. Mariés et mariables (20 à 45 ans) : 1.556.017
F. Mariées et mariables (16 à 45 ans) : 1.815.516 = 0,85

(3) H. 15 à 45 ans : 1.877.417
F. 15 à 45 ans : 1.881.773 = 0,99

n'est pas coutumier, sont manifestes ; l'excédent anormal des femmes sera cause de polygamie.

La polygamie — du seul point de vue démographique où nous nous plaçons ici — ne serait qu'un demi-mal si elle se bornait à absorber le nombre de femmes en excédent. En réalité, telle qu'elle est pratiquée actuellement, elle est profondément nocive parce qu'elle absorbe beaucoup plus que le nombre de femmes en excédent et force de nombreux jeunes hommes à demeurer célibataires par manque de femmes disponibles.

Voici, en effet, le résultat d'une enquête pratiquée dans les quatre subdivisions Nord. L'administrateur territorial adjoint, qui a dressé cette statistique, estime à zéro le nombre de femmes adultes « disponibles » pour mariage :

Au total :	3.896 Femmes	pour	3.433 Hommes,
	dont 1.878 Femmes	pour	738 Hommes polygames
	et 2.018 Femmes	pour	2.018 Monogames.
Reste	0 Femme	pour	677 Hommes

parce que les polygames, qui ne sont que les 21 % des hommes, prennent 48 % des femmes. Les polygames qui, à eux seuls, accaparent près de la moitié des femmes, forcent 20 % des hommes à demeurer célibataires ⁽¹⁾.

(¹) Une situation semblable existe, entre autres, chez les Bapende, voisins des Basuku, d'après une enquête faite sur 2.576 habitants, en territoire de Gungu, groupe Makondo : 168 Hommes polygames accaparent près de la moitié des femmes, forçant ainsi 222 Hommes à demeurer célibataires.

Au total : 762 Femmes pour 777 Hommes,
 dont 375 Femmes pour 168 Hommes polygames.
 Restent 387 Femmes pour 387 + 222 Hommes,
 soit 21 % des Hommes accaparant 49 % des Femmes.

Cfr. A. RUBBENS (Dettes, 158) : chez les Baluba, les Atetela, les Basongo, 30 % des hommes adultes sont célibataires à cause de la polygamie. Cfr. P. VAN WING (I. R. C., 1947, 192) : dans un grand nombre de groupements des districts de Boende, Stanleyville, Buta et du Maniéma, à cause du monopole des femmes par les chefs investis, 60 % et plus de jeunes adultes valides ne trouvent pas de femme assortie à leur âge.

Un excédent brut de 4.645 femmes adultes rend possible une répartition des familles en 4.645 familles bigames pour 14.756 familles monogames, soit une proportion de 31 familles bigames et 69 familles monogames pour 100 familles.

Un excédent rectifié de 3.375 femmes rend possible une répartition en 3.375 familles bigames pour 11.381 familles monogames, soit une proportion de 22 familles bigames et 78 familles monogames pour 100 familles.

Tel devrait être, en « Démographie théorique », la structure familiale de la population Basuku, si aucun homme ni aucune femme n'acceptait de demeurer célibataire. C'est dire qu'elle devrait être de majorité monogame, bien plus qu'elle ne l'est actuellement. La polygamie de plus de deux femmes n'est pas imposée par la nature et même la bigamie ne peut être le fait que d'une minorité.

La première étape de cette transformation devrait être la suppression de la polygamie de plus de deux femmes et la tolérance temporaire de la bigamie. Il est très probable que le déséquilibre dans la répartition des sexes, qui n'est grave que dans la catégorie adultes, ne tarderait pas à évoluer vers la normale. La suppression de la polygamie de plus de deux femmes diminuerait le nombre des célibataires forcés et donc diminuerait l'exode et abaisserait la mortalité masculine, due à l'exode. L'équilibre entre les deux sexes se rétablissant, rendrait d'autant plus facile la transformation ultérieure du régime bigamique en régime monogamique.

La suppression de la polygamie de plus de deux femmes, au profit des 20 % de célibataires forcés, ou, en termes crus : « la suppression du privilège des accapareurs de femmes » au profit du bien général de la population, est chose aisée, avec ou sans effet rétroactif. « Grâce à une adaptation spéciale de l'impôt, il y a

moyen de freiner efficacement l'extension de la polygamie en frappant le polygame d'un impôt progressif augmentant à chaque nouvelle femme acquise ⁽¹⁾. Cet impôt aurait l'avantage de restreindre sensiblement l'acquisition de nouvelles femmes qui resteraient libres d'épouser les célibataires; cet impôt entraînerait une baisse de la dot par le jeu de l'offre et de la demande ».

« Ainsi on peut tenter de réduire la polygamie à ce qu'elle doit être normalement dans une région où l'on compte 128 femmes adultes pour 100 hommes adultes et 20 % de célibataires forcés, et par le fait même le nombre de célibataires diminuera ».

« Cette expérience vaut la peine d'être tentée chez un peuple en pleine voie de régression, et qui, par l'effort de guerre tout spécial qu'il vient de fournir, a droit à certains égards et mérite que l'on s'occupe attentivement et avec abnégation de son relèvement matériel et moral ». Nous sommes heureux de transcrire cette conclusion d'une étude sur les Basuku, rédigée par un administrateur qui vécut de nombreuses années dans la région (Van de Ginste, *op. cit.*, Mar. 50). Cette mesure législative sollicitée est suggérée, depuis des années, par de très nombreux administrateurs, soucieux de leurs devoirs de tutelle.

VII. — Calcul de la surmortalité.

Nous avons invoqué la surmortalité masculine, en plus de la natalité différentielle, comme cause déterminante

(1) Idem Mgr VAN DEN BOSCH, Conf. Plén. 1945, p. 71; idem P. VAN WING, Et. Bak. I, 235; cfr. aussi du même auteur « La Polygamie au Congo Belge », *Africa*, 1947, 93; A. RUBBENS : « La Polygamie au C. B. », *Lovania*, 7, 1945; PIRON, *Lovania*, 8, 1946.

Pour l'ensemble du territoire de Feshi, qui compte 105.947 habitants, dont 20.150 contribuables, 5.113 Hommes paient l'impôt supplémentaire pour 5.797 femmes. C'est dire que 5.113 hommes accaparent 10.910 femmes et que le quart des contribuables ont 2 femmes et plus.

de la répartition des sexes. Il importe de justifier cette assertion.

Le coefficient de surmortalité ou de mortalité différentielle par sexe indique le rapport entre les décès par sexe, compte tenu de la répartition de la population par sexe. Il peut s'établir suivant la formule usitée en Démographie Belge (*op. cit.*, I, 159) :

$$\left(\frac{\text{Décès M.}}{\text{Décès F.}} = X \times 100 \right) : \left(\frac{\text{Popul. M.}}{\text{Popul. F.}} = Y \right),$$

soit le nombre des décès de sexe masculin pour 100 décès de sexe féminin. Pour l'âge de 0 à 1 an, population = naissances. Les valeurs de X et de Y ont été données au tableau des coefficients de mortalité. Pour la population Basuku, les coefficients sont calculés sur 9 années. Pour le Kwango, nous avons fait de même pour le groupe 0 à 1 an, mais pour les autres groupes, les données ne nous ont permis le calcul que pour la seule année 1943, ce qui est insuffisant dans une étude où intervient la loi des grands nombres. Nous empruntons les coefficients pour la Belgique à une étude encore inédite de M. Derymaeker, statisticien à l'Institut National de Statistique, et à son étude déjà mentionnée (*op. cit.*, p. 16) :

	Basuku	Kwango	Belgique
0 à 1 an	108	107	128 à 130
1 à 3 ans... ..	109,5	108,5	115
3 à 15 ans... ..	100,9	102,8	108 à 120
15 à 45 ans... ..	153	127,5	110 à 125
45 ans et plus... ..	122	114	125 à 130
Global	111	110	125

Au global, la surmortalité en Belgique est plus élevée que celle du Kwango. Il n'y a pas lieu de s'en étonner ; la surmortalité est toujours élevée dans la catégorie :

« 45 ans et plus » et elle forme les 34 % de la population belge contre 6 % dans la population du Kwango.

En Belgique, la courbe de la surmortalité masculine s'abaisse jusqu'à l'âge de 10 ans, où elle atteint le coefficient 110, pour remonter fortement jusqu'à l'âge de 55 ans, où le maximum est atteint : 145, et redescendre ensuite jusqu'au coefficient 120. Toutefois pour 3 années, on constate une surmortalité féminine dans le groupe des femmes mariées entre 18 et 45 années, c'est-à-dire à l'âge de la maternité (*Dém. Belg.*, I, 169).

Cette inégalité de la mortalité entre les sexes n'a pas toujours existé en Belgique. C. Jacquart a montré dans son étude sur le mouvement de la population pour les années 1876-1900, que la situation actuelle remonte à l'industrialisation des provinces wallonnes et à l'urbanisation dans les provinces de Brabant et d'Anvers. L'excédent des décès masculins s'est ensuite étendu à toutes les provinces, mais à un degré moindre (*Dém. Belg.*, I, 158). Cette remarque est intéressante si l'on cherche la cause de la surmortalité masculine de l'âge adulte anormalement élevée dans la population ici étudiée, groupement caractérisé par un exode massif des adultes au travail à grande distance.

En France, d'après A. Landry (*op. cit.*, p. 220), la surmortalité masculine, très élevée durant la première année (coefficient 126), devient nulle vers 10 ans. A partir de 11 ans jusqu'à 18 ans, la mortalité des filles dépasse légèrement celle des garçons. A partir de 19 ans, la surmortalité masculine reparaît, malgré les risques de la maternité pour les femmes. L'écart s'élève rapidement pour atteindre le maximum à 40 ans (coefficient 146) et redescendre ensuite.

La courbe de la surmortalité pour la population Basuku suit plutôt les oscillations de la courbe belge, et comme elle, sans passage à une surmortalité féminine

mais avec une surmortalité masculine moins élevée durant l'enfance mais plus forte durant l'âge adulte.

*
**

Résumons notre étude sur la répartition des sexes : la féminité des naissances est un fait incontestable ; jointe à la surmortalité masculine, très accentuée à l'âge adulte, elle provoque un déséquilibre grave dans la population adulte, déséquilibre qui est cause de polygamie de plus de deux femmes qui force 20 % de jeunes hommes à demeurer célibataires et qui, par ce fait, est cause de paucinalité ; tout au plus excuserait-elle une tolérance temporaire de la bigamie pour une minorité, jusqu'à ce que se rétablisse un équilibre normal.

Les coefficients de mortalité sont le rapport de la population totale à chaque groupe au total de la population totale à un moment donné. Les taux de mortalité sont les moyennes arithmétiques de ces coefficients pour les populations des cercles Tona et Basankwa (voir tableau n° 7) soit les 87 % de la population totale (1) (tableau n° 7). Toutefois, les taux de mortalité sont élevés à l'âge adulte. Les taux absolus de 1945 donnés dans la Démographie (voir tableau n° 7) de la classe enfants est celle de 0 à 15 ans. Les taux de mortalité de 15 ans et plus

Année	Population totale	Population 0-15 ans	Population 15 ans et plus
1945	248	100	148
1946	261	110	151
1947	270	115	155
1948	277	120	157
1949	280	125	155

(1) Les données ne sont pas parvenues à l'état de répartition par sexe pour l'ensemble de la population pour les années 1946 et 1947.

CHAPITRE II.

LA POPULATION CLASSÉE EN HOMMES FEMMES — ENFANTS.

Comparons d'une part le Kwango et la population Basuku, d'autre part une population progressive : le Bas-Congo; une population nettement régressive : l'Uele (J. Paradis, *op. cit.*, 857) et une population européenne qui subit le phénomène du vieillissement : la Belgique. Les coefficients marquent le rapport proportionnel de chaque groupe au total de la population ramené à 1.000. Les taux Basuku sont les moyennes calculées sur 9 ans, pour les populations des cercles Tona et Basuku de Feshi, soit les 87 % de la population totale ⁽¹⁾ (tableau n° 7). Pour la Belgique, les taux sont calculés d'après les chiffres absolus de 1945 donnés dans la *Démographie Belge* (II, 71). La classe enfants est celle de 0 à 15 ans; hommes et femmes, de 15 ans et plus.

	H.	F.	E.
Bas-Congo (1934)	230	285	485
Kwango (1945)... ..	214	284	502
Basuku (moy.)... ..	236	310	454
Uele (1946)	349	374	277
Belgique (1945)	386	408	206

⁽¹⁾ Les données ne nous ont pas permis d'établir la répartition avec toute l'exactitude désirable, pour les années 1939 et 1940.

TABLEAU n° 7.

POPULATION CLASSEE EN HOMMES-FEMMES-ENFANTS

Cercles Tona-Feshi.

H. et F. de plus de 15 ans; Enfants de moins de 15 ans.
 Chiffres absolus et taux pour 1.000 habitants.
 Rapport : Enfants de 0 à 15 ans pour 100 Femmes de 15 ans et plus.
 Rapport : " " 100 " de 15 à 45 ans.
 Rapport : des Enfants nés dans l'année pour 100 Femmes de 15 à 45 ans.

							Pour 100 F.		
	H.	‰	F.	‰	E.	‰	E/F	E/FA	Naiss.
1937	17.505	246	22.558	317	31.142	437	138	164	09,9
1938	17.376	248	22.535	324	29.723	436	136	156	11,2
1939	17.418	384	22.805	320	31.129	436	136	169	11,4
1940	16.582	239	21.923	317	30.779	444	140	176	14,8
1941	15.637	233	20.943	312	30.445	454	145	180	13,2
1942	15.217	227	20.235	302	31.458	470	155	189	11,2
1943	14.899	225	19.895	301	31.314	474	157	188	12,8
1944	14.648	220	19.865	298	31.075	466	156	184	13,6
1945	14.161	220	19.388	301	30.775	479	158	184	13,6
Moyenne		236		310		454	146	176	13,1
Pertes	3.344		3.170		367				
Pertes	19 %		14 %		1,17 %				

TABLEAU n° 8.

Population globale Basuku.

	H.	F.	G.	F.	Total
1942	18.139	23.920	18.914	18.354	79.327
1943	17.535	23.462	18.665	18.299	77.961
1944	16.996	22.851	17.577	17.577	75.345

Le rapport H/F a déjà été étudié; le rapport E/F le sera au chapitre suivant. Le rapport E/H donne un coefficient anormalement élevé : 193 enfants pour 100 hommes. Il est 212 dans une population progressive. Cet indice élevé n'indique pas nécessairement une situation favorable; il est dû, entre autres, au décroissement de la catégorie hommes.

Existe-t-il une relation entre le rapport H/F et le déficit de la natalité ? La question fut étudiée pour le Bas-Congo et la réponse est négative (Trolli, I. R. C., 1934, 294; Ryckmans, id., 1931, 267). Elle est sans grand intérêt pour la population Basuku; dans toutes les subdivisions, déficit en hommes et déficit en naissances étant fort élevés. Il en est de même pour l'étude du rapport entre le déficit en hommes et le déficit en naissances. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'autre chose est le déficit en hommes dans la répartition de la population et autre chose « l'absence » des hommes par suite du travail à grande distance, « absence » qui est certainement une des causes principales de la paucinatalité, et qui n'apparaît pas dans les statistiques.

L'étude du « mouvement » de la population, considérée à l'état dynamique et non plus statique, est plus suggestive. Le tableau n° 7, résumé ici, permet de le faire :

	Popu- lation	Hommes		Femmes		Enfants	
		Chiffres absolus	o/oo	Chiffres absolus	o/oo	Chiffres absolus	o/oo
1937	71.207	17.505	246	22.558	317	31.142	437
1945	64.324	14.161	220	19.388	301	30.775	479
Pertes	6.881	3.344		3.170		367	
Pertes	10 %	19 %		14 %		1,1 %	

Il y a décroissement dans chaque catégorie, décroissement continu comme le montre le tableau n° 7, plus faible dans le groupe enfants que dans le groupe adultes, plus accentué dans le groupe hommes que dans le groupe femmes. L'augmentation du taux proportionnel de la catégorie enfants est trompeur; il n'indique pas nécessairement une hausse de la natalité, ni une augmentation en volume de la population « Enfants »; il peut être dû uniquement à la baisse, en chiffres absolus, de la population « Adultes ».

Le rapport enfants/femmes.

Dans la population classée en catégories d'âges et de sexes, on peut choisir deux catégories : Enfants des deux sexes (0 à 15 ans) et femmes (15 ans et plus), et comparer ces deux populations entre elles. Le coefficient du rapport, pour la population Basuku, calculé sur 9 ans, sera 146 enfants pour 100 femmes.

A titre de comparaison :

Bas-Congo (1934) ...	170	<i>Foréami.</i>
Kwango (1945) ...	177	158 en 1938.
Uele (1946) ...	74	(<i>J. PARADIS, op. cit.</i> 854); 83 en 1936.
Belgique (1945)...	50	(¹).

L'étude de ce rapport permet-il d'apprécier si une population est en régression ou en progression ?

Cette méthode d'appréciation n'est jamais usitée en démographie européenne. Elle est fort en usage actuellement en démographie congolaise et l'on donne même au coefficient de ce rapport le nom très général et impropre d' « Indice Démographique ». La raison de cet usage est facile à comprendre : dans la plupart des territoires du Congo, le chiffre de la natalité et de la mortalité est inconnu. On cherchera donc à faire une appréciation du mouvement naturel de la population par l'examen statique de deux catégories d'âge, si imparfaite que soit cette méthode.

(¹) Belgique (1945):

$$\frac{\text{Enf. 0 à 15 ans : 1.719.193}}{\text{Femmes 15 ans et plus : 3.405.413}} = 0,505.$$

$$\frac{\text{Enf. 0 à 20 ans : 2.363.155}}{\text{Femmes 20 ans et plus : 3.082.851}} = 0,766.$$

Belgique (1900):

$$\frac{\text{Enf. 0 à 15 ans : 2.122.498}}{\text{Femmes 15 ans et plus : 2.311.713}} = 918.$$

Le service de l'information publiait une carte démographique du Congo donnant, par territoire, l'indice E/F pour 1945 et il classait les territoires en 4 catégories d'après cet indice : « mauvais » : indice moins de 80; « médiocres » : de 80 à 120; « bons » : de 120 à 200; « excellents » : plus de 200.

Si l'on s'en tenait à cette estimation, la situation démographique des Basuku devrait être dite « bonne », alors que l'excédent de mortalité sur natalité depuis 9 ans prouve, au contraire, que la population est en pleine décroissance, puisqu'elle a perdu 5.461 unités par le seul excédent de mortalité sur natalité et que l'indice d'excédent calculé sur 9 années est — 7 ‰.

La subdivision Katambi a un indice d'excédent — 18 ‰ comme moyenne annuelle calculée sur 9 années. Si la situation perdure, avec un indice de moins 18 ‰, dans 50 ans, il ne subsistera plus que la moitié de la population... Cependant, le rapport E/F est 142,25 en 1945. La situation, d'après l'estimation du Service de l'Information, devrait donc être dite « bonne », ce qui est invraisemblable.

La subdivision Mwela Dua est en pleine régression puisque en 10 ans il y eut 2.416 décès pour 1.841 naissances, soit indice d'excédent : moins 10,51 ‰. Or, le rapport E/F donne 160 enfants pour 100 femmes en 1945.

En région Zalala, il y eut en 10 ans, 932 décès pour 662 naissances, soit un indice d'excédent moins 12,58 ‰. Donc, pleine décroissance. Or, le rapport E/F donne 156,4 en 1945. Nous pourrions citer ici chacune des 14 subdivisions qui toutes sont en pleine décroissance alors que cependant le rapport E/F se situe entre 120 et 200. (Cfr. tableau n° 5.)

M. J. Paradis, dans une remarquable étude de démographie parue dans *Zaire*, estime, et son appréciation

est cependant plus sévère que celle du Service de l'Information : « Le minimum de 130 enfants pour 100 femmes est généralement admis pour qu'un groupement bantou soit considéré comme n'étant pas en régression démographique; mais le taux de 150 enfants pour 100 femmes est tenu comme minimum pour qu'un groupement soit considéré comme étant en progrès » (*op. cit.*, 853). Sur 14 subdivisions, 12 ont un taux supérieur à 150 et sont cependant en pleine régression.

Toute la population Basuku est en régression, bien que le taux soit 146; taux calculé non pas sur une année, qui pourrait être une année anormale de crise, mais sur une durée de 9 années.

En revanche, le sous-secteur Foréami de la Lufimi (20.932 habitants), sortant il est vrai d'une crise démographique très grave, est en accroissement depuis 1938; l'indice moyen d'excédent depuis 1936 est : plus 7,7 ‰ et cependant l'indice E/F est 132.

Une conclusion s'impose : Des indices compris entre les valeurs 100 et 200 ou au moins entre 120 et 180, ne permettent pas d'apprécier par eux-mêmes et indépendamment d'autres considérations, si la population est progressive, stationnaire ou régressive.

La raison en est simple. Le rapport E/F est fonction de plusieurs causes variables dont plus d'une n'a aucune influence sur la fécondité. On pourrait dire que ce rapport est générique et non spécifique, pour employer la terminologie usitée en *Démographie Belge* (I, 118).

La valeur du rapport E/F dépend, en effet, de la proportion des femmes vieillards (45 ans et plus) par rapport aux femmes adultes. Or, ces proportions sont fort diverses. Deux populations ne peuvent pas être comparées entre elles, quant au sens du rapport E/F, si le rapport FV/FA ne leur est pas semblable.

Pour 1.000 FA, il y a :

150 FV	au Kwango	1938.
165 FV	»	1945.
168 FV	Basuku	(moyenne sur 9 ans).
180 FV	au Bas-Congo	1932.
323 FV	au Uelè	1946 (J. PARADIS).
810 FV	en Belgique	(1945).

Si ces populations avaient la même proportion d'enfants et de femmes adultes, le quotient du rapport E/F serait le plus bas dans la population où les vieillards vivent le plus longtemps et où la durée de la vie moyenne est la plus longue. Or, il est évident que la longévité et la haute durée de la vie moyenne n'indiquent pas une situation démographique défavorable ⁽¹⁾.

Une considération analogue peut être faite si l'on examine le groupe femmes adultes. Étudié sur une année ou sur un nombre restreint d'années, le quotient élevé du rapport E/F peut être l'effet principalement, non d'une grande fécondité mais d'une haute mortalité « actuelle » dans le groupe femmes adultes, ou simplement d'une diminution de ce groupe.

Soit 30.000 enfants pour 20.000 femmes adultes, l'indice sera 150 enfants pour 100 femmes adultes. Supposons que, par suite d'une mortalité catastrophique qui affecte uniquement le groupe femmes adultes, ce groupe perde la moitié de son contingent, l'indice montera de 150 à 300. La situation apparaîtra « excellente » au démographe qui se bornerait à ne se baser que sur l'indice E/F et l'indice d'une année, alors que la situation est devenue « catastrophique ». Cet exemple, *ab absurdo*, peut servir à éclairer le phénomène démographique ici

(1) « Une proportion des Enfants aux Adultes qui serait favorable chez nous (en Europe), serait désastreuse au Congo parce que chez nous, les Adultes comprennent beaucoup plus de vieillards » (P. RYCKMANS, B. I. R., 1931, II, 2).

étudié. Dans une population qui subit une crise de haute mortalité dans le contingent « Adultes » ou dont le contingent « Adultes » diminue en volume, l'indice du rapport E/F pourrait être plus élevé que l'indice de ce rapport dans une population saine. C'est un peu ce qui se passe dans la population Basuku.

On en arrive ainsi à une conclusion qui n'est qu'apparemment paradoxale : une proportion trop élevée d'enfants par rapport aux femmes peut être un signe défavorable; il pourrait indiquer une régression catastrophique du groupe adulte.

Les indices E/F sont progressifs depuis 9 ans comme le montre le tableau n° 7, que nous résumons ici. Ils le sont aussi dans la population du Kwango.

	Basuku		Kwango	
	E/F.	E/FA.	E/F.	E/FA.
1937... .. .	138	164	—	—
1940... .. .	140	176	167	196
1945... .. .	158	184	177	206

Le caractère progressif de l'indice peut être dû soit à une diminution du nombre des femmes et une diminution plus faible du nombre des enfants, soit à une plus haute fécondité, soit à une plus faible mortalité infantile. Dans le premier cas, le caractère progressif de l'indice n'est pas un signe favorable. Dans la population Basuku, la catégorie « Femmes » a diminué dans la proportion de 14 % et la catégorie « Enfants » dans la proportion de 1 %.

Le Dr Mottoulle note très justement : « quand la proportion d'enfants dépasse 1,30 par femme, il y a *des chances* d'accroissement de la population, à moins d'événements catastrophiques qui s'y opposent » (1). Nous

(1) *Op. cit.*, Inst. Roy. Col. Belge, 1946; id., Congrès Colonial, 1947, p. 93.

soulignons le mot « chances ». La diminution du groupe femmes est un des événements qui rendent très délicate l'interprétation de l'indice.

Rapport enfants/femmes adultes.

Le coefficient qui exprime le rapport entre enfants de 0 à 15 ans et les femmes de 15 à 45 ans, serre de plus près la réalité pour apprécier la fécondité dans une population et donc son accroissement ou son décroissement. Il se rapproche davantage de l'indice familial, du moins au Congo, où le nombre de femmes célibataires est peu important.

Enfants pour 100 Femmes :

Bas-Congo (1933) ...	202	(Dr. TROLLI, 25).
Kwango (1945)	206	183 en 1938.
Basuku	176	Moyenne.
Uele	98	(J. PARADIS, <i>op. cit.</i> 859).
Belgique (1945) ...	91	(¹).

Il prouve, pour les Basuku, que la race ne peut pas être dite inféconde, bien que la fécondité soit insuffisante.

Le coefficient est progressif comme le montre le tableau n° 7. Il en est de même au Kwango, mais le carac-

$$(^1) \quad \frac{\text{Enf. 0 à 15 ans : 1.719.193}}{\text{Fem. 15 à 45 ans : 1.881.773}} = 0,91.$$

$$\frac{\text{Enf. 0 à 20 ans : 2.363.155}}{\text{Fem. 20 à 45 ans : 1.559.211}} = 1,51.$$

tandis que l'Indice familial, en Belgique est 196 Enfants en viés de 100 Femmes mariées (1930) et 253 dans le Vicariat de Kisantu (1947). Belgique (1900):

$$\frac{\text{Enf. 0 à 15 ans : 2.122.498}}{\text{Fem. 15 à 45 ans : 1.536.858}} = 1,38.$$

L'Indice familial belge était 263 en 1910

On voit par ces exemples la différence notable qu'il y a entre Indice et Rapport E/F. Ad.

tère progressif de l'indice pour la population Basuku peut être dû uniquement à la diminution du nombre des femmes adultes, régression qui se constate depuis 10 ans.

Les subdivisions Katambi, MwelaDua, Zalala, en pleine débâcle démographique, ont cependant des Indices E/FA élevés : 166, 182, 188. Les populations de l'U. M. H. K., en magnifique accroissement, ont des indices relativement bas : 78 en 1935 ; 105 et 112 en 1941 et 1942 (Monogr., *op. cit.*, 18), cas anormal dû sans doute au fait que cette population de centres extra-coutumiers contient probablement beaucoup de jeunes ménages. Ces exemples prouvent combien l'indice E/FA, compris dans les limites de 120 à 200, examiné seul et indépendamment du rapport naissances/décès, est d'usage délicat et peut être trompeur.

Examiné sur une seule année, l'indice est nettement trompeur. L'indice Basuku (cercles Tona-Feshi) était 184 en 1944 et cependant l'excédent de la mortalité sur la natalité atteignait le taux lamentable de 15 ‰. En 1939, l'indice n'était que 169 et cependant ce fut la seule année où il y eut un excédent des naissances sur les décès ; taux : + 4 ‰. On devine facilement la raison de cette apparente anomalie : l'indice exprime le rapport de 15 générations d'enfants tandis que l'indice « Naissances/Décès » n'exprime le rapport que d'une seule génération d'enfants.

CHAPITRE III.

LA COMPOSITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGES.

Comparons, une nouvelle fois, d'une part le Kwango et la population Basuku, d'autre part, une population progressive : le Bas-Congo, une population nettement régressive : l'Uele, et une population européenne qui subit le phénomène de vieillissement en même temps que celui de la pauc natalité : la Belgique. Les coefficients marquent le rapport proportionnel de chaque groupe au total de la population ramené à 1.000. La classe vieillards est celle de 45 ans et plus, la classe adultes : 15 à 45 ans, la classe enfants : 0 à 15 ans.

	Vieillards	Adultes	Enfants
Bas-Congo (1934)	76,2	439,1	484,7
Kwango (1945)	66	432	502
Basuku (moy.)	86	460	454
Uele (1946)	192	531	277
Belgique (1945)... ..	343	451	206

L'interprétation de ces taux de répartition proportionnelle, pour une population étudiée à l'état « statique », est délicate et aléatoire. Un taux élevé de proportion « Vieillards » peut être l'effet d'une haute longévité, comme c'est le cas pour les populations européennes, ou encore être l'effet d'une longévité et d'une durée de vie moyenne élevée, conjuguées avec la pauc natalité comme c'est le cas en Belgique. Il peut tenir à la seule dénatalité comme c'est probablement le cas dans l'Uele.

Un taux proportionnel élevé de la catégorie « Enfants »

peut être l'effet d'une forte mortalité dans la catégorie « Adultes et Vieillards », conjuguée à une natalité qui n'est pas négligeable, comme c'est le cas dans la population Basuku.

On considère en Europe que les index de population progressive, stationnaire et dégressive, sont caractérisés par les pourcentages suivants; et l'on rectifie les index pour les populations africaines, étant donnée la faible durée de la vie moyenne dans ces populations. (D^r Trolli, *Contr.*, 51; *Méth.*, 116.)

	Vieillards	Adultes	Enfants
Type progressif	10	50	40
Type stationnaire... ..	17	50	33
Type régressif	30	50	20
Type stationnaire africain .	10	50	40
Type progressif africain ...	7	43	50

A juger d'après ces index, la population Basuku devrait être dite de type stationnaire ou progressif, alors qu'elle est nettement régressive comme le prouve à l'évidence son décroissement par l'excédent de la mortalité sur la natalité. L'examen des index des subdivisions conduit à la même conclusion.

A titre d'exemple :

	Vieillards	Adultes	Enfants	Excédent
Ngombe... ..	4,5	44,7	50,8	— 6,5 ‰
Katambi	6,6	47,6	45,8	— 18 ‰
Buka Kipangu ...	5,0	45,2	49,8	— 8 ‰

Ces trois subdivisions Basuku, tout comme les deux autres, sont en pleine régression, comme le prouve l'excédent, depuis 9 ans, des décès sur les naissances et cependant la composition de ces populations affecte le type dit « progressif ».

Ces constatations prouvent que très délicat est le ma-

niement de ces index pour estimer si une population est progressive, stationnaire ou régressive.

L'étude du « mouvement » de la population par catégories d'âges, considérée pour une période de 10 ans, est plus suggestive et permet des conclusions plus nettes.

TABLEAU n° 9.

Population par catégories d'âges et taux pour 1.000 habitants.

Cercles Tona-Feshi.

	V.		A.		E.		Enfants	
	45 a. et +	‰	15 à 45 a.	‰	0 à 15 a.	‰	3 à 15 a.	0 à 3 a.
1937	5.637	79	34.426	483	31.142	437	24.981	6.161
1938	5.637	79	34.392	433	29.723	426	24.563	5.160
1939	7.070	98	33.652	468	31.129	433	25.458	5.671
1940	7.289	105	31.216	450	30.779	444	24.469	6.310
1941	6.667	100	29.914	446	30.444	454	23.434	7.010
1942	5.789	87	29.661	443	31.458	470	24.471	7.010
1943	5.312	81	29.481	445	31.314	473	25.152	6.162
1944	4.794	73	29.713	453	31.075	473	25.491	5.584
1945	4.281	67	29.268	455	30.775	478	25.150	5.625
Moyenne		85,26		460,4		454,2		
Pertes	1.356		5.158		367			
Pertes	24 %		15 %		1,17 %			

Le mouvement de la population par catégories d'âges.

LA RÉGRESSION.

Les courbes des graphiques nos VIII et IX permettent de suivre sur 9 ans le mouvement de la population par groupes d'âges; de même que le tableau n° 9 que nous résumons ici :

	Popul.	V.	‰	A.	‰	E.	‰	3 à 15	0 à 3
1937	71.205	5.637	79	34.426	483	31.142	437	24.981	6.161
1945	64.324	4.281	67	29.268	455	30.775	478	25.150	5.625
Bilan	-6.881	-1.356		-5.158		-367		+169	-536
Bilan	-10%	-24%		-15%		-1%		+8%	-0,6%

La catégorie vieillards a perdu 24 % de son contingent; la catégorie adultes 15 %; la catégorie enfants de 0 à 15 ans 1,2 %. En répartition proportionnelle, la catégorie enfants gagne 41 points non parce qu'elle augmente en volume mais parce que la catégorie vieillards perd 12 points et la catégorie adultes 28 points par rapport au total de la population ramené à 1.000. Ces taux proportionnels sont trompeurs. Les « Enfants » paraissent être de plus en plus nombreux; ils le sont par rapport aux adultes dont le nombre va en diminuant, mais en chiffres absolus, le nombre des enfants diminue aussi, quoique légèrement. On ne peut donc pas parler d'un « rajeunissement » réel de la population, bien qu'au village, les jeunes prennent de plus en plus le pas sur les adultes.

On ne peut pas non plus parler d'un « vieillissement » de la population puisque les groupes vieillards et adultes diminuent tant en chiffres absolus qu'en taux proportionnel. Il y a purement et simplement régression sur toute la ligne, mais plus accentuée chez les vieillards et chez les adultes.

En Belgique, on peut parler de « vieillissement » parce que le chiffre absolu du nombre des vieillards augmente et qu'en même temps le taux proportionnel du groupe vieillards s'élève par suite de la diminution du chiffre absolu des enfants.

	Vieillards (65 ans et plus)		Enfants (0 à 14 ans)	
	Chiffres absolus	‰	Chiffres absolus	‰
1900	414.270	63	2.122.498	317
1945	838.868	101	1.719.193	206
1980	1.078.306	145	1.428.878	192

Les chiffres de 1980 sont les pronostics pour l'avenir.

(*Dém. Belg.*, I, 278.) Comme on le voit « vieillissement » a un double sens; au sens non péjoratif, il signifie une augmentation en volume du nombre des vieillards, due à une longévité plus grande ou à une totalisation de générations anciennes issues de naissances jadis plus nombreuses; au sens péjoratif, il signifie une importance plus grande du groupe vieillards, quel que soit son volume, dans la répartition de la population, à cause de la diminution en volume d'une autre catégorie. En Belgique se produit le double phénomène et le terme est à entendre dans les deux sens. Le volume de la catégorie vieillards ira en augmentant encore au delà de 1985 jusqu'à atteindre l'année critique où commencera son décroissement.

En résumé, le décroissement de la population belge, qui a commencé en 1940, est d'un type différent du type de décroissement de la population Basuku, quoique l'un et l'autre aient, comme cause profonde, une insuffisance de natalité. En Belgique, il y eut toujours jusqu'en 1940 un excédent des naissances sur les décès mais un excédent insuffisant pour remplacer les adolescents et les adultes de 15 à 35 ans qui passent, en ce moment, dans la catégorie supérieure, tandis que le groupe vieillards continuera d'augmenter.

Le décroissement de la population Basuku n'est pas produit par le phénomène du vieillissement mais par un excédent depuis 10 ans des décès sur les naissances, conjugué à une haute mortalité dans toutes les catégories d'âges. Nous ignorons si la catégorie enfants de 1945 sera capable de remplacer la catégorie adultes. Elle ne le fut pas durant les 9 années écoulées, pas plus que la fécondité ne fut capable de maintenir les effectifs de la catégorie enfants, comme nous allons le voir.

LA CLASSE CREUSE.

La classe de 0 à 3 ans est « creuse » par rapport à la classe de 3 à 15 ans; c'est dire qu'elle est incapable de renouveler les effectifs de cette classe. Une classe de 0 à 3 ans est « creuse » si son effectif est moins du quart de la catégorie 3 à 15 ans qui comprend 12 générations.

1945	Enfants de 0 à 3 ans	5.625.	
		25.150	
	Enfants de 3 à 15 ans	$\frac{\quad}{4}$	= 6.287. Quotient 0,22.

Les 5.625 enfants ne remplaceront jamais les 6.287 enfants qui monteront dans la catégorie supérieure.

Toutes les classes de 0 à 3 ans sont « creuses » depuis 9 ans, sauf celles des années 1939, 1940, 1941. Le total sur 9 ans donne une classe « creuse »:

	Enfants de 0 à 3 ans	54.765.	
		223.069	
	Enfants de 3 à 15 ans	$\frac{\quad}{4}$	= 55.767. Quotient 0,24.

Il n'en est pas de même au Kwango, où sur 9 ans, la seule année 1944 donna une classe creuse, à cause de la basse natalité de 1943 :

1940	Enfants de 0 à 3 ans	64.520.	
		234.414	
	Enfants de 3 à 15 ans	$\frac{\quad}{4}$	= 58.603. Quotient 0,27.

Au Bas-Congo, population progressive, nous ne trouvons pas de classe creuse pour les deux années dont nous connaissons les chiffres absolus :

1933	Enfants de 0 à 3 ans	66.603.	
		220.443	
	Enfants de 3 à 15 ans	$\frac{\quad}{4}$	= 55.110. Quotient 0,30.

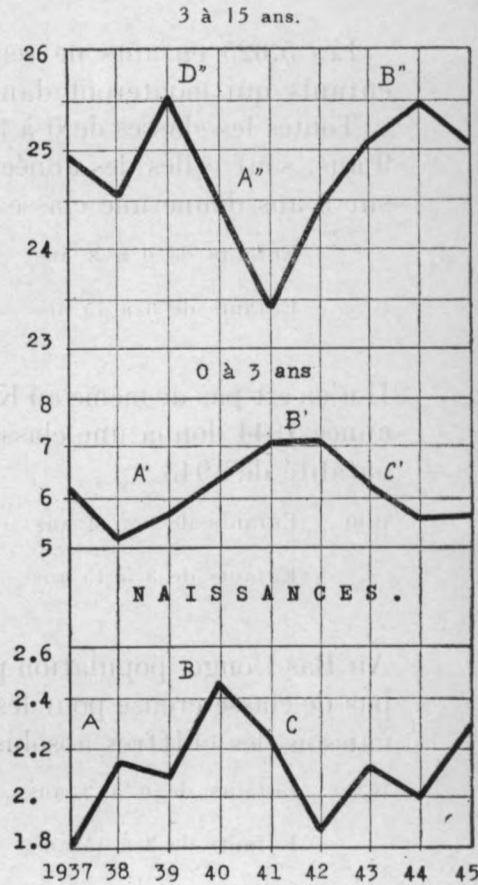
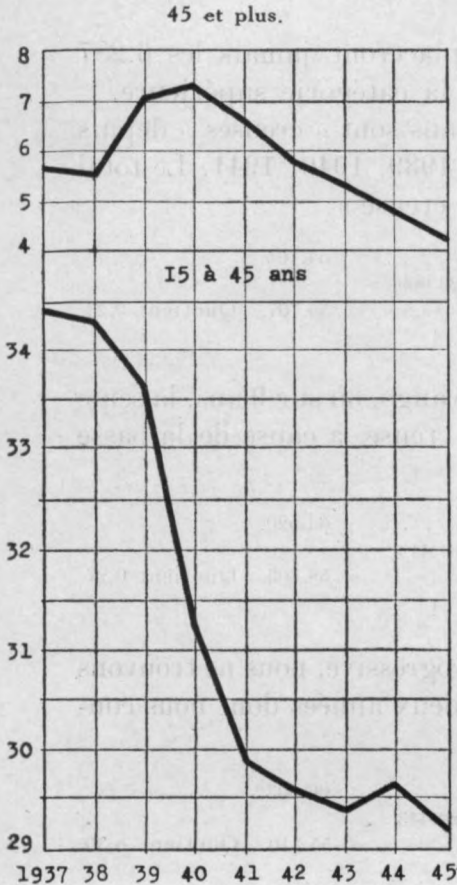
Le quotient était 0,29 en 1935; quotients plus élevés que ceux du Kwango.

En Belgique, par suite de la pauc natalité, la classe de 0 à 5 ans est creuse depuis un demi-siècle, par rapport à la classe de 5 à 10 ans. La pyramide des âges le montre d'une façon fort significative.

GRAPHIQUES N^{os} VIII ET IX.

Courbes de la Population par Catégories d'Âges.

(Chiffres absolus en milliers.)



LES COURBES.

Les courbes des populations de 0 à 3 ans et de 3 à 15 ans suivent, avec décalage, les oscillations de la courbe des naissances ⁽¹⁾. La dépression de la natalité en 1937 (point A), causée par la famine, est nettement visible au point A' dans la courbe 0 à 5 ans et au point A'' dans la courbe de 3 à 15 ans en 1940. La mortalité qui ne varie que de 100 à 200 décès de différence d'une année à l'autre ne peut pas influencer fortement ces courbes.

Le « boom » de la Natalité en 1940 (point B) est visible aux points B' et B'' dans les courbes, de même que la dépression de l'effort de guerre (point C et C'). Les classes creuses de l'effort de guerre commencent seulement à pénétrer dans la catégorie de 3 à 15 ans et feront baisser cette courbe.

Le point D'' dans la courbe de 3 à 15 ans laisse supposer que vers 1931 la natalité était de loin supérieure à celle de 1937 et sans doute semblable à celle de 1940. L'enquête démographique de M. l'A. T. Moulin en 1931 confirme cette hypothèse ainsi que l'étude de la courbe de 15 à 45 ans. Prolongée dans le passé, avant 1936, la courbe de la natalité devait être ascendante.

La chute de la population adulte, marquée très nettement dans la courbe de 15 à 45 ans, pose un problème. Cette chute se manifeste non seulement dans la population masculine mais presque tout autant dans la population féminine. Quelles en seraient les causes ?

Une augmentation progressive du taux de la mortalité ne pourrait être que difficilement invoquée. Nous l'avons déjà dit en étudiant les variantes des coefficients

(1) La courbe des naissances pour le groupe Tona-Basuku de Feshi est dressée d'après les coefficients de natalité donnés au tableau n° 10.

de la mortalité des hommes adultes, donnés au tableau n° 6. Il en est de même pour le groupe « Femmes ». Les oscillations de la courbe ne se rapprochent pas de leur axe. Coefficients pour 1.000 femmes de 15 à 45 ans :

1937... ..	20,05	1940... ..	27,59	1943... ..	21,92
1938... ..	31,57	1941... ..	28,52	1944... ..	30,69
1939... ..	15,70	1942... ..	24,76	1945... ..	27,34

Dès lors, deux hypothèses sont possibles. La génération de 1937 serait issue d'une natalité de loin supérieure à celle dont est issue la génération de 1945. La baisse lente de la natalité serait très ancienne dans la population et remonterait à quelque 20 ans, peut-être même à un demi-siècle, comme le laisserait supposer la baisse de la courbe de la population « Vieillards ».

Cette dénatalité primitive n'aurait fait que se précipiter ces dix dernières années, à la suite de l'exode massif des adultes.

Il reste une autre hypothèse qui d'ailleurs n'exclut pas la première : celle d'une très haute mortalité, famine ou épidémie, qui aurait fauché la jeunesse, il y a quelque 20 ou 40 ans. Les anciens que j'ai interrogés sur ce point n'en ont aucun souvenir; bien au contraire. Pour eux, le passé c'est l'âge d'or, presque, à les entendre, le temps paradisiaque, où les champs rapportaient du manioc en abondance, où la chasse était fructueuse et les femmes fécondes; temps où il n'y avait ni corvée, ni impôt, ni jeunesse désertant les villages, et où les anciens étaient respectés. Le vieillard d'Horace est toujours vivant dans l'homme, fût-il un Musuku.

L'étude de la courbe « Vieillards », où la régression de la population est fortement accentuée, est moins concluante. Cette régression pourrait être due au fait que le recenseur ne fait pas monter chaque année un contingent « Adultes » dans la classe supérieure. Pure hypo-

thèse évidemment mais plausible. Les coefficients de la mortalité extrêmement élevés ne manifestent pas une tendance à la hausse, mais la surmortalité masculine monte incontestablement. Les deux hypothèses émises pour expliquer la régression de la population Adultes valent pour expliquer la diminution de la population « Vieillards ». Il est, de plus, normal que la régression de la population d'une catégorie d'âges suive la régression de la catégorie qui lui est inférieure.

CHAPITRE IV.

LA PYRAMIDE DES ÂGES.

Pour représenter la composition par âge d'une population d'une manière expressive, on utilise un graphique appelé pyramide des âges. Traçons un axe vertical gradué en cinq années d'âge : de part et d'autre de cet axe, réservant le côté gauche au sexe masculin et le côté droit au sexe féminin, construisons des rectangles ayant pour hauteur cinq années d'âge, et une longueur proportionnelle au nombre des personnes de chaque sexe de l'âge considéré. L'ensemble des rectangles forme une série de gradins à profil pyramidal. (Cfr. Landry, *op. cit.*, 120.)

Comparons la pyramide belge (*Dém. Belg.*, I, Pl. X) avec la pyramide Basuku de 1945. Ces deux pyramides ont la même surface, les deux populations étant ramenées à la même unité. Pour cette dernière pyramide, la répartition proportionnelle de la population en cinq grandes catégories correspond à la réalité, puisque cette répartition nous est connue; la répartition en gradins de cinq années, à l'intérieur de chaque catégorie, n'est qu'une estimation.

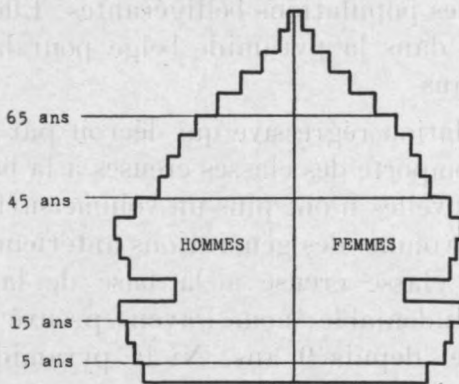
Une pyramide européenne sera toujours élevée et élancée, à cause de la grande longévité et de la longue durée de la vie moyenne : celle-ci est de 60 ans en Belgique. Une pyramide africaine sera basse et trapue : la forte mortalité abaisse la durée de la vie moyenne; le volume de la population de 45 ans et plus est peu considérable et les vieillards vivent peu longtemps. C'est arbitrairement que nous avons tronqué la pyramide à

l'âge de 60 à 65 ans, estimant à 20 ans la longévité moyenne des vieillards. (Cfr. J. Paradis, *op. cit.*, 860.) Même si un gradin devait être ajouté en hauteur, il devrait être pris aux dépens de la surface occupée par la population vieillards.

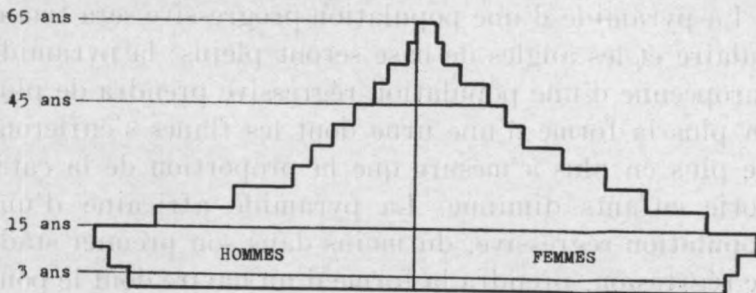
La pyramide Basuku et celle du Kwango sont très larges de base, à cause de la proportion importante de la catégorie enfants et tout autant à cause de la faible proportion de la catégorie vieillards. Celle du Bas-Congo aurait une base plus large encore, puisque moins de vieil-

GRAPHIQUE N° X.

Belgique 1939.



Basuku 1945.



lards et plus d'enfants. Un rapport proportionnel est semblable aux deux plateaux d'une balance : quand un plateau baisse, l'autre doit monter. Si une catastrophe venait anéantir en Belgique toute la population de 45 ans et plus, la base de la pyramide deviendrait large.

La pyramide d'une population progressive ne comporte pas de classe creuse : tout gradin a une longueur supérieure aux gradins qui sont placés au-dessus de lui. Toutefois semblable population, par suite d'une guerre ou d'une grande calamité publique qui ont fait baisser la natalité d'une génération ou accroître fortement la mortalité d'une génération, peut comporter une classe creuse accidentelle : la guerre de 1914 en a creusé une dans toutes les populations belligérantes. Elle est nettement visible dans la pyramide belge pour la catégorie de 20 à 25 ans.

Une population régressive qui décroît par suite de la dénatalité comporte des classes creuses à la base; les générations nouvelles n'ont plus un volume suffisant pour remplacer le volume des générations antérieures. L'existence d'une classe creuse à la base de la pyramide Basuku est indéniable; nous l'avons prouvé plus haut, et elle existe depuis 9 ans. Ni la pyramide du Bas-Congo, ni celle de Kwango ne comporteraient cette classe creuse, si ce n'est la pyramide du Kwango pour 1944.

La pyramide d'une population progressive sera triangulaire et les angles de base seront pleins; la pyramide européenne d'une population régressive prendra de plus en plus la forme d'une urne dont les flancs s'enfleront de plus en plus à mesure que la proportion de la catégorie enfants diminue. La pyramide africaine d'une population régressive, du moins dans son premier stade de régression, prendra la forme d'un navire dont le pont

surplombe la quille. Il n'en serait plus de même au second stade de la régression ⁽¹⁾.

Une pyramide européenne comporte autour de l'axe deux surfaces « à peu près » égales, à cause de la symétrie dans la répartition des sexes : rapport 0,93 en Belgique. Une pyramide africaine sera « dissymétrique » et elle le sera nettement pour la population du Kwango et Basuku : rapport global des sexes 0,89 et 0,86.

Nous avons rectifié légèrement la dissymétrie pour la catégorie 3 à 15 ans, et 15 à 45 ans conformément à ce que nous avons dit plus haut. Pour la population de 45 et plus en 1945, le rapport M/F est 0,57 : 1.571 hommes pour 2.710 femmes, soit 58 hommes pour 100 femmes.

*
**

La considération de la pyramide Basuku — où la population adulte occupe un si faible volume — basse, à cause de la bien faible durée de la vie moyenne et minée à la base par des classes creuses, impose une conclusion et suggère une question.

Quel serait l'aspect de la pyramide si, d'un coup de crayon, on en retranchait les quelque 50, 70 ou 79 % d'adultes et de jeunes gens « absents » du village et au travail « au loin »?... Quelles seraient les formes géométriques de cette pyramide déséquilibrée ? Elles feraient penser quelque peu au lamentable « konso » qui se traîne dans tout village Musuku, le pauvre béquillard — séquelle de la paraplégie spastique — qui danse sur une jambe et sur une béquille, en attendant de s'abattre à mort de misère et de dénuement. « Le prélèvement excessif des adultes cause dans certaines populations un déséquilibre dont elles ne se relèveront jamais. »

(1) Cfr. « Une Pyramide des Ages d'une population Batetela, territoire de Katoko-Kombe ». Dr. HEMERYCK, *Lovania*, 7, 1945.

TROISIÈME PARTIE

Prévisions de la population

APPRÉCIATION.

La moyenne annuelle, avons-nous vu, d'excédent de mortalité sur natalité, depuis 9 ans, est 7,47 ‰. Avec semblable excédent s'il perdure, une population perd plus du quart de son effectif en 50 ans. Si la fécondité ne s'améliore pas, une baisse du nombre des naissances est certaine, par suite de la diminution du nombre des femmes en âge de fécondité. Cette diminution s'accroîtra encore, quand les classes creuses de la famine et de l'effort de guerre entreront dans la catégorie adultes.

L'accroissement d'une population fermée, c'est-à-dire celle où émigration et immigration sont éléments négligeables, peut être dû soit à une augmentation de la fécondité, soit à une diminution de la mortalité. Nous montrerons plus loin pourquoi, au point de vue statistique, la population Basuku peut être considérée comme population fermée. « Exode massif » des adultes n'est pas à confondre avec l'émigration définitive qui seule entraîne la radiation au recensement de la population des chefferies.

L'augmentation de la fécondité est possible; la courbe

de la natalité pour 1945 et 1946 le prouve; les forces vitales, biologiques, de la population ne sont pas atteintes; les divers coefficients de fécondité que nous avons étudiés le montrent d'une façon certaine.

La diminution de la mortalité sera fonction des progrès de l'hygiène et de l'amélioration de l'alimentation, et donc du développement du service médical et du service agricole, et encore de l'arrêt de l'exode massif des adolescents et des adultes vers les centres ⁽¹⁾.

Toutefois, n'importe quel excédent de natalité sur mortalité n'est pas, de soi, suffisant pour le maintien d'une population à son niveau actuel, et encore moins pour sa progression. L'excédent des naissances doit être tel, qu'il puisse permettre, entre autres, le renouvellement de la catégorie adultes en âge de fécondité. Une naissance ne compense pas le décès d'un adulte en âge de fécondité; en Belgique, un nouveau-né n'a que 85 chances sur 100 d'atteindre l'âge de 25 ans, et dans la population ici étudiée, peut-être seulement 50 chances sur cent. En d'autres termes, la reproduction nette est toujours inférieure à la reproduction brute. De même, « une naissance de moins et un décès d'un vieillard de moins ne se compensent nullement l'un par l'autre, car le décès du vieillard laisse l'accroissement futur de la population inchangée, puisqu'il n'est pas procréateur, tandis qu'une naissance de moins signifie une lignée de moins ». (A. Dufrasne, *op. cit.*, 3.)

La question se pose donc : quel devrait être le nombre annuel des naissances et quel devrait être l'excédent de natalité sur mortalité, pour que la population ici étudiée

(¹) On estime que la diminution de la mortalité, en France, depuis 1801, aurait augmenté la population de 16,8 millions, tandis que la baisse de la natalité l'aurait diminuée de 5,3 millions, si chacun de ces facteurs avait agi isolément. (LANDRY, *op. cit.* 515.)

puisse au moins se maintenir à son niveau actuel ? L'étude du taux de Burgdörfer nous donnera un essai de solution.

TAUX DE BURGDÖRFER.

Nous suivrons ici, pas à pas, l'exposé très clair qui en est fait dans *Démographie Belge*, II, 18, en y appliquant les données statistiques de la population Basuku. La valeur du taux de Burgdörfer dépend étroitement de la valeur de la table de mortalité et de survie. Nous avons dit pourquoi elle ne pouvait être qu'un essai d'estimation.

Burgdörfer estime que la période de fécondité des femmes est normalement comprise entre 15 et 45 ans; elle s'étend donc sur une période de trente ans.

Pour que la population actuelle se maintienne, il faut que 1.000 filles nouvellement nées donnent naissance à 1.000 filles et — puisqu'il naît en moyenne, chez les Basuku, 958 garçons pour 1.000 filles — 958 garçons, soit en tout 1.958 enfants.

Appelons taux de reproduction le nombre de naissances par 1.000 femmes âgées de 15 à 45 ans.

Si parmi les 1.000 naissances féminines dont il est question plus haut, il ne se produisait aucun décès, 1.000 filles constitueraient un groupe de 30×1.000 , soit 30.000 femmes en âge de procréer; le taux de reproduc-

tion devrait donc être de : $\frac{1.958}{30.000}$, soit 65,266 par mille.

Mais, eu égard à la mortalité, on peut estimer à l'aide de la table de mortalité, que sur 30 groupes de 1.000 femmes, il ne subsiste que 11.827,5 femmes en âge de procréer.

Les 1.958 naissances, dont il est question plus haut, doivent donc provenir de 11.827,5 femmes.

Le taux de fécondité et de reproduction doit, par conséquent, être $\frac{1.958}{11.827,5} = 165,54$ enfants, nés dans l'année pour 1.000 femmes ⁽¹⁾.

Or, le coefficient de fécondité générale, avons-nous vu, est 121 ‰ comme moyenne annuelle depuis 9 ans; et 132 pour l'ensemble de la population en 1945. Il ne serait pas impossible, grâce à une politique de natalité, de le faire monter à 165, puisque le coefficient est 170 au Kwango (1945).

Pour un coefficient de fécondité de 165 ‰, quel serait le bilan démographique ?

Un coefficient de fécondité de 165 ‰ supposerait une moyenne annuelle de 3.310 naissances (il y avait 2.628 naissances en 1945), ce qui donnerait un coefficient brut de natalité de 44,5 ‰.

Si la mortalité demeure ce qu'elle était en 1945, compte tenu de l'augmentation des décès qu'entraînerait l'accroissement des naissances, le coefficient de mortalité serait 39 ‰. Le coefficient d'excédent de natalité sur mortalité serait donc 4,8 ‰; il devrait être constant

(1) Le taux de Burgdörfer, calculé pour le Kwango, donne les estimations suivantes, compte tenu du fait que la table de survie et de mortalité, comme nous l'avons dit, n'est dressée qu'avec les statistiques de la seule année 1943, sauf pour l'âge de 1 an qui est une moyenne :

$$\begin{aligned} & \text{— survie moyenne de 15 à 45 ans : } \frac{588,55 + 322,43}{2} = 445,49 \text{ pour} \\ & \text{1.000 naissances.} \\ & \text{sur 30 groupes de 1.000 Femmes, il subsiste } 455,49 \times 30 = 13664,7. \\ & \text{Taux de reproduction } \frac{1985}{13664,7} = 145 \text{ Enfants, nés dans l'année,} \\ & \text{pour 1.000 Femmes.} \end{aligned}$$

Le coefficient de fécondité générale, avons-nous vu, est 150 en 1938 et 170 en 1945. La population est donc progressive, comme le prouve l'excédent de 34.262 naissances sur les décès, de 1937 à 1945.

pour que la population pût se maintenir au moins à l'état stationnaire.

Notre conclusion sera donc optimiste : un relèvement démographique est possible, et il ne suppose pas un effort démesuré, mais il ne pourra être assuré que grâce à une bienveillante et courageuse politique de natalité.

QUATRIÈME PARTIE

Le mouvement général de la population de 1937 à 1946

Les diverses composantes du mouvement général de la population sont, d'une part, les naissances et les décès qui marquent le mouvement naturel de la population ; d'autre part, les mouvements migratoires. On peut dire que l'immigration dans ce territoire déshérité est à peu près nulle.

Le total des habitants en 1937 était 87.446 ; en 1945, il n'est plus que 74.238. La perte est donc de 13.208 dont 5.461 par excédent de mortalité sur natalité et 7.747 par émigration. Le mot « émigration » est ici inexact. En effet, dans l'entre-Tsay-Bakali, de nombreux clans, se disant tour à tour Bayaka et Basuku, et après avoir passé et repassé plus d'une fois la frontière de la Bakali, ont fini par s'installer définitivement dans le territoire des Bayaka. Il s'agit donc de déplacements de populations plutôt que d'émigration.

L'étude des cercles de Tona et des Basuku de Feshi, qui comprennent les 87 % de la population totale et où il n'y eut aucun déplacement de population depuis 10 ans, rend bien mieux compte de l'émigration définitive, celle qui entraîne la radiation au registre de recen-

TABLEAU n° 10.

NATALITÉ ET MORTALITÉ

dans les Cercles Tona et Feshi.

Année	Populat.	Natalité	Mortalité	Excédent	Taux ‰
1937	71.207	1.869	3.107	— 1.239	— 17,39
1938	69.732	2.140	2.762	— 622	— 8,919
1939	69.356	2.082	1.784	+ 298	+ 4,296
1940	69.485	2.448	2.515	— 67	— 0,964
1941	67.025	2.234	3.325	— 1.091	— 16,277
1942	67.008	1.855	2.674	— 819	— 12,222
1943	66.107	2.125	2.394	— 269	— 4,069
1944	65.572	1.997	2.994	— 997	— 15,204
1945	64.324	2.277	2.478	— 201	— 3,124
Totaux		19.027	24.033	— 5.006	— 8,21
Coefficient ‰		21,02	39,41		
Décroissement par excédent de mortalité sur natalité : 5.006					
Décroissement général de 1937 à 1945 : 71.207 — 64.324 = 6.883.					

sement « chefferie ». La population dite « flottante » est presque nulle dans le sous-secteur médical de Feshi. Le recenseur ne raie pas du recensement dit « administratif » du Foréami l'indigène qui n'a pas définitivement émigré. Du point de vue statistique, l'exode massif n'est pas à confondre avec l'émigration définitive qui seule influence le recensement. Du point de vue de la répartition des sexes, l'émigration définitive n'apporte aucune modification dans cette répartition, comme nous le verrons plus loin.

Décroissement général de 1937 à 1945	6.883
Décroissement par excédent de mortalité	5.006
Décroissement par émigration définitive	1.877

Il s'ensuit que le décroissement général doit être attribué à raison de 73 % à l'excédent des décès sur les naissances.

Le sous-secteur Foréami total, dit de Feshi, comprend les Baluwa-Basonde, en plus des Basuku. Ces deux populations forment les 80 % de l'ensemble de la population du territoire. Le décroissement général s'accroît d'année en année :

1939 : 89.331	1940 : 88.539	1942 : 86.204	1945 : 83.633
Décroissement général de 1939 à 1945			5.698 6 %
Décroissement par excédent de mortalité.			4.617 5 %
Décroissement par émigration définitive.			1.081

Il y a lieu, dès lors, de s'étonner quelque peu des chiffres donnés par l'administration, pour l'entièreté du territoire :

1940 : 102.499	1943 : 109.882	1945 : 105.947
----------------	----------------	----------------

Le Dr Mottoulle, qui cite ces chiffres, fournis par les bureaux A. I. M. O. du Gouvernement, conclut à un accroissement de 3 % (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1946, 886). Il n'est pas inutile de noter qu'il n'y eut aucun recensement sur fiches en 1945, pas plus qu'en 1940. « Les autorités territoriales surchargées, n'ont pu procéder aux vérifications annuelles des recensements ». (*Rapport aux Chambres Législatives*, session 1946-1947, p. 24).

L'émigration.

Une estimation peut être faite de l'émigration des hommes par rapport à l'émigration des femmes pour 1.269 émigrés des cercles Tona-Feshi. Cette estimation donne le nombre de 520 émigrés hommes pour 749 émigrées femmes. L'émigration des hommes a pour cause l'attraction des centres extra-coutumiers. L'émigration de 749 femmes ne contredit pas l'affirmation que nous avons posée : la femme musuku n'accompagne presque

jamais son mari qui s'expatrie. Nombreuses sont, au contraire, les jeunes filles basuku qui sont demandées en mariage par les Bayaka et les Bambala, comme le prouvent nos registres des mariages. La cause en est le taux moins élevé de la dot en région Basuku qu'au pays des Bayaka et Bambala. La jeune fille musuku fait prime, non à cause de sa vigueur physique mais à cause de sa faible valeur dotale et peut-être aussi à cause de la surpopulation féminine par rapport à la population masculine.

Le décroissement général dans les cercles Tona-Feshi est donc annuellement de 10,7 ‰ depuis 9 ans. A ce rythme, il ne restera plus que 60 % de la population en 1987.

Comparons le décroissement général de la population Basuku avec la situation démographique au Kwango. Les années antérieures à 1940 ne peuvent pas nous servir comme base de départ : « Les modifications apportées aux limites de la zone d'occupation — par suite de l'abandon de plusieurs sous-secteurs — rendent précaires les comparaisons nécessaires pour apprécier l'évolution démographique » (*Rapport, 1939*).

	Recensés	Pop. Chefferies	Pop. flott. cong.	Pop. flott. étrang.
1940	638.636	615.103	22.695	838
1946	623.630	611.062	11.409	1.159

Comparaison.

La population flottante congolaise est constituée par les indigènes jadis recensés dans les chefferies du secteur Foréami. En 1946, environ 4.000 indigènes de la population flottante réintégraient leurs chefferies, tandis que d'autres quittaient le secteur « Kwango » du Foréami

pour s'installer dans les centres du Kwilu et du Bas-Congo, en dehors du secteur.

L'accroissement naturel de la population par excédent des naissances sur les décès, qui est 29.285 de 1940 à 1946, a été annulé par l'émigration hors du secteur. Le mouvement général se solde par une perte de 15.006. La perte totale par émigration peut donc s'estimer ainsi ⁽¹⁾ :

Accroissement par excédent des naissances... ..	29.285
Décroissement général	15.006
	<hr/>
Emigration hors secteur	44.291

(1) Les Rapports de 1941 et 1943 attribuent le recul de la population des chefferies « à l'exode toujours croissant vers les grands centres ». Le Rapport de 1945 constate une diminution légère dans les chefferies (perte 794, malgré l'excédent de naissances de 5.411) et un décroissement sensible dans la population flottante du Secteur (perte : 10.248). « Ces diminutions sont la résultante de l'exode des indigènes vers les grands centres sans qu'il y ait compensation par un accroissement démographique » proportionné. Emigration surtout marquée « dans les sous-secteurs du Bas-Kwilu et de Feshi où les départs prolongés vers Léopoldville sont de plus en plus nombreux. Cette situation ne peut manquer de s'aggraver et d'entraîner la rupture de l'équilibre du milieu indigène de l'intérieur, si aucune mesure d'économie et de politique généreuse ne réussit à fixer ces populations dans leur milieu coutumier ». Le Rapport Général, édité de 1939 à 1945, attribue le décroissement de la population totale qui se constate en 1945 et 1946 — perte 10.500 malgré un excédent de naissances de 7.591 — au fait que « quelques petits groupements n'ont pu être réexaminés durant ces années. »

CINQUIÈME PARTIE

Causes principales du décroissement et remèdes

L'exode massif des adultes. — La sous-alimentation.
Politique de natalité.

Le décroissement d'une population est toujours l'effet convergent de causes diverses. Nous les avons examinées au cours de l'étude de la natalité, de la mortalité et de la structure interne de la population. Nul ne peut établir avec certitude dans quelle proportion agit chacune des causes, bien qu'on puisse distinguer, avec raison, la dénatalité « primitive » et la dénatalité « secondaire », les facteurs « déclanchant » et les facteurs « aggravant » la dénatalité.

Parmi toutes les causes étudiées, si l'on examine le décroissement « actuel » de la population Basuku, il est manifeste que deux causes peuvent être dites « principales » : l'exode massif des adultes et la sous-alimentation, et elles méritent à ce titre une étude spéciale. L'une et l'autre dépendent étroitement de la politique coloniale et c'est donc sur ces causes qu'il serait le plus facile d'agir. L'exode massif des adultes, qui tue la race, est l'effet direct et certain de notre occupation européenne

et cependant seule cette occupation pourra sauver « actuellement » la population de la carence alimentaire qui provoque son dépérissement.

Cette double assertion n'est pas contradictoire, car l'occupation européenne est comme les langues d'Esopo : cause de grands maux, elle peut être cause de grands bienfaits. Il appartient à l'autorité tutélaire, par le poids de sa bienveillance, de faire pencher dans le bon sens les plateaux de la balance.

CHAPITRE PREMIER.

L'EXODE MASSIF DES ADULTES.

- I. — **Nature — Étendue — Causes.**
- II. — **La politique de la main-d'œuvre.**

NATURE DE L'EXODE.

L'exode massif des hommes est certainement du type appelé par la Commission de la main-d'œuvre : exode des travailleurs « employés à grande distance ». La distance de Feshi aux principaux centres où vont travailler les indigènes sont :

Léopoldville : 897 km. de Feshi par route, à pied, environ onze jours de marche par les sentiers.

Kikwit : 225 km. de Feshi par la route.

Kongo Basongo sur Kwilu (H. C. B.) : environ la même distance.

Leverville (H. C. B.) : 310 km. de Feshi par la route.

Kimbilangundu sur Kwenge (SIEFAC) : 140 km. de Feshi par la route, mais « petite distance » par rapport à la subdivision Meni Kongo.

Mfumu Putu (H. P. K.) : 270 km. de Feshi, mais deux étapes par rapport aux subdivisions nord du territoire.

Quant aux mines d'étain du Maniéma, elles doivent être distantes de quelque 1.000 km. à vol d'oiseau de Feshi, soit Bruxelles-Varsovie.

Notons que jamais la femme musuku n'accompagne son mari au travail. L'exode aura donc une répercus-

sion certaine sur la paucinalité. Le rapport Foréami le soulignait déjà avec vigueur en 1938. Le départ des 300 femmes avec leur mari pour le Maniéma en 1942 ne fut « volontaire » que par euphémisme.

Les *recrutements*, même du type « conseillés » par les agents de l'Etat », furent fréquents en subdivisions Bumba, Menikongo, Bukakipangu. En général, toutefois, l'exode est dû à l'*engagement spontané* et, souvent même, du moins avant 1945, sans qu'un permis de mutation soit sollicité. Je n'ai jamais entendu que des plaintes de la part des autorités territoriales de ce que les indigènes au travail à Léopoldville ou y vagabondant, sans permis de mutation, ne soient pas rapatriés ou au moins punis.

Le *recrutement familial* offre, du point de vue de la natalité, une nocivité moindre, en « théorie » du moins. Deux recrutements de ce genre furent opérés dans le territoire avant 1947. En 1942, avec l'aide des agents de l'Etat, un recrutement de 400 familles fut autorisé pour les mines d'étain du Maniéma, région du Kivu. Des milliers d'indigènes durent passer sous la toise avant qu'on ne trouva les quelque 300 hommes remplissant les conditions physiques. C'est dire que ce sont les hommes les plus vigoureux de la race qui furent enlevés, bien que l'indice démographique fût pour cette année de moins 11,46 ‰, décelant une situation démographique « catastrophique ». Les chefs de terre et chefs de clan recevaient une prime par homme livré. Le recruté non marié recevait une dot pour se marier séance tenante avant le départ du camion. Le public ne parla pas de recrutement « forcé » comme celui de l'enrôlement à la force publique mais d'achat d'hommes. Dès lors, il ne s'étonne nullement, bien qu'il s'en attriste, que malgré les promesses faites et le contrat de 3 ans, nul ne soit encore

revenu, si ce ne sont les malades ⁽¹⁾. Il serait intéressant de connaître, du point de vue démographique, car c'est le seul point de vue où nous nous plaçons ici, le résultat de ce recrutement familial, car, « perdu pour le village, l'homme n'est pas toujours acquis au chantier... » (P. Ryckmans).

On parle de 35 % de déchets ; nous ne sommes pas à même de vérifier l'exactitude de ce chiffre. J'ai noté : 14 recrutés en région Bwangongo et Bumba, 5 déchets (décédés et congédiés pour maladie), 2 femmes et 5 enfants décédés.

Le recrutement pour les mines d'étain du Maniéma se poursuit encore actuellement non seulement dans le territoire de Feshi, mais aussi dans le territoire voisin, celui de Kahemba, bien que l'effort de guerre ait pris fin. Un recruteur est à demeure. L'indice démographique de cette région était moins 12,1 ‰ en 1938. Le rapport Foréami de 1938, le dernier paru, disait de la région de Kahemba : « Les indices y révèlent une situation angoissante. Ces groupements subissent les effets déplorable des recrutements massifs et répétés, opérés ces dernières années. Il est grand temps de les laisser au repos » ⁽²⁾. La nécessité de « l'effort de guerre » était

⁽¹⁾ Nous parlons de la situation jusqu'au début de 1947. En 1947, il y eut des retours chez les Bayaka et les Baluwa mais, semble-t-il, sans réengagements.

⁽²⁾ Le Dr. Mottouille donne les chiffres du recensement administratif de Kahemba :

1940	1943	1945
63.703	52.750	45.086

La perte serait donc de 29 %. « J'ignore les causes de la perte anormale » (*Bull. Roy. Col. Belge*, 1946, 879). Quant aux recrutements, les bureaux A. I. M. O. du Gouvernement fournissent les taux étranges :

	1940	1943	1945
Tr. s/place pour 100 Hommes :	2	2	2
Tr. au loin pour 100 Hommes :	1	7	5

invoquée en 1942 pour le recrutement en faveur des mines d'étain de la SIMAF qui occupent quelque 14.000 travailleurs dans les régions dépeuplées et insalubres du Maniéma. Espérons qu'en 1948 on n'invoquera pas les nécessités du « Plan Marshall » qui obligera le Congo à fournir, pendant 5 ans, un certain tonnage d'étain, à prix d'amis.

Le second recrutement familial opéré mais celui-là tout à fait libre et même contre le gré d'agents de l'Etat et malgré des rapports circonstanciés défavorables au recrutement, fut celui de 300 hommes dans la subdivision Buka Kipangu, en 1946, pour travail en région de Mfumu Putu. Il fut stipulé que les mariés ne seraient engagés qu'accompagnés de leur femme. L'indice de survie moyen annuel de la région est moins 8 ‰ et l'indice H/F = 0,6. La population y est en pleine décroissance. Dans le cadre de la législation actuelle, nous doutons fort, pour ne pas dire plus, du caractère dit « familial » de semblable recrutement, vu l'absence de sanctions contre l'employeur qui ne tient pas ses engagements et vu l'absence d'un contrôle, exercé par un inspecteur du travail.

ÉTENDUE DE L'EXODE.

Pour estimer l'étendue de la désertion des villages, nous ne possédons comme statistiques que des coups de sonde, mais ils sont révélateurs. Pour le cercle de Tona qui comprend 43.073 habitants, le service médical établissait le pourcentage des Hommes Adultes Valides absents pour 100 HAV. Notons qu'il s'agit toujours de « travailleurs employés à grande distance », pour qui la Commission de la Main-d'Œuvre n'autorise qu'un prélèvement de 5 % qui ne compromettrait pas la vitalité de la communauté indigène :

1936	11,1 %	1939	12,1 %	1942	22,2 %
1937	17,5 %	1940	14,9 %	1943	22,6 %
1938	12,6 %	1941	18,9 %	1944	21,9 %

J'ai l'impression toutefois que cette statistique ne montre pas toute l'étendue de l'exode. Généralement, l'indigène revient au village au cours de l'année pour payer l'impôt qui est inférieur en territoire de Feshi par rapport à celui qui devrait être payé à l'étranger ; l'indigène profite de ce retour pour mettre en règle sa carte médicale et il n'est dès lors pas signalé dans le recensement médical en fin d'année comme absent du cercle.

Un coup de sonde pratiqué en décembre 1942, dans les subdivisions Bumba, Katambi, Mutangu, rend mieux compte de la réalité. Sur 452 HAV, 316 HAV sont absents, soit 70 %. Pour chacun des cas, le lieu du travail fut noté : il était toujours « à grande distance ».

La même année, un coup de sonde pratiqué dans l'entre-Luye-Bakali donnait comme indice 79,8% d'absents, au travail au loin, d'adultes et de garçons en âge d'école.

Pour quiconque a vu de ses yeux les villages de ces régions, ces chiffres ne surprennent en aucune façon. En décembre 1942, logeant à Kongo Kandi, village de 254 habitants, le plus grand village de la subdivision Katambi, je comptais :

28 Hommes Adultes Valides absents, dont 23 à Léopoldville.

5 Hommes Adultes Valides présents.

9 hommes vieillards ou infirmes présents, dont un aveugle de la maladie du sommeil, et le chef du village, lépreux, qui n'a plus que des moignons aux bras, qu'il brûle au fer rouge. C'est sur ces 5 HAV et sur les femmes que retombent toutes les impositions de cultures et toutes les corvées, y compris la construction et l'entre-

tien de la nouvelle route-auto de l'entre-Luye-Tsay. Tous les villages voisins étaient, de même, des villages de femmes sans hommes ; rien d'étonnant dès lors qu'en subdivision Katambi, pour cette année 1942, le chiffre des naissances fut à peu près la moitié des décès, 53 pour 91, et que l'indice de survie fut de moins de 12 ‰⁽¹⁾.

Les bureaux A. I. M. O. du Gouvernement fournissent les chiffres étranges que voici, pour le territoire de Feshi :

	1940	1943	1945
Travailleurs sur place pour 100 Hommes...	12	8	2
Travailleurs au loin pour 100 Hommes... ..	0,5	1	0,6

Nous ignorons ce que signifie « travail sur place » dans le territoire de Feshi. Il est probable que « travailleurs au loin » ne comprennent que les travailleurs recrutés officiellement et sous contrat. Ces statistiques ne tiennent certainement pas compte des engagements dits « spontanés », causés principalement par la nécessité de chercher au loin le numéraire exigé par l'impôt.

(Chiffres cités par le Dr Mottouille, *Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1946, 886).

(¹) Un collègue, faisant un appel nominal, dans la région des Bapende, voisine des Basuku, ne notait-il pas : 259 hommes mariés absents pour 350 hommes mariés présents et 181 garçons absents pour 230 garçons présents, soit 43 % d'absents ; dans cette même région : 191 ménages sur 606, soit 31,5 %, n'avaient jamais eu d'enfants, ni vivants, ni décédés. Dans la partie Nord du pays, sur 5.606 recensés, 2.575 étaient absents des villages, soit 45,9 %. Notons que le Territoire des Bapende est une région de recrutements intensifs. Les statistiques des Bureaux de l'A. I. M. O. sont :

	1940	1943	1945
Travailleurs sur place pour 100 Hommes :	13	22	28
Travailleurs au loin pour 100 Hommes :	20	16	15

La majeure partie de la main-d'œuvre de cette région est employée aux Huileries du Congo Belge, qui occupent 15.000 travailleurs.

CAUSES DE L'EXODE.

Il n'existe aucun *travail productif* dans le territoire en dehors de la culture vivrière, dont nous reparlerons. La construction des maisons des agents de l'État, le portage occasionnel, le métier de policier, de moniteur agricole, de catéchiste ou de cantonnier, parfois la vente d'une poule, d'une chèvre ou d'un cochon sont pratiquement les seuls moyens pour l'indigène de se procurer quelques ressources en numéraire, dans les limites du territoire.

La sériciculture, grâce à l'initiative hardie du Gouverneur de Province, M. Maquet, est en préparation mais ne donnera pas avant plusieurs années.

Avant 1930, le caoutchouc des herbes était exploité par la C. K. ; il fut revalorisé durant l'effort de guerre de fin 1942 à 1945, et s'achetait à l'indigène au prix moyen de 6 ou 7 francs, parfois 9 ou 10 francs pour le caoutchouc bien travaillé. Le maximum de production atteint fut celui de 305 tonnes en 1944. On peut estimer qu'il rapporta à la population en cette année 1944, quelque 2.200.000 francs dont il faut déduire quelque 600 à 700.000 francs pour le payement de l'impôt qui fut triplé. La production moyenne annuelle par homme aurait été de 30 kilos, bien que, en théorie, la production imposée n'ait été que de 12 kilos.

Ce travail « à domicile » n'enraya en rien l'exode massif vers les centres et surtout vers Léopoldville. Il faut attribuer ce fait à de multiples causes :

1° La crainte des sanctions et particulièrement la peur de la chicotte, appliquée en vertu de l'article 46 du Rég. Pén. et pas toujours avec la modération que prescrit la circ. du 9 juin 1933. Il y eut plus de 2.000 condamnations durant la seule année 1944. Une méthode mieux adaptée à la mentalité indigène fut pratiquée en région de Mbau,

en territoire voisin. La production y fut de 40 kilos par homme et l'on constate une diminution de l'exode.

2° L'abus de l'amende transactionnelle qui épuise les ressources du travail. Une amende de 50 francs représente la totalité du salaire de plusieurs mois de travail.

3° La répugnance instinctive à tout travail « obligatoire ».

4° L'absence de toute mesure administrative pour interdire les engagements spontanés, alors que l'indigène trouvait enfin un travail rémunéré dans son propre pays.

5° Le prix plus rémunérateur du travail dans les centres et la vie plus libre que l'indigène y trouve.

Le taux trop élevé de l'*impôt*, relativement au numéraire qu'il est actuellement possible à l'indigène de se procurer dans les limites du territoire, est une des causes principales de l'exode. A la question posée à l'indigène : « Pourquoi quittes-tu ton village? », la réponse sera presque toujours : « Wapi mbongo zi kitari? » Comment payer l'impôt?

L'impôt fut triplé à l'occasion de l'effort de guerre, pour pousser l'indigène à la production. Bien que toute production dans le territoire ait pris fin, ce taux est maintenu. Sans tenir compte de l'impôt spécial de la polygamie, on peut estimer à quelque 600.000 francs le numéraire que les indigènes doivent trouver annuellement rien que pour le paiement de l'impôt de capitation ⁽¹⁾. Le cheptel est presque inexistant ; je crois qu'il n'est pas inexact de dire qu'il fut en grande partie sacrifié aux besoins de l'impôt. Les vivres produits par les cultures obligatoires furent insuffisants ou demeurent juste suffisants pour nourrir la population.

(1) Impôt de capitation : 604.055 fr. Impôt supplémentaire des polygames : 708.505 fr. Impôt de secteur : environ 211.500 fr. pour 20.150 contribuables.

Dès lors, où et comment trouver le demi-million nécessaire si ce n'est par l'exode vers Léo, le Kwilu, le Kwenge, exode qui cependant tue la race ?

Certes, dans le territoire de Feshi, le total de l'impôt perçu n'est même pas suffisant à l'entretien du personnel européen et aux besoins des secteurs. Il suffit encore moins aux frais de construction en matériaux durables ; une maison d'agent européen coûte un quart de million. Il n'en demeure pas moins vrai que, vu la situation démographique gravement déficitaire, et pour ne pas causer l'exode, le montant de l'impôt ne devrait jamais excéder les possibilités actuelles de l'indigène qui travaille dans sa région.

Jadis, quand la fortune publique était en cauris, en « nzimbu », le père remettait lui-même à son fils le montant de la *dot* pour mariage. En 1932, on entendait encore couramment l'expression : « Tata ukwedila mwan'andi » — « Le père donne la dot à son fils pour mariage ». — Actuellement, le fils doit la gagner par lui-même et il ne peut le faire qu'en s'expatriant. La rapacité des vieux tend à faire augmenter de jour en jour les valeurs dotales. Le P. Plancquaert donne également comme cause initiale de l'exode dans les régions Bayaka, voisine de la région Basuku : « le déséquilibre économique provoqué par l'emploi des ressources nouvelles venant des centres, dans le paiement interclanique de la dot. Ressources qui, à défaut d'entreprises locales, industrielles, commerciales ou agricoles de quelque importance, nécessitent l'exode de la jeunesse vers les centres... De jour en jour, la dot perd davantage son caractère de signe contractuel, pour devenir un prix de vente ». Pour enrayer cette évolution de la coutume dans un sens régressif, les autorités territoriales, dans plus d'un territoire, en accord avec les autorités indigènes, ont fixé le montant de la dot et ont rendu obligatoire l'inscription

des valeurs dotales au Registre de la Chefferie. Rien n'a encore été fait, dans ce sens, en région Basuku.

L'abus des *corvées* provoque l'exode. Les routes automobiles, et c'est heureux à un certain point de vue, sont peu nombreuses, quoique le réseau routier indispensable existe. Un grand progrès fut réalisé par la création de la fonction de cantonniers qui assurent leur entretien, mais les caisses de secteurs ne soutiennent que péniblement la charge financière qui en résulte. L'impôt spécial pour « rachat de corvée » qui est devenu obligatoire, si pas en droit, du moins en fait, dans plus d'un territoire, n'a heureusement pas été établi, vu la pauvreté en numéraire de la population. Un Buldozer nettoyeur, passant une ou deux fois par an sur la route, réaliserait en quelques heures ce que des milliers d'indigènes accomplissent péniblement en plusieurs semaines.

Les *exactions* des chefs coutumiers sont souvent cause d'exode mais la puissance de ceux-ci a singulièrement diminué. Dès 1935, le Meni Kongo, devant la fermeté des autorités territoriales, mettait fin à ses razzias. Le « mulambo », la prestation aux chefs, se réduit à être, du moins officiellement, la cuisse de toute bête tuée au feu de brousse. Le Meni Kongo dépossédé continue d'ailleurs de toucher de larges subsides de l'État, au titre de chef honoraire, « Bambuta batumengisa » — « les anciens nous persécutent ». — Ce sera souvent le motif invoqué par le jeune homme, à tort ou à raison, et bien plus souvent à tort, croyons-nous, pour désertier le village.

La *vie libre* des centres, exempte des contraintes coutumières, l'appât de l'argent et des étoffes, le désir de voir les bateaux sur le fleuve et les grues dans les ports, bref, de vagabonder à sa guise, demeurent aussi des causes non négligeables de l'exode de la jeunesse. Du moins jusqu'à présent, elle en revient à peu près exempte de maladies vénériennes et sans y avoir sombré dans l'im-

moralité. Il n'en demeure pas moins vrai que l'exode des adolescents, surtout des plus jeunes, est antisocial et rend impossible la création d'une classe paysanne.

La Commission de la Main-d'Œuvre de 1928 à 1931 avait fixé des limites au recrutement, limites dont les dépassements compromettraient la vitalité des groupements indigènes. Le Gouvernement Général s'était rallié à ces conclusions. Lors de l'effort de guerre et de la mobilisation civile, le gouverneur général autorisa les autorités provinciales à laisser dépasser les limites officielles de disponibilité de la main-d'œuvre, à la condition que « ce soit sans danger pour l'avenir des populations; il appartenait à ces autorités de veiller à ce que cette condition fût respectée.

La Commission de la Main-d'Œuvre, de nouveau réunie en 1946, estima qu'il faut :

- 1° maintenir le système de pourcentage indiquant les disponibilités;
- 2° interdire l'abandon du village d'origine sans garantie d'engagement;
- 3° interdire le départ des non-adultes;
- 4° interdire le recrutement dans les régions où la natalité est déficitaire.

Examinons les trois pourcentages indiquant les disponibilités.

La Commission estimait que le recrutement hors circonscription ne doit plus être toléré lorsque le rapport H/F s'abaisse en deçà de 0,95. Pour la population ici étudiée, l'indice oscille entre 0,73 et 0,76. Calculé sur 9 ans pour la population des cercles Tona-Feshi, le rapport est :

$$\frac{H. 143.660}{F. 190.141} = 0,75.$$

La Commission estimait que pour rester en situation démographique stable, un groupement coutumier devait compter au moins 22,5 H. A. valides pour 75 femmes, enfants et invalides, autrement dit, 30 H. A. V. pour 100 F. E. Inv. Le recrutement pour le travail hors circonscription ne doit plus être toléré lorsque la proportion tombe au-dessous de ce rapport, soit :

$$\frac{\text{HAV } 22,5}{\text{F} + \text{E} + \text{I} = 75} = 0,3$$

Si nous prenons le taux d'invalidité établi par l'administration pour le territoire, 22 H. Ad. Invalides pour 100 H. Ad., le rapport est pour 1943 :

$$\frac{\text{HA } 15.292 - \text{Inv. } 3.364 = \text{HAV } 11.928}{\text{F. } 23.462 + \text{E. } 36.964 + \text{Inv. } 3.364 = 63.790} = 0,19.$$

Si nous considérons comme invalides uniquement les vieillards, le rapport sera :

$$\frac{\text{HA } 15.292}{\text{F. } 23.462 + \text{E. } 36.964 + \text{H. Vieill. } 2.243} = 0,244.$$

Dans les deux cas, le recrutement ne devrait plus être toléré.

La Commission estime à 5 % des H. Ad. Valides les disponibilités de main-d'œuvre pour le travail à « grande distance » et un contingent spécial de 5 % pour le travail « à petite distance », hors de la circonscription, limites dont les dépassements compromettraient la vie sociale des groupements. Nous avons vu que ces limites sont largement dépassées depuis des années.

Quant aux engagements spontanés, la Commission se montrait assez indulgente pour cette sorte d'exode, estimant que l'indigène ne compromettra pas « volontairement » par un exode excessif la vitalité de la collectivité.

Toutefois elle reconnaît qu'en cas d'exode excessif, il appartient à l'Etat d'intervenir et le gouverneur général dans son discours au Conseil de Gouvernement, en juin 1939, reprenait la même affirmation. Le décret du 16 mars 1932, conjugué avec l'article 7 du décret sur les circonscriptions indigènes, autorise, en effet, le gouverneur de province à interdire non seulement tout recrutement mais même tout engagement spontané.

Quelles furent les mesures administratives prises pour interdire les recrutements et les engagements spontanés dans la région Basuku ?

Durant l'effort de guerre, l'arrêté provincial du 8 juillet 1943 interdit les recrutements, sauf ceux de la réquisition civile, sans interdire les engagements spontanés.

L'arrêté du 5 janvier 1945, suite à la visite du territoire par le gouverneur de la province, interdit tout recrutement et tout engagement spontané, sauf ceux de la réquisition civile.

L'arrêté du 7 mars 1946 « considérant qu'en raison des circonstances actuelles, un tempérament peut être apporté aux restrictions édictées par l'arrêté provincial précité », autorise les recrutements, dans les limites du district, dans le secteur des Basuku de MeniKongo, sauf dans les villages du groupement Mungulu. L'arrêté du 28 septembre 1946 étendait l'autorisation de recrutement au groupement Buka Kipangu.

L'arrêté du 27 septembre 1947, « considérant qu'en raison des circonstances actuelles, de nouveaux tempéraments peuvent être apportés aux restrictions », rapporte l'arrêté du 5 janvier 1945. Il s'ensuit que les recrutements et les engagements spontanés, même ceux qui ont pour but ou pour effet d'emmener les hommes en dehors de la province et même les recrutements non familiaux ne sont plus interdits.

Cependant le rapport aux Chambres Législatives, session de 1946-1947, dit : « La politique générale des recrutements a toujours été guidée par les mêmes principes : ... la limitation ou l'interdiction des recrutements ou des engagements lorsque les intérêts supérieurs de la vitalité des collectivités étaient menacés » (p. 31).

EXODE ET POLITIQUE AGRICOLE.

La contradiction est flagrante entre la politique agricole pratiquée à juste titre dans le territoire depuis 1932 et la politique de « la porte ouverte à l'exode », qui permet, en fait, à l'indigène d'échapper à ses impositions.

Vu la sous-alimentation de la population et les disettes endémiques, l'Etat, avec raison, a imposé des cultures vivrières obligatoires. Cette politique n'est pas seulement économique mais elle revêt aussi et essentiellement un caractère « éducatif » comme toutes les impositions obligatoires de cultures au Congo : forcer l'homme, malgré sa répugnance atavique, à prendre sa part au travail des cultures vivrières.

Prenons comme exemple le village de Kongo Kandi où 5 hommes adultes valides demeurent au village pour une population de 258 habitants, ou le village de Zalala, où 6 H. A. V. étaient présents au moment de la distribution des parcelles imposées. Ou bien les femmes seront imposées, avec toutes les conséquences néfastes, au point de vue de la dénatalité, des travaux obligatoires; la politique agricole perd toute sa valeur éducative et l'agent agronome devra se placer dans une situation illégale; ou bien les parcelles seront distribuées, légalement, au prorata des quelques hommes valides présents et alors la politique agricole s'avère inefficace.

On dira peut-être que l'autorisation de quitter le territoire n'est accordée qu'au seul indigène ayant terminé

ses prestations agricoles. En réalité, les prestations de quelque 70 ou 90 ares par an et qui s'avèrent nécessaires occupent l'indigène la totalité de l'année, et dès qu'elles sont terminées, c'est pour recevoir, à juste titre, des impositions pour l'année nouvelle.

OBJECTIONS.

« La natalité et l'accroissement laissent à désirer partout où les recrutements et les engagements spontanés sont nombreux...; la concordance est trop parfaite pour être fortuite. Les répercussions du travail à distance trouvent ainsi une confirmation si évidente qu'il est superflu d'y insister davantage » (Rapport Foréami Kwango 1937). Insistons quand même en présence d'oppositions tenaces et examinons les objections courantes.

« Les Huileries du Kwilu, du Kwenge, de la Lukula et les chantiers de Léo ont besoin de main-d'œuvre et ne cessent d'en réclamer. » Il n'en demeure pas moins vrai que la population ne doit pas être sacrifiée au profit des industries européennes et que les intérêts des indigènes priment. D'ailleurs l'intérêt européen est de ne pas tarir les sources de la main-d'œuvre; il coïncide, donc, avec l'intérêt indigène; l'un et l'autre exigent « la pause », pour que la race puisse se refaire.

« Le travail aux centres industriels », dira-t-on, « est un enrichissement pour la population, puisque l'indigène ne se fixe pas définitivement dans les centres et revient avec son salaire ». Nous avons essayé bien des fois d'établir ce que, en fait, le travailleur rapporte, à son retour, comme numéraire. Une grande partie de son salaire, ration comprise, a été dépensée, au centre, pour sa subsistance et parfois même pour son logement. A Léo, j'ai vu des Basuku payer 50 francs mensuellement pour loger à 5 dans une case en torchis. Il s'achète une culotte, une

chemise et aussi le pagne qu'il rapportera à sa femme ou à sa mère. S'il revient de Léo, il est probable qu'il aura dû payer quelque 50 francs pour le passage clandestin du Kwango; heureux est-il s'il n'a pas été détroussé en route par une bande de Bayaka ou par quelque policier qui lui réclamait en vain un permis de mutation qu'il ne possède pas.

Quand il aura soldé son impôt et celui de ses « mbuta », il lui restera en main bien peu de chose et, plus souvent encore, presque rien. S'il n'est pas marié, il retournera au travail et épargnera plusieurs années pour se constituer une dot de 300 à 400 francs. Bien souvent, quelques semaines à peine après le mariage, il retournera encore au travail, laissant sa jeune femme au village, pour gagner de quoi éteindre les dettes contractées à l'occasion du mariage et payer l'impôt de l'année en cours.

L'exode coûte à la race plus qu'il ne lui rapporte et n'enrichit certainement pas le territoire en hommes.

POLITIQUE DE DÉPLACEMENT DE POPULATION.

Ce serait dépasser les cadres de notre étude que d'analyser ce que pourrait être une politique de glissement progressif des populations vers les terres riches et les palmeraies naturelles du Bas-Kwenge et du Moyen-Kwilu. Il nous semble que, dans le cadre actuel de la législation, une politique de déplacement n'est ni possible, ni souhaitable. Vu la mentalité indigène, elle ne pourrait être que forcée et aucune mesure législative ne l'autorise. Si la femme musuku se refuse obstinément à suivre son mari qui s'expatrie, c'est moins par amour du sol natal que par attachement au clan. C'est le clan entier qui devrait être transplanté. Des terres, en biens propres, devraient lui être accordées dans sa nouvelle patrie et la population devrait pouvoir y vivre sous le

gouvernement de ses chefs coutumiers et non comme esclave des étrangers.

Les sociétés privées de production houillère, si elles ont tenté de réaliser une politique de stabilisation de leur main-d'œuvre, n'y ont certainement pas réussi pour leurs très nombreux travailleurs Basuku.

POLITIQUE D'ÉPUISEMENT OU POLITIQUE DE PAUSE.

On connaît la thèse : « Pour les populations vouées à disparaître quoi qu'on fasse pour les sauver » et « qui n'ont plus virtuellement aucune chance de se relever », déclarons que, dans ces populations « atteintes à mort », les recrutements peuvent être effectués « jusqu'au dernier homme ». « Ce serait une erreur » d'y maintenir une limitation aux opérations de recrutement et d'engagement « puisqu'elles sont quand même destinées à disparaître ».

En revanche, pour les populations simplement ébranlées mais qui ont encore tout le dynamisme nécessaire pour se relever, interdisons « pendant 10 ans tout recrutement et tout engagement » et pratiquons la politique de la « pause » qu'indique la Commission de la Main-d'Œuvre de 1946.

Sans vouloir discuter ici la moralité ou l'opportunité de la première partie de cette thèse, le moins qu'on puisse dire est que la population Basuku appartient certainement au groupe de populations dont le relèvement démographique est possible et pour lesquelles la politique de la « pause » devrait être pratiquée. L'étude des coefficients de fécondité montre clairement que les forces vitales, biologiques ne sont pas atteintes, et que donc le redressement est possible moyennant une politique de natalité.

Ce serait vraiment un triste jeu que de pratiquer une

politique néfaste au redressement démographique et de déclarer ensuite, dans quelque 5 ou 10 ans : « Puisque la population est quand même « atteinte à mort » et « qu'il n'y a quand même plus rien à faire », pratiquons maintenant la politique d'épuisement « jusqu'au dernier homme ».

CHAPITRE II.

LA SOUS-ALIMENTATION.

« La carence alimentaire est la cause principale de la misère physiologique de cette race » (Rapport du Foréami).

La nourriture de base et presque exclusive est le manioc. Nous avons déjà dit le faible rendement du manioc à l'hectare. Il provient de la stérilité du sol mais aussi de la dégénérescence des plantes. Un exemple typique le prouve : en 1942, à la Mission de Kimbongo, furent importées des tiges de manioc « Muboma » en provenance du pays des Batsiko ; il rapportait 2 ans après, 11 tonnes à l'hectare sur le même terrain où le manioc indigène rapportait 2 tonnes. Ce manioc « Muboma » fut depuis répandu dans les villages par les soins du service agricole.

La question du rendement de la culture est d'importance capitale. Au taux de 2 tonnes à l'hectare, un hectare de culture ne suffit pas à l'entretien d'une famille ⁽¹⁾.

Le faible rendement des cultures, le déficit alimentaire, la difficulté des transports (225 km. de Feshi à Kikwit), les bas prix ont mis obstacle à une exportation rémunératrice du manioc. En 1948 la pénurie de vivres dans les centres a toutefois fait monter les prix de fr. 0,75

(1) Il faut 400 kg. de carottes de manioc pour obtenir 100 kg. de farine. La ration journalière par adulte doit être 800 gr. quand le pain de manioc (« luku, buka ») est l'aliment exclusif.

à 1 franc le kilo, pour la vente au Moyen-Kwilu et dans les centres (Arr. 41/31, 23 janvier 1948).

Patates douces, haricots du Kasay, arachides sont des cultures coutumières. L'arachide pousse bien dans le sable meuble de la région et rapporte 1 tonne à l'hectare, quand elle n'est pas attaquée par la « rosette », la maladie de l'arachide. En 1932, une société privée avait fait des propositions pour la création à Feshi d'une huilerie importante, mais exigeait le monopole et l'obligation des cultures. Le projet demeura sans suite.

Le riz est inconnu dans ce pays sans forêt ; le maïs ne donne bien qu'en bordure des champs, sur les « Mughanga » où s'accumulent les herbes du débroussaige. Le millet fut introduit grâce à l'heureuse initiative du service agricole, et s'adapte à la nature du sol.

La bananier a besoin d'une terre riche. On peut parcourir durant un mois entier les villages Basuku sans trouver moyen, à n'importe quel prix, d'acheter un régime de bananes. L'Etat a fait un gros effort pour exiger la plantation de bananiers et importa des quantités importantes de jeunes plants. Sur le sable blanc et stérilisé du village, ils offrent une jolie parure ornementale mais ne rapportent que peu ou rien. « Jadis nos anciens avaient des bananeraies en forêt », me disait un vieux chef de la Tsay, en me désignant du doigt le canon de la rivière, « mais les jeunes, eux, ne plantent plus rien ; ils ne font que courir aux compagnies », c'est-à-dire aux centres extra-coutumiers au loin.

Le manguier donne fruits et ombrage dans les vieux villages. Le seul citronnier de la Luye fut longtemps celui du poste C. K. de Kipopo ; le Foréami, durant l'épidémie de polymiélite, fit grande propagande pour l'introduction du citronnier, riche en vitamines, et réussit à le faire adopter.

Quelques papayers poussent dans le trou à détritrus du

village. Pamplémousses, grenadiers, avocatiers, safoutiers sont inconnus en dehors des Postes des Missions. Il en est de même de l'oranger et du mandarinier qui n'existent que dans les Missions et dans le jardin de quelques vieux instituteurs fixés au sol. Bien des fois, nous avons offert comme cadeau de noce aux nouveaux mariés un jeune oranger, en leur recommandant de l'aimer et de le soigner comme leur premier né. Ils raffolent des oranges, mais seulement quand le soin de l'oranger ne leur incombe pas ; ce qui prouve une fois de plus, que le Musuku n'est guère industriel, ni persévérant, quand il s'agit de cultures nouvelles, sortant de la routine ancestrale. Les femmes du polygame disent à la jeune femme nouvellement entrée au harem : « Surtout pile le manioc avec le pilon, comme on l'a toujours fait — n'introduis pas une nouvelle méthode ». C'est toute la philosophie Musuku du progrès. Elle confirme l'adage : « Civiliser, c'est éduquer ».

La chasse à l'antilope n'est fructueuse qu'à l'époque des feux de brousse, au mois d'août, quand la plaine immense est dévorée par la vague de feu, mais le gibier, jadis très abondant aux dires des anciens, se fait de plus en plus rare.

L'hippo, le croco sont inconnus. Parfois — disons une fois tous les trois ans — un éléphant solitaire, montant de la région Nord, vient s'égarer dans le pays, dévaste les cultures et est abattu. Les troupeaux de buffles et de sangliers abondent dans les « tumbi », la haute savane arborée des lignes de faite, mais les indigènes, trop pauvres pour s'acheter fusils et poudre, n'osent s'attaquer, avec arcs et flèches, à ces bêtes dangereuses, et qui chargent.

Depuis cinq ans, une véritable invasion de cynocéphales, les « mpungi », ravage les cultures de la Luye et de la Tsay. Des villages entiers de la subdivision

Kasombo se sont déplacés vers la Bakali pour mettre leurs cultures hors de la portée des « mpungi ». Ils défient par leur malice la malice des chasseurs : « Les mpungi sont même plus malins que les blancs », affirment les indigènes désolés...

De très grands progrès ont été réalisés, ces dernières années, dans l'organisation du service agricole qui poursuit avec zèle et patience la dure tâche d'éducation, tâche rendue combien ingrate par suite de l'exode massif des adultes. Des agents du cadre ont remplacé les agents temporaires ; les assistants agricoles de la Cadulac surveillent moniteurs et policiers et bientôt l'école professionnelle agricole de Mbau (E. P. A.), créée grâce à l'heureuse initiative de M. Rots, Agronome de Zone, donnera des moniteurs mieux formés.

L'INEAC (Institut National pour l'Etude Agronomique) compte fonder un centre d'expérience au Kwango et un poste dans le territoire de Feshi qui aura spécialement pour tâche d'étudier les cultures appropriées à la nature de ce sol ingrat.

Le chemin de fer Port Franqui-Inkisi, d'après les projets de tracés, passerait dans la partie Nord du territoire, en amont des chutes ; s'il est réalisé, il pourrait transformer la vie économique de la région. Dès lors, le territoire de Feshi pourrait devenir un grenier de vivres où se ravitailleraient les centres du Kwilu et du Bas-Congo. Il jouerait son rôle utile dans l'économie générale de la Colonie, autrement qu'en étant une réserve de recrutements et d'engagements qui font périlcliter la race.

CHAPITRE III.

UNE POLITIQUE DE NATALITÉ.

« La coïncidence parfaite entre le bilan démographique, d'une part, et pénurie vivrière et recrutements ou exodes spontanés, d'autre part, font ressortir les causes du déficit. Les remèdes s'indiquent d'eux-mêmes. » (Rapport Foréami 1938.)

Ces remèdes sont : l'arrêt de l'exode par l'interdiction de tout recrutement et de tout engagement spontané pour les engagements en dehors des limites du district, tolérance des engagements spontanés, en nombre limité, dans les limites du district, à condition qu'une politique de stabilisation de la main-d'œuvre soit pratiquée pour les engagés mariés et qu'il s'agisse de travail effectif et non de vagabondage; la diminution du taux de l'impôt, qui, trop élevé, provoque l'exode; le maintien et le perfectionnement des cultures vivrières obligatoires; le développement du Service médical; une législation protégeant la famille; la réforme des coutumes qui lui sont préjudiciables et aussi des mesures pratiques pour promouvoir la natalité.

Le professeur Richet, dans une communication à l'Académie de Médecine, osa dire au Gouvernement : « Le nombre des naissances sera celui que vous voudrez. Il y a actuellement 750.000 naissances; il y en aura 2.000.000 quand vous le voudrez ». Le remarquable relèvement de la natalité en France n'est pas étranger à la législation nouvelle, créée pour le promouvoir.

Bornons-nous à énumérer quelques-unes de ces me-

sures pratiques qui pourraient être facilement accordées dans le cadre de la législation actuelle.

Les ordonnances législatives du 23 novembre 1940 et du 10 janvier 1944 autorisent le Gouverneur de Province à réduire le taux de l'impôt en faveur du père non-polygame de trois enfants. Cette diminution est accordée, « vu l'opportunité de favoriser une meilleure natalité », dans de nombreux territoires d'autres provinces. Il serait souhaitable qu'elle fût accordée dans le territoire de Feshi. Cette mesure ne sera pas inefficace puisque les familles monogamiques forment la majorité dans le territoire.

Le père de famille monogame de quatre enfants en vie était jadis exempt de tout impôt. Depuis 1945, il doit payer l'impôt de chefferie. Il ne comprend pas les raisons de cette innovation et cet impôt est appelé dans le public « kitari ki bana », l'impôt « sur les enfants ». Il ne rapporte que quelque 5.000 francs par an au territoire. L'effet psychologique défavorable qu'il produit ne vaut certes pas cette somme. L'arrêté pourrait faire une discrimination entre territoires à situation démographique déficitaire et les autres.

Un autre recul, du point de vue d'une législation favorable aux familles nombreuses, s'était déjà manifesté en 1940, lors de l'ordonnance législative du 23 novembre, abrogeant et remplaçant certains articles du décret du 17 juillet 1914. Le décret, dans son article 5, alinéa 4, se montrait, beaucoup plus que l'ordonnance, favorable au monogame, père de famille nombreuse ⁽¹⁾.

Divers projets de statuts pour les évolués prévoient l'exemption de la peine du fouet. L'exemption de la peine, appliquée en vertu de l'article 46 du Rég. Pénit.,

(1) Cfr. P. VAN WING : « La Polygamie au Congo Belge », *Africa*, 1946.

peine tant redoutée, pourrait être accordée au père de famille monogame de quatre enfants. L'article 17 du règlement sur le régime pénitentiaire autorise le commissaire de district à tenir compte de l'état social du détenu pour apporter exceptionnellement en sa faveur telles dérogations qu'il jugera opportunes, notamment au point de vue des sanctions disciplinaires. Ce qui est aujourd'hui prévu comme une exception devrait devenir le régime normalement applicable au monogame, père de famille nombreuse. Nous connaissons un père de famille monogame de 6 enfants, souvent malade et dont la femme est infirme depuis la naissance du dernier enfant, qui ne cesse de vivre avec la phobie de la chicotte, toujours menaçante durant la période de la production de caoutchouc et qui le demeure sous le régime des impositions de cultures.

Sur le million américain de ristourne au territoire pour le caoutchouc de guerre et réservé à usage social, on avait annoncé une prime à la famille nombreuse, par exemple, sous la forme d'un pagne à la naissance du troisième enfant en vie. « Le fonds du bien-être indigène » pourra, peut-être, réaliser ce projet.

Ce serait méconnaître la mentalité des primitifs que de nier l'influence favorable que peuvent avoir des mesures, si minimes soient-elles, tendant à mettre en honneur la maternité.

*
* *

Une politique de natalité, surtout celle qui exige l'arrêt de tout recrutement et de tout engagement, ne peut être que temporaire. Le remède définitif sera de procurer à cette race le moyen de subsister, de prospérer et d'être heureuse sur sa propre terre.

La création du paysannat indigène est proclamée par

le Gouvernement comme un des buts premiers de la colonisation. « C'est le plus grand problème économique que nous ayons à résoudre », déclarait déjà en 1935 le gouverneur général, M. P. Ryckmans, dans le discours d'ouverture du Conseil du Gouvernement.

La création d'une classe paysanne « qui tire ses ressources et son indépendance économique du libre travail de sa propre terre, une classe stable, attachée au sol et à la famille, laborieuse, féconde, satisfaite » (1), est la vraie et durable solution du problème démographique que nous avons analysé dans cette étude.

En attendant cette réalisation, le territoire de Feshi ne possède plus comme richesse que ses hommes. Puisse cette unique richesse ne pas périr!...

(1) P. RYCKMANS : « Etapes et Jalons », p. 23.

APPENDICE.

L'année 1947.

Les statistiques de 1947 accusent une nouvelle progression dans la situation démographique de la région Basuku. Chacune des subdivisions, à l'exception de la subdivision Katambi, a un excédent de natalité sur la mortalité. Calculé sur les 76.118 habitants recensés en 1947, le coefficient d'excédent de natalité sur mortalité est 7,2 ‰, en progrès sur le coefficient de 1946, qui était 3,8 ‰ (1).

Rappelons que le territoire demeura fermé à tout recrutement et à tout engagement spontané depuis le 5 janvier 1945 jusqu'au 27 septembre 1947. L'arrêté du 5 janvier 1945, proclamant l'interdiction, a certainement eu pour effet de freiner l'exode massif des adultes mariés vers les centres. On peut lui attribuer, pour une grande part, le remarquable relèvement de la natalité, qui atteint le taux très favorable de 50,8 ‰. Nous faisons nôtres les conclusions du Rapport Foréami pour 1947 : « Souhaitons qu'une politique précipitée de recrutement ne vienne pas à nouveau rompre l'équilibre à peine rétabli actuellement. Ce sera le devoir de tous d'observer de près les indices d'accroissement fu-

(1) Au Kwango, pour l'ensemble du Secteur Foréami, la situation démographique est en progrès par rapport à celle de 1946. Pour 598.212 recensés sur 623.446 habitants :

Naissances	25.511, soit 42,64 ‰ ;
Décès... ..	16.396, soit 27,40 ‰ ;
Excédent... ..	9.115, soit 15,24 ‰.

turs et d'alerter, le cas échéant, les autorités responsables ». L'arrêté du 27 septembre 1947, abrogeant celui du 5 janvier 1945, aurait pu, à tout le moins, n'autoriser recrutements et engagements spontanés que pour les engagements dans les limites du district.

Le relèvement de 1946 et 1947 prouve qu'une politique de déplacement massif de la population sur des terres domaniales, à grande distance, en dehors de la zone naturelle d'expansion de cette population, ne s'impose nullement. Une telle politique ne pourrait d'ailleurs se réaliser que par un déplacement forcé, contre le gré de la population, qui s'y opposera obstinément.

Une infiltration progressive d'une partie de la population vers les riches terres du Bas-Kwango et du Moyen-Kwilu serait, au contraire, à favoriser. Le travail salarié dans les palmeraies et la coupe des fruits du palmier y deviennent, plus que jamais, travail rémunérateur. La caisse de fruits atteint actuellement le prix de 17 francs. Cette infiltration d'éléments Basuku dans ces régions se réaliserait facilement et, pensons-nous, rapidement, si, d'une part, les Sociétés huilières pratiquaient une politique généreuse et prévoyante de stabilisation de leur main-d'œuvre par le recrutement « réellement » familial et non pas seulement « nominalement » familial, et si, d'autre part, l'Etat accordait des terres aux familles immigrées. La densité de la population bambala en ces régions n'est pas telle qu'elle exclurait la possibilité d'installer de nouveaux groupements dans ce riche pays. Des villages Bayaka existent déjà aux environs de Kimbilangundu et leurs habitants vivent en paix avec la population autochtone.

Le manioc abonde en ce moment en territoire de Feshi, effet heureux d'une politique agricole poursuivie avec persévérance depuis des années. Une politique

de transport de Feshi à Kikwit permettrait la vente du manioc à un prix rémunérateur, développerait le paysannat indigène et concourrait au ravitaillement des grands centres.

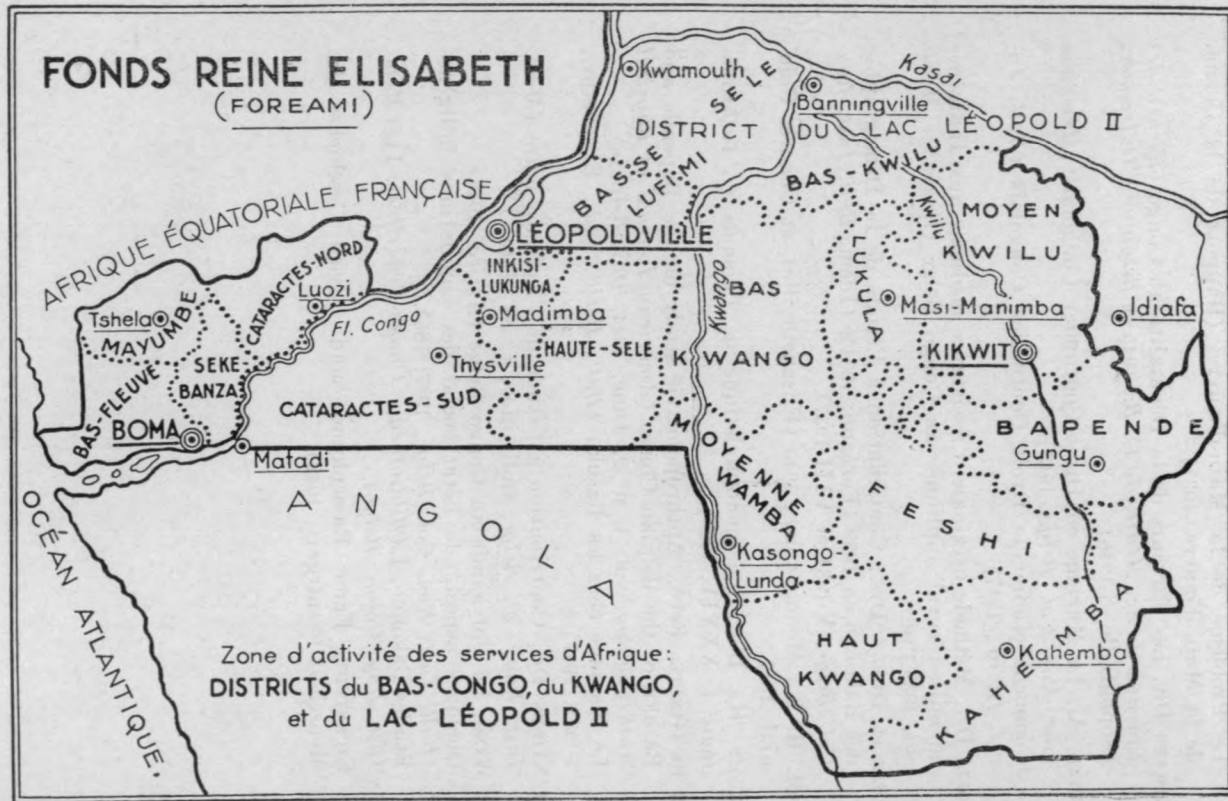
La politique de l'arachide, pratiquée actuellement en Nigérie britannique, prouve l'importance attribuée à cette culture sur le marché mondial et ses possibilités d'avenir. Le sol en territoire de Feshi étant particulièrement propre à cette culture, la question d'une production intensive de l'arachide serait à étudier.

OUVRAGES CITÉS.

- Rapports annuels du Foréami de 1931 à 1945 et Archives.
- Démographie de la Belgique de 1921 à 1939 (Office Central de Statistique, Bruxelles, 1945), sigle I.
- Démographie de la Belgique de 1940 à 1945 (idem), sigle II.
- AVELOT, R., Les grands mouvements de peuples en Afrique (*Bull. de Géographie historique et descriptive*, Paris, 1922).
- BAKER, H. Dr., Pathologie et Dénatalité dans la Tshuapa (*Recueil de Travaux de Sciences médicales au C. B.*, 2-1944).
- BOELAERT, E., La situation démographique des Nkundo-Mongo (C. E. P. S. I., Elisabethville, 1947).
- BORLÉE, P., La Dénatalité dans les milieux indigènes (*Belgique d'Outre-mer*, Léopoldville, 8-1944).
- BOVERAT, F., Directives Générales d'une Politique de Natalité, Bruxelles, 1946 (Congrès Internat. de la Famille et de la Population, Bruxelles, 1946. Edit. *Familia*, Brux.).
- BRAUSCH, Les Associations pré-nuptiales dans la Haute-Lukenyi (*Bull. Jurid. Elisabethv.*, 7-1947).
- CAULLERY, M., Organisme et Sexualité (Doin, Paris, 1942).
- Conférence Plénière des Ordinaires des Missions du Congo Belge, 1945 (Léopoldv., 1945).
- CUVELIER Mgr., L'Ancien Royaume de Congo (Desclée, Bruxelles, 1946).
- DE BEAUCORPS, Les Bayansi du Bas-Kwilu (Aucam, Louvain, 1933).
- Notes ethnographiques sur les Basongo, Bambala, Bangogo, Bahungana (*Bull. Jurid. Indig.*, 1945).
- Les Basongo de la Luniungu (*Mémoire Inst. Roy. Colon. Belge*, 1941).
- DE DECKER, J., Contribution à l'étude du mariage chez les Bambunda (*Bull. Jurid. Ind.*, Elisabethv., n° 7, 1942).
- DELAERE, J., A propos des cousins croisés (*Bull. des Jurid. Ind.*, Elisabethv., 1947).
- DE MEEUS, Les Missions Religieuses au Congo Belge (Edit. *Zaire*, 1947).
- DENIKER, Les Races et les Peuples de la Terre (Masson, Paris).
- DEREYMAEKER, R., La Répartition des Naissances par sexe. (*Bulletin de Statistique*, n°s 6 à 10, 1946, Bruxelles).

- DRYEPONT (Dr.), La question de la dépopulation du Congo (*Bull. Soc. Belge d'Etudes coloniales*, 7-1920).
- DUFRASNE, A., La Situation démographique de la Belgique. (Congrès Intern. de la Famille et de la Population, Bruxelles, 1946. Edit. *Familia*, Brux.).
- GROOTAERT, J., Rubrique de la Sociologie et de la Politique Indigènes (*Bull. Jur. Ind.*, 2-1947).
- HEYBOER, B., Démographie des Basankusu (*Zaire*, IX, 47).
— Demographische gegevens over de Ngomba.
- HENRY, E., La main-d'œuvre indigène (Congrès Colonial, 1947).
- LANDRY, Ad., Traité de Démographie (Payot, Paris, 1945).
- LEDENT, H., Dr., La Dépopulation des Nkundo (*Recueil des Travaux de Sc. Médic. au C. B.*, 2-1-1944).
- LEFROU, G., Dr., Le Noir d'Afrique. Anthro-Biologie (Payot, Paris, 1943).
- LOWIE, R., Traité de Sociologie primitive (Payot, Paris, 1945).
- MARTIN, Rudolph, Lehrbuch der Anthropologie (1928).
- MINEUR, G., Commentaire du Code Pénal Congolais (Larcier, Bruxelles, 1947).
- MOTTOULLE Dr., Sondages démographiques (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, XVII, 1936, 3).
— Le Problème de la Main-d'œuvre (Rapport de la Comm. de la Main-d'œuvre, 1931).
— *Lovania*, 1944.
- PARADIS, J., La Situation démographique du District de l'Uele (*Zaire*, 10-1947).
- PLANQUAERT, M., L'Exode des Populations vers les Centres (La Famille noire en Afrique. Compte rendu de la XVII^e Sem. de Missiologie, Louvain, 1946).
— Les Yaga et les Babyaka (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, 1932).
Rapport du Comité Consultatif de la Main-d'œuvre, 1932.
Rapport sur l'Administration de la Colonie de 1939 à 1944, présenté aux Chambres législatives (Session de 1946-1947).
- Recensement général de la Population, 31-12-1930, t. VII et VIII (Office Central de Statistique).
- RIBEIRO DA CRUZ, José, Geographia de Angola (Lisboa, 1940).
- RUBBENS, A., La Polygamie au Congo Belge (*Lovania*, 7-1945).
— Feu la coutume indigène (*Ibid.*, 4-1944).
— Pour de meilleurs juges (*Ibid.*, 6-1945).
— La Protection du Mariage indigène (*Ibid.*, 9-1946).
— Dettes de guerre (Elisabethville, 1946).
— La Polygamie au Congo (*Lovania*, 7-1945).
- RYCKMANS, P., Notes sur la Démographie congolaise (*Bull. Inst. Roy. Colon. Belg.*, II-1931-2 et V-1934-2).
— Etapes et Jalons (Larcier, Brux., 1946).

- La Politique coloniale (Bruxelles, édit. du *Cadran*, 1934).
 - Dominer pour Servir (Bruxelles, 1931).
 - Le Problème de la Main-d'œuvre (Rapport de la Comm. de la Main-d'œuvre, 1931).
- SCHWERS Dr., Les Facteurs de la Dénatalité au Congo (*Recueil des Travaux de Sc. Médic. du C. B.*, 1945 et *Belgique d'Outre-mer*, Léopoldville, 4-1945).
- SOHIER, A., Le Mariage en Droit Coutumier Congolais (*Mémoires Inst. Roy. Col. Belge*, 1945).
- Comment étudier le Droit Coutumier Congolais (*Bull. Jurid. Indig.*, 1947).
- TROLLI Dr., Méthode originale d'Assistance médicale aux Indigènes en milieu rural appliquée au Congo Belge (*Bruxelles Médical*, 1939-1940).
- TROLLI et DUPUY Drs., Contribution à l'étude de la Démographie des Bakongo en 1933 (Foréami, 1934). (Idem, *Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, V-1934 et VIII-1937).
- U. M. H. K., Monographie, 1943 (Elisabethville), et Congrès Colonial, 1947.
- VALLOIS, H., L'origine monophylétique de l'homme (*L'Anthropologie*, t. XXXIV, 1929).
- VAN DE GINSTE, Fern., Anthropometric study on the Bapende and Basuku of the Belgian Congo (*American Journal of Physical Anthropology*, vol. 4, n° 2, June, 1944, Philadelphie).
- Le Mariage chez les Basuku (*Bull. Jurid. Ind.*, Elisabethv., 1 et 2, 1947).
- VAN NITSEN Dr., Contribution à l'étude de l'Enfance noire (*Mém. Inst. Roy. Col. Belge*, Coll. in-8°, t. XI, fasc. I).
- VAN WING, La Polygamie au Congo Belge (*Africa*, 1946).
- Quelques aspects de l'état social des populations indigènes (*Bull. Inst. Roy. Col. Belge*, 1947, 185).
 - Etudes Bakongo, I (*Bibliothèque Congo-Bruxelles*); II. (*Mém. Inst. Roy. Colon. Belge*).
- VON EICKSTEDT, Egon, Rassenkunde und Rassen Geschichte des Menscheit (Stuttgart, 1942).



Les Basuku occupent la moitié ouest du Territoire de Feshi.

LÉGENDE DE LA CARTE.

PEUPLADES MENTIONNÉES.

Basuku.	Feshi, la moitié Ouest du Territoire.
Baluwa Basonde.	Feshi, la moitié Est du Territoire.
Bayaka.	Bas-Kwango, Moyen-Wamba, Haut-Kwango.
Batshioko.	Territoire de Kahemba.
Balunda.	Partie Sud du Haut-Kwango et de Kahemba.
Bapende.	Territoire des Bapende.
Bayansi.	Bas-Kwilu et Nord-Est du Moyen-Kwilu.
Babuinda.	Sud du Moyen-Kwilu.
Basongo.	Ouest du Moyen-Kwilu.
Batsamba.	Sud du Territoire de la Lukula.
Bambala.	Lukula et Ouest du Moyen-Kwilu.
Bangongo.	Lukula, partie centrale.
Bakongo.	Le Bas-Congo.
Bateke.	Basse Sele-Lufimi.

Sous presse.

- VAN DER KERKEN, G., *L'Ethnie Mongo* :
Vol. II et III. Deuxième partie : Visions, Représentations et Explications du monde.
- D^r PETER SCHUMACHER, M. A., *Expedition zu den zentralafrikanischen Kivu-Pygmäen* (in-4°) :
I. Die physische und soziale Umwelt der Kivu-Pygmäen;
II. Die Kivu-Pygmäen.
- D^r PETER SCHUMACHER, M. A., *Ruanda-Pygmäen* (in-4°) :
I. Landeskunde und Geschichte. — II. Das Gemeinwesen. — III. Das Eingeborenenrecht.
— IV. Die Wirtschaft. — V. Die höhere Welt.
- STAPPERS, L. en WILLEMS, E., de EE. PP., *Tonologische bijdrage tot de studie van het werkwoord in het Tshiluba* (in-8°).
- CARRINGTON, le R. P. J. F., *A comparative study of some central african gong-languages* (in-8°).
- HEINRICH, G., *Les Observations magnétiques d'Elisabethville* (in-8°).
- MOUREAU, J. et LACQUEMENT, S., *Cordyceps du Congo belge* (in-4°).
- Atlas général du Congo. — Algemene Atlas van Congo* :
ROBYNS, W., *Les territoires phytogéographiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi. — De phytogeographische streken van Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi.*
CAMBIER, R., *Carte des grandes explorations. — Kaart van de grote ontdekkingsreizen.*
ROBYNS, W., *Les Parcs Nationaux et les Réserves du Congo belge et du Ruanda-Urundi. — De Nationale Parken en de Reservaten in Belgisch-Congo en Ruanda-Urundi.*
- Biographie Coloniale Belge, t. I* (in-8°).
- DE JONGHE, E., *Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo belge* (avec la collaboration de M. VAN HOVE) (in-8°).
- MEULENBERG, J., *Introduction à l'Étude pédologique des sols du Territoire du Bas Fleuve* (Congo belge) (en collaboration avec L. DE LEENHEER et G. WAEGEMANS) (in-8°).
- VANNESTE, R. P., *Alur-Teksten* (in-8°).
- GRÉVISSE, E., *La Grande Pitié des juridictions indigènes* (in 8°).
- SCHEBESTA, R. P. P., *Die Religion der Ituri-Bambutü* (in-4°).
- DE DECKER, R. P., *Les clans Bambunda d'après leur littérature orale* (in-8°).
- VAN BULCK, R. P. G., *Manuel de Linguistique Bantoue* (in-8°).
- DARTEVELLE, E., *La côte et l'estuaire du Congo* (in-8°).
- ADERCA, B., *Étude pétrographique et carte géologique du district du Congo-Ubangi (Congo belge)* (in-8°).
- PAHAUT, R., *Notes sur l'emploi géodésique des projections conformes; sur la projection conforme de Gauss utilisée au Congo belge* (in-4°).
- BROGARD, L., *La géodésie et la méthode gravimétrique* (in-4°).
- DEVROEY, E. J., *A propos de la stabilisation du niveau du lac Tanganika et de l'amélioration de la navigabilité du fleuve Congo* (Bief moyen du Lualaba Kindu-Ponthierville) (in-8°).
- ANCIAUX, L., *Le problème musulman dans l'Afrique belge* (in-8°).

BULLETIN DES SÉANCES DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE

	Belgique.	Congo belge.	Union postale universelle.
Abonnement annuel	fr. 180.—	fr. 210.—	fr. 225.—
Prix par fascicule	fr. 75.—	fr. 90.—	fr. 90.—
Tome I (1929-1930)	608 pages	Tome XI (1940)	598 pages
Tome II (1931)	694 »	Tome XII (1941)	592 »
Tome III (1932)	680 »	Tome XIII (1942)	510 »
Tome IV (1933)	884 »	Tome XIV (1943)	632 »
Tome V (1934)	738 »	Tome XV (1944)	442 »
Tome VI (1935)	765 »	Tome XVI (1945)	708 »
Tome VII (1936)	626 »	Tome XVII (1946)	1084 »
Tome VIII (1937)	895 »	Tome XVIII (1947)	948 »
Tome IX (1938)	871 »	Tome XIX (1948)	1035 »
Tome X (1939)	473 »		
<i>Table décennale du Bulletin des Séances 1930-1939, par E. DEVROEY</i>			fr. 60 »
<i>Tienjarige inhoudstafel van het Bulletin der Zittingen 1930-1939, door E. DEVROEY</i>			fr. 60 »

M. HAYEZ, Imprimeur de l'Académie royale de Belgique, rue de Louvain, 112, Bruxelles.
(Domicile légal : rue de la Chancellerie, 4)

Made in Belgium